



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROI

AVRIL. 1727.



A PARIS,

Chez { LA VEUVE CAVELIER, au Palais.
GUILLAUME CAVELIER, fils, rue
S. Jacques, au Lys d'Or.
N. PISSOT, Quay de Conti, à la descente
du Pont Neuf, au coin de la rue de
Nevers, à la Croix d'Or.

M. DCC. XXVII.

Avec Approbation & Privilege du Roi



A V I S.

L'ADRESSE generale pour toutes choses est à M. MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoisé, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très - instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuser, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

Le prix est de 30. sols.



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

AVRIL. 1727.

PIECES FUGITIVES,
en Vers & en Prose.

LOUIS XV.

Imitation de la quatrième Eglogue
de Virgile. *Sicelides Musa, &c.*



Uses, d'un ton plus haut élevons
notre voix ;

Qu'une prompte & juste al-
legresse,

Bannisse le deuil de nos Bois ;

Dans notre fort un Heros s'intéresse ;

Rendons-nous, s'il se peut, dignes de sa ten-
dresse.

A ij Nos

634 MERCURE DE FRANCE.

Nos Champs pour lui seront assez orner,
S'il y voit des Bergers contens & fortunez.

Le temps est à la fin de sa longue carrière,
Bien-tôt recommençant son cours ;
Il va retournant en arrière,
Faire luire encor ses beaux jours,
Qui du Monde naissant éclairerent l'enfance.

Déjà je le vois qui s'avance,
Cet âge qu'en ses Vers la Sybille a chanté ;
Déjà descend du Ciel une Race nouvelle ;
Saturne reprenant son Sceptre si vanté,
Va faire regner avec elle,
La paix & la douce équité.

O Dieu qui veilles sur la France,
Conserve ce Prince si cher,
Qui doit arracher l'innocence,
A ces Monstres cruels dont le cœur est de fer ;
Bien-tôt sous un si sage Maître,
Vont s'élever des Ministres pieux,
Dont l'aimable vertu doit être
Plus pure que l'or précieux.

Quel

Quel champ pour Apollon , Bergers , quel
avantage

Vont remporter nos Chalumeaux !

Les Muses n'auront plus d'autre soin en par-
tage ,

Que de chanter la paix de nos heureux Ha-
meaux.

Sage guide d'un Roy qui cherche la sagesse ,

F. digne present des Dieux ,

Le Ciel réservoir ta vieillesse ,

A des travaux si glorieux.

Tu nous l'as préparé ce Regne memorable ,

Il est né par tes soins , cet âge fortuné.

O combien ton exemple au vice est redoutable !

Ce Monstre pour jamais à tes pieds abbatu .

Laisse triompher la vertu.

Et vous , jeune Heros , reste de tant de Princes ,

Dont le Regne a comblé nos vœux ,

Après avoir long-temps gouverné vos Pro-
vinces ,

Sur des exemples si fameux ;

Après avoir long-temps dans une paix pro-
fonde ,

Fait comme eux le bonheur du monde ,

Vous irez dans le Ciel vous asseoir auprès d'eux.

A iij Avant

636 MERCURE DE FRANCE.

Avant ces hautes destinées ,

Sujets pour un Berger trop élevez , trop
grands ,

Souffrez qu'en vos tendres années ,

Nos Muses profitent du temps ;

Et que sur nos Pipeaux champêtres ,

Nous chantions à l'ombre des hêtres

La gloire dont le Ciel orne vos premiers ans.

Quel sera notre sort , quand de nos Rois au-
gustes ,

Parcourant avec soin les Fastes éclatans ,

Vous vous attacherez à suivre les plus justes .

Vous les trouverez les plus grands.

Que dis-je ! un choix si beau déjà se fait con-
noître ;

Vous nous tracez déjà ce que vous devez être ,

Et vos Peuples fondez sur des signes certains ,

Commencent leurs heureux destins.

Nous admirons cette sagesse ,

Qui fait meurir votre jeunesse.

Votre exemple & vos sages Loix ,

Rappellent l'ancienne innocence :

Et le Ciel qui n'a plus de sujet de vengeance ,

Fait renaître à l'envi dans nos Champs , dans
nos Bois, La

La paix, la joye & l'abondance.

Continuez, suivez ce penchant genereux,

Qui de nos plus beaux jours vient d'ouvrir la
barriere ;

Hâtez-vous de fournir cette illustre car-
riere,

Qui n'a point d'autre but que de nous rendre
heureux.

Jeune Prince, espoir de la France ,

Vous voyez son amour pour vous ;

Après trois Lustres d'esperance ,

Remplissez ses vœux les plus doux ;

Que vos bontez répondent à son zele ,

Les Rois qui d'un Peuple fidele ,

Ne cherchent point à faire le bonheur ,

Ne seront point admis à la table éternelle

De celui qui fait leur grandeur.

d'Amiens. J. B. G. C.

M^R Maigret, Ingenieur en chef,
Chevalier de S. Loüis, Auteur du
Traité de la seüreté & conservation des
Etats, par le moyen des Fortereffes, a fait
un nouveau Systême sur la disposition
des Rames des Galeres & autres Bâti-
A iiij mens,

638 MERCURE DE FRANCE.

mens, selon l'usage des Anciens. Vou-
lant en faire part aux Curieux de l'An-
tiquité, il nous a prié de l'insérer dans
le Mercure. Ceux qui voudront avoir
avec lui quelque explication sur ce su-
jet, pourront s'adresser à lui-même. Il
fait la demeure à Peronne, où il est In-
genieur en Chef.

SYSTEME NOUVEAU, 1725.

LA curiosité seule m'ayant engagé, il
y a quelques années, à rechercher la
possibilité de la disposition des Rames
que les plus celebres Auteurs disent
avoir été en pratique chez les Anciens,
à l'égard de leurs Bâtimens de Guerre,
j'y travaillay pendant un assez long-temps;
les difficultez me rebuterent; je la laissay;
je la repris quelque mois après, & j'y
trouvai les mêmes obstacles. Enfin après
l'avoir quittée & reprise plusieurs fois,
je reconnus qu'on peut veritablement,
avec le secours de la Méchanique, met-
tre plusieurs rangs de Rames les uns au-
dessus des autres, à la maniere des An-
ciens.

1°. Sans qu'elles s'embarassent dans
leur mouvement.

2°. Sans donner une hauteur & lar-
geur extraordinaire au Bâtiment.

3°.

3°. Sans qu'il soit besoin de plus d'un homme à chaque Rame pour la manier & gouverner.

Ce premier succès m'encouragea , d'autant plus que ces trois particularitez sont les plus essentielles , & celles qui ont fait regarder par plusieurs personnes d'esprit & très-sçavantes , cette maniere de disposer les Rames, comme impossible.

L'ayant examiné depuis à diverses fois & avec une pareille attention , je me suis apperçû qu'avec une telle disposition un Bâtiment doit aller avec beaucoup plus de vitesse & d'agilité que si les Rames étoient disposées à la maniere ordinaire.

1°. Parce que cette maniere donne le moyen d'en mettre un plus grand nombre à un Bâtiment.

2°. Parce que tous les Rameurs profitent également de l'augmentation de force que leur procurent les Rames.

3°. Parce que la maniere particuliere dont les Rames sont disposées, fait qu'elles se causent réciproquement les unes aux autres de plus grands effets : de sorte que de deux Bâtimens égaux en figure, capacité & pesanteur, ayant chacun un même nombre de Rames, celui où ces Rames seront disposées, selon ce nouveau Systême, doit voguer avec une vitesse & agilité beaucoup plus grande que l'autre,

640 MERCURE DE FRANCE:

où elles seront mises sur un seul rang.

Bien plus, j'ay reconnu que par le moyen de cette disposition, on pourroit donner, ainsi que les Anciens, des Rames à nos Vaisseaux de Guerre d'une certaine grandeur.

Toutes ces découvertes m'ont engagé à former ce nouveau Systême, non-seulement pour faire voir que ce que les Auteurs disent des Bâtimens des Anciens, n'est pas impossible, mais aussi dans l'esperance qu'il pourroit être aujourd'hui, plus qu'anciennement, très-avantageux dans la guerre, parce que nos Machines, autrement dit nos Canons, sont par la matiere dont elles sont formées, infiniment plus pesantes que celles des Anciens, & qu'ainsi nos Bâtimens ont besoin pour voguer d'une plus grande puissance, & dans le combat, d'une plus grande vîtesse & d'une plus grande agilité. Et ce nouveau Systême est le seul moyen pour y parvenir, comme nous esperons de faire voir par la suite de ce petit Traité.

Je me suis aussi flatté que si on ne jugeoit pas à propos de s'en servir pour les gros Bâtimens de Guerre, cet usage ne pourroit être desapprouvé pour les Brigantins & autres petits Bâtimens que les Armées Navales envoient à la découverte, lesquels pour s'en bien acquit-

ter

ter ont besoin d'une plus grande vîtesse & agilité que les autres. J'ay crû encore, il faut que je l'avoüe, que si on ne vouloit pas en essayer la pratique en aucune maniere, il pourroit au moins donner aux Officiers & Constructeurs de Galeres, une occasion aux reflexions necessaires pour mener à sa perfection la methode que l'on suit aujourd'hui dans l'arrangement des Rames, laquelle certainement, quoique generalement suivie, n'est pas dans un état où l'on ne puisse faire fort à propos quelque changement, surtout à l'égard de l'équilibre des Rames.

Dans les nouveutez, la plûpart des hommes commencent par considerer l'Inventeur & non pas l'invention, & selon la premiere impression qu'ils prennent de la capacité, sur le sujet dont il s'agit sans autre examen, ils condamnent ou approuvent la proposition.

On va surement trouver extraordinaire qu'un Ingenieur se hazarde à rechercher & introduire des nouveutez dans un Art dont il n'a ni théorie ni pratique. Il répond à cela que la connoissance des effets de tous les Outils, Instrumens & Machines appartenans à la Méchanique, & les Rames étant proprement des Instrumens & des Machines, il ne sort point de la Profession, en entreprenant de leur

A vj trou-

642 MERCURE DE FRANCE.

trouver une disposition où elles puissent faire les plus grands effets possibles. Jusqu'à présent c'est aux sçavans Mécaniciens & non pas aux gens de Métier que l'on est redevable de l'invention & de la perfection des Outils & Instrumens les plus utiles & les plus nécessaires dans chaque Art. Ce ne sont point les fabricateurs de papier & de poudre qui ont inventé & perfectionné leurs moulins ; & ce ne sont point les Ouvriers en Bas qui sont les inventeurs des Métiers dont ils se servent pour les faire.

Notre dessein n'est que de faire voir la possibilité & les avantages de cette nouvelle disposition de Rames, nous ne dirons rien de la construction du corps du Bâtiment, nous le supposons capable de recevoir un tel arrangement de Rames.

CHAPITRE I.

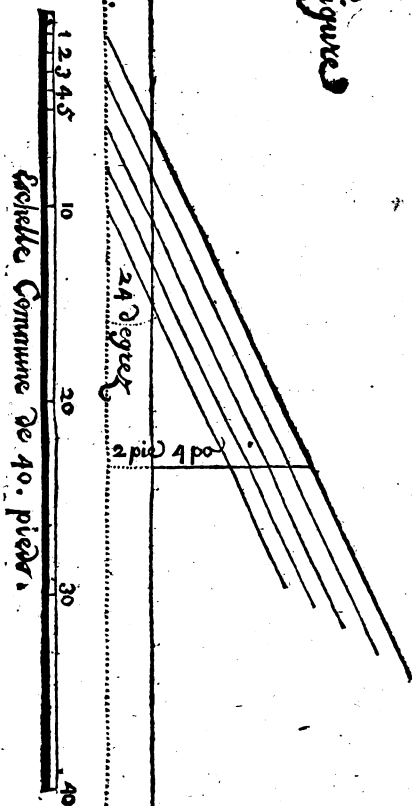
Où l'on donne les Regles generales de ce nouveau Système pour un Bâtiment à cinq rangs de Rames, & autres à un plus grand nombre de rangs.

Premiere figure.

LA hauteur ou distance perpendiculaire de la surface de l'eau à la Rame du premier ou plus bas rang, est de 4. pieds.

Le second rang est plus élevé que le
pre-

Figures



644 MERCURE DE FRANCE.

premier d'un pied ; le 3. plus élevé que le 2. d'un pied 2. lignes ; le 4. plus élevé que le 3. d'un pied 4. lignes ; & le 5. plus élevé que le 4. d'un pied 6. lignes. Cela étant , la hauteur ou distance perpendiculaire de la surface de l'eau à la Rame du cinquième rang ou étage , est de 8. pieds 1. pouce , qui est un pouce de plus que dans les Galeres du Roy. Lorsqu'il y a plus de 5. rangs de Rames au Bâtiment , le 6. rang est plus élevé que le 5. d'un pied 8. lig. le 7. plus élevé que le 6. d'un pied 10. l. le 8. rang plus élevé que le 7. d'un pied un pouce , & ainsi des autres , en augmentant toujours de 2. lig. par rang.

Toutes les Rames mises par rang les unes au-dessus des autres , sont paralleles entr'elles.

Chaque Rame ayant son Aviron dans l'eau , forme avec la surface de l'eau , un angle d'incidence de 24. degrez ou environ , selon que le Rameur hausse les bras plus ou moins.

Le Bâtiment voguant , l'Aviron de chaque Rame s'enfonce dans l'eau de 2. pieds ou environ , selon aussi que le Rameur hausse les bras plus ou moins. C'est suivant les cinq Regles cy-dessus que l'on a calculé les parties interieures & exterieures de chaque Rame.

Seconde figure.

646 MERCURE DE FRANCE.

La partie interieure de la Rame du plus bas ou premier rang , est de 6. pieds 8. pouces. La partie interieure de celle du second rang , est de 8. pieds. La partie interieure de celle du troisieme rang , est de 9. pieds 4. pouces. La partie interieure de celle du quatrieme rang , est de 10. pieds 8. pouces ; & la partie interieure de la Rame du cinquieme rang , est de 12. pieds , comme dans les Galeres du Roy. Toutes les parties interieures des autres Rames au-dessus , se surpassent de 16. pouces , ainsi que celles des cinq premiers rangs.

La partie exterieure de la Rame du plus bas ou premier rang , est de 14. pieds 10. pouces 6. lignes. La partie exterieure de celle du second rang , est de 17. pieds 4. pouces 3. lignes. La partie exterieure de celle du troisieme rang , est de 19. pieds 10. pouces 5. lignes. La partie exterieure de celle du quatrieme rang , est de 22. pieds 5. pouces ; & la partie exterieure de la Rame du cinquieme rang , est de 25. pieds , ainsi qu'il se pratique dans les Galeres du Roy. Toutes les parties exterieures des autres Rames au-dessus , doivent de même être entr'elles , en raison des perpendiculaires qui tombent de leurs points d'attachement sur la ligne qui passe par les extremittez des Rames ,
lors-

lorsqu'elles sont dans l'eau. Parce que toutes les Rames ayant leurs Avirons dans l'eau, forment des triangles rectangles semblables, dont les parties extérieures des Rames sont les hypoténuses, la ligne qui passe par les extrémités des Rames la basse commune & les perpendiculaires qui tombent de chaque point d'attachement sur cette ligne, les troisièmes côtes.

Les grosseurs des Rames sont proportionnelles à leurs longueurs, afin qu'elles puissent se conserver dans un parallélisme, & résister aux efforts qu'elles souffrent en voguant.

Le point d'attachement de chaque Rame au Bâtiment est aussi son centre d'équilibre.

Chaque Rameur en voguant, parcourt la seizième partie, ou à peu près, de la circonférence d'un cercle, dont la partie intérieure de la Rame est le rayon.

On donnera la suite le mois prochain.



LES



LES PRESAGES
DU RÈGNE DE LOUIS XV.

O D E.

Quelle noble fureur m'agite !
Quel nouveau feu trouble mes sens !
Dans mon cœur quelle Muse excite
Cet heureux transport que je sens ;
Mais que vois-je ? quelle lumière
Frappe ma timide paupière ?
Grands Dieux ! de l'obscur avenir ,
On me dévoile le mystère :
Que ferai-je ? dois-je le taire ?
Non , Muse , il faut le découvrir :



Prête l'oreille , heureuse France ,
Dissipe ta triste langueur ;
Je vais te rendre l'esperance ,
Reprend ton ancienne vigueur :
Le Ciel à tes larmes sensible ,
Retire enfin son bras terrible :

Ne

Ne crains point de malheurs nouveaux ;
 Un Roy que sa sagesse inspire ,
 Sous son doux & paisible Empire ,
 Va te faire oublier tes maux.



Quel Roy ! c'est le fils d'un Monarque ,
 Dont le grand nom & les hauts faits ,
 Malgré les Ciseaux de la Parque ,
 Sont sûrs de ne mourir jamais.
 Un Heros que guidoit la gloire ,
 Et qui sçut forcer la victoire
 A respecter sa juste loy ,
~~N'abandonna pas un moment ,~~
 Un Heros vertueux , auguste ,
 Toujours bien-faisant , toujours juste ,
 C'est de lui que descend ton Roy.



Mais je le vois , ce jeune Maître ,
 Suivre les pas du grand Louïs ;
 Agir par lui-même & connoître
 Les Peuples qui lui sont soumis ;
 A peine fort-il de l'enfance ,
 Que l'on voit meurir sa prudence ,

650 MERCURE DE FRANCE

Il n'a plus besoin de Mentor ;
Fruit heureux du soin qui l'anime ,
On ne voit plus regner le crime ,
Et son siècle est un siècle d'or.



Les plaisirs, malgré sa jeunesse ,
Pour lui, sont presque sans attrait ;
L'unique soin qui l'intéresse ,
C'est le bonheur de ses Sujets.
Ne vante plus, jalouse Histoire ,
La générosité, la gloire ,
Des Augustes & des Titus ;
Pendant le cours d'un si jeune âge ,
Marquerent-ils tant de courage ?
Montrèrent-ils tant de vertus.



J'apperçois l'illustre Heroïne ,
Qui l'enchanté par sa beauté ;
Cette beauté, quoique divine ,
Brille moins que sa piété ;
De son Sang la tige éclatante ,
Son esprit, sa douceur charmante ,
La rendent digne de Louis .

Et

Et son zele dans nos saints Temples ,
Fait revoir les pieux exemples ,
De l'Epouse * du grand Clovis.

*DESCRIPTION du Marché de Bissy ,
nouvellement établi dans l'ancien Preau
de la Foire S. Germain , adressée aux
Auteurs du Mercure , par M. de Boscry ,
Architecte.*

JE vous ai promis , Messieurs , une
Description exacte du Marché qui
porte le nom de l'illustre Cardinal qui
l'a fait construire ; je m'acquitte de ma
promesse. S. E. M. le Cardinal de Bissy,
n'eut pas plutôt été nommé à l'Abbaye
de S. Germain des Prez , que ne pou-
vant souffrir qu'on en profanât le Ter-
ritoire par des Spectacles deffendus de
tout temps par l'Eglise , il résolut de
convertir la place ; qui jusques-là avoit
été occupée par des Theatres , en un
Marché , que l'aggrandissement du Faux-
bourg S. Germain rendoit tous les jours
de plus en plus nécessaire. Quoiqu'il
n'eût en vûe que la commodité publique ,
il eut cependant bien des obstacles à sur-

z Sainte Clotilde.

monter

652 MERCURE DE FRANCE.

monter ; son zele ayant enfin aplani toutes les difficultez , il me fit l'honneur de me choisir pour l'exécution de son dessein.

Comme la reconnoissance & le devoir m'engagèient , non-seulement à seconder une si belle entreprise , du peu de talens que ses bontez m'ont fait acquier en Italie , où j'ay eû le bonheur de suivre S. E. dans son dernier voyage ; mais encore de faire passer à la posterité , la memoire de mon Bienfaicteur ; j'ay formé l'idée de la grande & principale Porte par laquelle on entre dans ce Marché, Porte que quelques-uns trouvent trop riche , mais qui ne pouvoit l'être trop , si l'on fait attention à ce que demande le goût , & on peut dire , la dignité de la Nation dans un Edifice public , presque au commencement du plus beau Quartier de la Capitale du Royaume. Aurois-je pû d'ailleurs avec quelque bienveillance, mettre sur une Porte simple , & pour ainsi dire, Chartiere, le nom & les armes d'un Prélat respectable par sa naissance & par ses dignitez , mais plus recommandable encore par sa pieté & par ses travaux pour l'Eglise. A cela près , rien de plus simple que cette composition , comme on le verra bien-tôt par la description.

Vous

A V R I L. 1727. 653

Vous sçavez, Messieurs, & vous l'avez appris au Public par votre Journal du mois d'Avril 1726. que la première Pierre de cet Edifice fut posée en cérémonie le 9. du même mois.

Voici l'Inscription qui y fut gravée; elle est de M. Jullien, Officier de M. le Cardinal de Bissy.

ANNO DOMINI M. DCC. XXVI.
SS. Dom. N. Benedicti XIII. Papa II.
Regni Ludovici Decimi Quinti XI.
Em. D. D. Henricus de Thyard de Bissy
R. S. E. Presb. Cardinalis, Tituli Sancti
Quirici & Julitte,
Meldensis Episcopus,
Et Sancti Germani a Pratis Abbas,
Regii Ordinis Commendator,
Pro civium commoditate, urbis & Fori
ornamento,
Primarium hujus Edificii Lapidem posuit.
Petro Boscry totius Operis Architecto.
Die IX. Mensis Aprilis.

Toute la face extérieure de cet Edifice, qui regarde la rue de Bussy, est de quinze toises de longueur, sur un Plan circulaire, selon l'alignement du grand Voyer. La grande Porte située dans le milieu de ce Plan, est de onze pieds d'ouverture, elle a de hauteur près du double, étant de 21. pieds, de sorte que pour laisser

fer de la solidité aux voussours de la fermeture, il y a 25. peds du dessus de la grande Corniche jusqu'à l'aire du pavé. Cette Corniche a de proportion le dixième de cette hauteur; la saillie est portée au droit des Pilastres par deux Triglyphes saillans en encorbellement, que je jugeai être pour une si grande masse, un ornement plus mâle que des consoles; cependant comme on les employe aujourd'hui si communément, je crains qu'ils ne paroissent un peu lourds, les yeux étant accoutumés à la legereté, peut être trop grande, de l'Architecture qui est en vogue presentement. Cette même Corniche regne en plinthe autour des deux aîles de Bâtiment, pour lier tout l'Ouvrage ensemble, & éviter en la faisant mourir contre, de les faire paroître faites après coup. Deux petites Portes pour la commodité des gens de pied, accompagnent la grande, dont je n'ai pû leur donner la moitié pour largeur, les ornemens ne me l'ayant pas permis, ce qui m'auroit engagé à donner dans quelques-unes de ces compositions extraordinaires qu'on voit fort souvent à Rome réussir avec approbation, mais qui n'auroient peut-être pas eû le même sort ici, où l'on ne hazarde rien de nouveau sans un danger presque inévitable; aussi me suis-je ren-

fermé

fermé dans les proportions des Portes de l'Ordre Dorique, dont le caractère regne le plus dans tout l'Ouvrage.

La grande Porte est surmontée d'une Attique, qui a de proportion le tiers de toute la hauteur; le Quadre du milieu est orné d'une Table de marbre, sur laquelle est gravée en Lettres d'or, l'Ins-
cription suivante, aussi de M. Jullien.

REGNANTE LUDOVICO XV.

Henricus de Thyard de Bissy S. R. E.

Presbiter Cardinalis,

*Episcopus Meldensis, S. Germani à Pratis
Abbas,*

Regii Ordinis Commendator,

Dirutis Histrionum Theatris,

Viam, domos & amplissimum Forum,

Ad Civium utilitatem & urbis ornamentum

Magnâ curâ & impensâ inchoavit

& absolvit.

Anno Domini M. DCC. XXVI.

Sur les côtez de cet Attique, j'ai mis à la place de Consoles d'amortissement deux Cornes d'abondance, remplies de Symboles des choses qui se vendront au nouveau Marché, ce qui caractérise particulièrement cet Edifice, aussi-bien que les deux festons de fruits & de fleurs, qui dans le couronnement soutiennent les Armes de S. E. & qui du Cartouche

B ou

56 MERCURE DE FRANCE.

où elles sont sculptées, vont s'attacher à l'œil de deux Enroulemens : j'ai eu bien de la peine à les hazarder dans un Pays où il faut avouer qu'il y en a tant de mauvais goût, quoique je fusse rassuré d'ailleurs par le bon effet de ceux dont les Italiens couronnent leurs plus belles Fabriques. Les Armes de Thyard de Bissy, sont écartelées au 1. de gueules à trois fleurs de Lys d'or, qui est de *Montgomery*, au 2. burelé de 6. pieces d'or & de sable de *Busseuil*, au 3. de gueules à la face d'or de *Bouton-Chamilly*, au 4. d'azur à 6. bezans d'argent 3. 2. 1. au chef d'or, de *Poitiers ancien*, & sur le tout d'or à 3. Ecrevisses de gueules, ou cuites, 2. & 1. qui est de Thyard.

Le derriere de cette Porte regarde le nouveau Marché. Quoique ce côté soit plus simple que le devant, c'est celui dont j'ai été le plus content. Dans le Quadre de l'Attique on a gravé l'Ins-
cription qui suit, de la composition de M. l'Abbé Raguét.

Abite Mimi, Ludia faceffite.

*Hinc impudentem exturbat Histrioniam;
Dum civitatis commoda HENRICUS parat.
Quod Edule Pontus, Flumen, Agri pro-
creant,*

*Exuberanti deerit haud unquam Foro.
Adeste cives, eligite, emite, vivite.*

M.

M. de la Monnoye, de l'Académie Françoisè, a aussi composé pour le même lieu l'Inscription que voici, mais elle est venue trop tard pour pouvoir être gravée, l'autre ayant déjà occupé la place.

Huc agite, huc lati certatim accurrite cives,

Et lustrate novum quod patet ecce Forum.

*Vestras, fata bonis, hac instruit Area
mensas,*

Dispersosque prius colligit una cibos.

Quid superest votis, securos vivere posthac

Copia vos pariter, commoditasque jubent.

Dans le couronnement on a mis les Armes de l'Abbaye S. Germain dans un grand Cartouche, soutenu par des branches de Palmier & de Laurier. Elles sont d'azur à 3. Fleurs de Lys d'or, qui est de France, & sur le tout de sable à 3. Bezans d'argent. Toute la Sculpture, tant des Armoiries que des autres ornemens de cet Edifice, est de M. Durif, & parfaitement bien exécutée.

Les deux Aîles de Bâtiment qui forment la rue, conduisant au nouveau Marché, n'ont rien de remarquable : le premier étage est fort exhaussé, la Corniche de la grande Porte y regnant, comme j'ai déjà dit, en plinthe, à la hauteur de l'appuy des Croisées; c'est pourquoi les deux autres étages sont fort bas, une de

358 MERCURE DE FRANCE.

ces deux Ailes a peu de profondeur, ayant été obligé de faire, comme le portoient les Arrêts du Conseil, la rue de 8. toises de large.

Au bout de cette rue, qui est de 25. toises de longueur, est le nouveau Marché, qui a environ 600. toises de superficie, il peut contenir 400. Echoppes ou petites Loges, laissant les ruës & passages necessaires pour en faciliter le commerce. Pour pouvoir en faire écouler les eaux par la rue de Bussy, & regagner le niveau du sol de l'ancien Petit-Marché, on a relevé toute la Place d'environ 3. pieds par des terres rapportées, qui sont soutenues d'un mur de terrasse, lequel la sépare d'avec ce qui reste de Preau pour l'usage de la Foire couverte, & pour la commodité des differens Quartiers d'où l'on peut y arriver. Cette enceinte est percée en differens endroits de deux petites Portes & d'une autre grande, qui regarde la rue de Tournon, par où les Charettes pourront sortir sans retourner par l'autre & embarrasser celles qui entrent. On lit dans un Cartouche qui est au-dessus de cette grande Porte, les deux Vers suivans, de M. de la Monnoye.

Hic ubi se Ludis pascebat inanibus olim,

Sorte caput solidas urbs meliore dapas.

On

A V R I L. 1727. 659

On a bâti sur cette grande Porte un petit corps de Logis assez bien ménagé pour la place, qui sans cela auroit été perduë. Le Marché est fort étroit en cet endroit, étant resserré par le Jardin d'une maison de la rue des Boucheries, qui appartient à l'Hôpital des Petites-Maisons, & dont on se seroit accommodé, si on eût voulu écouter les propositions raisonnables auxquelles on vouloit l'acquiescer. Je suis, Messieurs, &c.

B O S C R Y le Fils.

A Paris, le 13. Mars 1727.

MAXIMES.

DU QUADRILLE.

L Orsque dans un Quadrille on se veut amuser,

Ainsi qu'aux autres Jeux on doit s'y disposer,

Aux caprices divers d'un fort toujours volage,

Quiconque ne fuit pas cette loy, n'est pas sage.



Ne montrez jamais trop de sensibilité

Pour la perte la plus piquante,

Et d'un Jeu de société.

B iij Gar-

660 MERCURE DE FRANCE.

Gardez - vous bien de faire une scene affligeante,

Par les tristes accens d'une voix gémissante ,

Par des transports fougueux , par des emportemens ,

Par un couroux grossier , qui follement s'enflâme ,

Ces fougues , ces transports , ces brusques mouvemens ,

Marquent la foiblesse d'une ame.



Ne reprochez jamais aux heureux leur bonheur ,

Ce reproche frivole a l'air d'une bassesse.

Et si l'on vous le fait, souffrez-le avec douceur ,

Et tâchez d'y répondre avecque politesse.



Si le fort exauce vos vœux ,

Si le vent vous est favorable ,

Et vous fait voir souvent Spadille & de beaux jeux ,

N'insultez point aux malheureux ,

C'est un procedé lâche , injuste , insupportable.



Si quelqu'un vous paroît jouer trop lentement,
Sa

La plus grande lenteur n'a rien qui vous offense ;

Mais si vous le pressez un peu trop vivement,

Vous êtes incivil , c'est une violence ,

Qui peut l'offenser justement.



Toutes les fois qu'on vous appelle ,

Pour votre ami nouveau signalez votre zele ,

Ne courez point aux mains, en user autrement,

Ce n'est pas jouer noblement.



Si votre ami , par ignorance ,

Par un préjugé faux , ou par inadvertance ,

Vous fait perdre Codille , où vous deviez gagner ,

Gardez-vous de vous renfroger .

Il est vrai, la faute est grossiere ,

C'est un coup d'importance & des plus sérieux ;

Mais doit-on se mettre en colere

Contre un ami fidele & qui fait de son mieux ?



Pourquoi me grondez-vous , Lucrece ,

De ne passer jamais , lorsque je suis premier ?

B iiij Et

662 MERCURE DE FRANCE

Dou vient qu'avec tant de rudesse ,
Contre mes petits jeux , je vous entens crier
Vous craignez l'union d'un ami temeraire ,
Vous voulez devenir premiere.
Et moi je veux jouïr du droit de primauté ,
Et d'Esclave fuyant le triste caractere,
Je ne veux point au jeu perdre ma liberté.



A ce Jeu, dites-vous , je suis une masette ,
Philinte, je veux bien convenir de ce point ,
Mais j'y suis fort paisible & ne m'emporte
point ;

Quand la fortune me maltraite ,
Par des discours desobligeants ,
Je ne sçais point piquer les gens ;
Je sçais de mes amis soutenir les querelles ,
En m'immolant pour eux fort genereusement ,
Je ne leur ravis point de mains perfidement ,
De peur de partager leurs disgraces cruelles ;
Et sans m'évaporer en de vaines clameurs ,
Je lasche promptement mes Jettons aux Vain-
queurs .

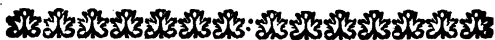
Ici je suis muet comme en toute autre affaire ,
Je ne suis point incidentaire ,

Et

Et fuyant le procès, je n'en fais point aussi,
Philinte, en usez-vous ainsi ?



Taisez-vous, Spectateurs, la scene qui se jouë,
Demande un silence discret,
Sinon Cleante vous avouë,
Qu'il jouë quelque six de carreau pour un sept.



*EXPLICATION d'une Pendule
d'Equation à sonneries, portée au point
de perfection dans la plus grande simp-
licité-où elle puisse être.*

LE sieur Thiout, Maître Horloger à
Paris, connu pour avoir imaginé
trois différentes Pendules d'Equation,
vient d'en finir une pour le Roy de Por-
tugal, laquelle sonne les heures & les
quarts-d'heures du temps vrai.

Mrs de l'Académie Royale des Scien-
cies, qui ont approuvé les trois autres,
ayant examiné celle-cy, ont trouvé qu'elle
étoit fort simple, ingenieusement imaginée,
facile à construire ; & que le tout étoit
executé avec beaucoup d'adresse & d'ha-
bileté, comme il paroît par leurs Certi-
ficats du 10. Février 1726. & 20. Mars
1727.

B v Cette

• 64 MERCURE DE FRANCE.

Cette Pendule est faite sur le principe de la premiere que l'Auteur a déjà eû l'honneur de faire pour ce Souverain, & de celle qu'il a eû aussi l'honneur de faire pour Monseigneur le Duc d'Orleans.

Elle marque concentriquement sur un seul Cadran ordinaire, les heures, les minutes & les secondes du temps vrai & du temps moyen ; c'est à-dire, qu'au lieu de rendre mobiles plusieurs Cadrans, comme d'autres ont fait, il y a mis seulement deux Aiguilles d'augmentation, l'une pour les heures vraies, & l'autre pour les minutes & secondes vraies : de sorte que ces Aiguilles retardent ou avancent uniformement tous les jours de l'année d'autant de secondes que fait le Soleil, suivant précisément l'Equation. Par ce moyen on peut voir à tous momens, l'heure, la minute & la seconde du temps present, pendant que les autres Aiguilles s'écartent plus ou moins, selon le cours du Soleil ; & que par un demi cercle mobile, elles marquent l'Equation conformément aux Tables de la connoissance des temps, ce qui sert à verifier, quand on veut, la justesse de la Pendule avec les Tables, & à voir de combien de temps le Soleil avance ou retarde : utilité qui ne se trouve point dans toutes les Pendules ordinaires, ni de

de nouvelle invention, qui ont été faites jusqu'à présent.

L'Auteur ayant eu la satisfaction de voir ses premières bien reçues, s'est crû obligé, pour en augmenter la nouveauté & l'utilité, d'y ajouter les sonneries pour l'heure vraie, ce qu'il a fait, conformément à plusieurs Descriptions qu'il a eu l'honneur de donner depuis quelques années à M^{rs} de l'Académie, qui ont approuvé ces sonneries, ainsi que plusieurs autres Sçavans, qui ne doutent nullement qu'avec le nouvel échappement, mentionné cy-après, cette Pendule ne soit à présent portée à un point de perfection qui serve de modele à la Posterité pour les causes & raisons suivantes.

1°. Elle marque le temps vrai sur un seul Cadran, comme les Pendules ordinaires marquent le temps moyen, ce qui est très-commode; car pour voir l'heure précise du temps vrai, il n'est pas nécessaire dans celle-cy d'observer les différens mouvemens de plusieurs Cadrans, comme on est obligé de faire sur celles qui ont été construites jusqu'ici pour marquer l'Equation.

2°. Elle est plus conforme aux principes de la Phisique & de la Méchanique qu'aucune autre, en ce que toute la Quadrature qui fait le sujet de cette nouvelle

B vj conf-

construction, ne fait qu'un corps très-leger, qui est en équilibre & se meut sur Axe fixe, ce qui procure au mouvement beaucoup plus de liberté que si la Pendule étoit toute simple. Cela se prouve par l'expérience que moins d'une once d'augmentation au poids qu'il faut pour faire tourner le Rouage seul, fait tourner toute la Quadrature, y compris les Aiguilles : au lieu qu'il faut jusques à 3. 4. & 5. onces à une Pendule simple de même nombre, où les Aiguilles ne sont pas d'équilibre, ce qui fait voir clairement que les frottemens sont si considérablement diminuez, qu'ils sont presque réduits à rien. Pour peu que l'on soit versé dans la connoissance des Mécaniques, on ne doit pas ignorer que cette Pendule ne se maintienne dans une régularité des plus parfaites, puisqu'il est plus facile de faire mouvoir un petit corps en équilibre, qu'un grand qui n'y est point.

3°. Pour plus grande perfection, l'Auteur y a appliqué un Echappement, dont M. le Chevalier de Bethune lui a communiqué l'invention, par le moyen duquel le Mouvement peut marcher avec moitié moins de poids que celui d'ordinaire. Cet Echappement, que l'Académie a trouvé *nouveau, ingénieux, & se faisant avec beaucoup d'égalité*, comme il est expliqué

expliqué dans l'un des Certificats mentionnez cy-dessus , est incomparablement plus doux & moins sujet à varier que celui dont on s'est servi jusqu'à present. Il y a lieu de croire que toutes personnes , pour peu d'intelligence qu'elles ayent , conviendront qu'une Pendule de cette construction , marchera beaucoup plus long-temps sans être nettoyée , qu'une autre faite à l'ordinaire , & que les Vibrations en feront plus *isochrones* ou égales , étant moins sujettes à être altérées par la secheresse.

4°. Il n'y aura aucune difficulté à régler cette Pendule , parce qu'on est assuré de la justesse de la Courbe dont on a la preuve par le demi-Cercle. S'il arrivoit qu'elle cessât d'aller par oubli de la monter , ou qu'en allant , les Aiguilles ne marquassent pas l'heure , la minute & la seconde avec le Meridien (ce qui seroit une preuve que le temps moyen avançoit ou retarderoit) il n'y auroit qu'à la remettre à l'heure comme une Pendule ordinaire & hausser ou baisser la Lentille avec toute seureté , jusqu'à ce qu'elle soit bien réglée.

5°. Enfin il ne sera pas necessaire d'avoir aucun égard à l'Equation pour régler cette Pendule , comme l'on est obligé d'avoir pour régler celles qui sont de construction

668 MERCURE DE FRANCE.

tion differente, ce qui cause de grandes erreurs par les méprises que l'on fait souvent de hausser la Lentille quand il la faut baisser, & de la baisser quand il la faut hausser. Ainsi l'on peut dire, sans apprehender de trop hazarder, qu'il y a tout lieu de croire qu'il n'est pas possible d'augmenter la perfection de cette Pendule : Et comme il ne sera pas plus difficile de la placer & de la gouverner qu'une autre faite à l'ordinaire, on la pourra transporter dans les Pays les plus éloignez avec la même facilité..

Le sieur Thiout, demeure rue de Gesvres, près le Grand Châtelet, à l'Enseigne de la Pendule d'Equation.



LA ROSE,

A une Demoiselle qui s'appelle Rose.

CE n'est pas sans raison qu'on vous appelle Rose !

A cette Fleur vous ressemblez assez ,

Ce parallele est-il des plus sensez ?

El l'est, en doutez-vous ? je puis prouver la chose :

Heureux si je pouvois aussi facilement ,

Prouver que vous devez votre cœur à ma
flâme ;

Ne

Ne le devez-vous pas au plus parfait Amant ?
Que dis-je ! quel transport vient égarer mon
ame ?

Je quitte mon sujet , Muse, allons, repassons ,
A notre parallele , il est temps , commençons.



La Rose est l'ornement de l'Empire de Flore ;
Tout l'aime , tout lui fait la cour ;
Vous êtes le soutien de l'Empire d'Amour ;
Dès qu'on vous voit , on vous adore ;
En un mot , si la Rose est la Reine des Fleurs ,
Ne regnez-vous pas sur les cœurs ?



Image parfaite des Belles ,
La Rose a des appas ; mais ces appas trom-
peurs ,
Cachent des épines cruelles ;
Ces épines font vos rigueurs.



Sur le sein embaumé d'une Rose naissante ,
Pour composer ses trésors précieux ,
On voit l'Abeille diligente ,
Exprimer avec soin un suc délicieux ;

Ainsi

370 MERCURE DE FRANCE.

Ainsi , lorsque l'Amour veut enflammer une
ame ,

D'où tire-t-il les traits dont il l'enflamme ?

L'ignorez-vous ? c'est de vos yeux.



La Rose tendre & nouvelle ,
Du plus sauvage frelon ,
Enflamme le cœur rebelle ;
Le plus coquet Papillon ,
Devient constant auprès d'elle.
Sur ce point , de cette Fleur ,
Vous êtes la vive image ;
Est-il homme si sauvage ,
Dont vous n'embrasiez le cœur ?
Est-il de cœur si volage ,
Dont vous ne fixiez l'ardeur ?



Près de la Rose , on voit sans cesse ,
Folâtrer mille doux Zephirs ,
Qui par leurs soins & leurs soupirs ,
Témoignent l'ardeur qui les presse ;
Ces Zephirs , ce sont vos Amans ;
Leur nombre & leur amour augmente à tous
momens

Moi-

Moi-même j'en suis un ; dans mon ardeur ex-
trême ,

Cent fois le jour je soupire pour vous ,

Helas ! que mon sort seroit doux ,

Si quelque jour pour moi vous soupiriez de
même !

Lorsqu'un Zephir pour soulager ses feux ,

Donne à la Rose un baiser amoureux ,

Elle en devient plus vermeille & plus belle.

J'ignore encore si vous êtes comme elle.

Pour m'éclaircir sur ce point important ,

Permettez-moi pour un instant ,

De devenir Zephir ; c'est une bagatelle ;

Pour si peu, pour un rien, pourriez-vous m'ar-
rêter

A la fin de mon parallele ?

Non, non, voyez la Rose & daignez l'imiter ,

Parmi tous ces Zephirs qui tâchent de lui
plaire ,

Il en est un cheri par-dessus tous ,

Pour lequel elle est moins severe ,

Qui rend de son bonheur tous ses Rivaux
jaloux ,

Il donne quand il veut un baiser à la Rose ,

Sur son sein , quand il veut , sans crainte il se
repose ;

Enfin

672 MERCURE DE FRANCE.

Enfin dans son amour, l'Amour seul est sa loi.

Cessez, me direz-vous, cessez ici, Poëte,

Votre comparaison, ma foi,

Cloche en ce point. Eh bien, pour la rendre parfaite,

De cet Heureux Zephir, accordez-moi l'emploi ;

Si l'Amant le plus tendre est l'Amant le plus digne

De cet emploi charmant, de ce bonheur insigne,

Qui le merite mieux que moi ?

Par M. de Verthamon de Limoges.

EFFETS du Tonnerre, tombé le 10. Juillet dernier, sur le Clocher de l'Eglise Paroissiale de Fragne ; Extrait d'une Lettre écrite de ce lieu-là.

CE Clocher est dans sa structure une espece de Fleche de la hauteur d'environ 25. pieds. Le Tonnerre le prit depuis sa pointe & le fendit en deux parties égales, jusqu'à l'endroit où il fait par-dessous une espece de concavité ; & dans cet endroit il fit une grande ouverture

ture à pouvoir passer facilement quatre personnes de front.

Il sortit en même-temps du Clocher une quantité de bluettes, qui donnoient lieu de juger qu'il seroit bien-tôt entièrement détruit ; cependant un quart-d'heure après, tout cela disparut, & il n'y eut aucun incendie. On remarquera que ce Clocher ou Fleche, étoit soutenu par deux maîtresses poutres qui avoient 20. pieds d'élevation au-dessus du rez-de-chaussée de l'Eglise, à la distance de 8. pieds de l'une à l'autre. Le Tonnerre donna contre l'une de ces poutres & la divisa dans toute sa longueur en deux parties aussi égales, dont l'une tomba au milieu de l'Eglise, & l'autre demeura sur pied. La poutre en question-étoit posée dans l'Eglise sur une grande pierre, laquelle fut brisée en une infinité de morceaux.

Il y avoit dans l'Eglise deux garçons qui sonnoient dès le commencement de l'Orage, par les cordes pendantes le long des poutres dont on vient de parler : celui qui sonnoit auprès de la poutre qui fut fendue, n'a point eu de mal, & son camarade qui sonnoit par l'autre corde, le long de l'autre poutre, éloignée, comme on l'a dit, de 8. pieds de distance de la première, fut tué sur la place avec
cette

674 MERCURE DE FRANCE:

cette circonstance , que l'un de ses bas se trouva pareillement divisé en deux parties égales , ainsi qu'un de ses Souliers , sans que la jambe ni le pied fussent en aucune façon endommagés. Le corps du deffunt sentoit beaucoup le souffre & une odeur comme celle de la poudre , en sorte que les quatre hommes qui le portèrent chez son pere , furent très-incommodez de cette odeur qui infecta aussi pendant plus d'une heure toute l'Eglise , dans laquelle on vit pendant long-temps une épaisse fumée.

L'autre Garçon qui ne fut point tué , mais qui fut seulement terrassé dans l'Eglise , tomba malade le lendemain , & le fut sérieusement pendant quinze jours , sentant beaucoup le souffre , & eut de la peine à revenir.

Le Tonnerre ne produisit point d'autre effet , après avoir parcouru toute l'Eglise , que de casser presque toutes les vitres.



BO U T S - R I M E Z.

HEureux , qui sans soucis , à l'aide d'une
Bêche ,

Fait d'un vaste Jardin , son or & son
Email ,
Et

Et content d'un bonet en forme de *Camail*,
Ne connoît point l'Amour ni sa fatale *Meche*;

Qui répare chez lui jusqu'à la moindre *Breche*,
Dont l'habitation n'a qu'un simple *Portail*,
Et sans s'embarrasser du Turc ni du *Serrail*,
Y voit croître, à souhait, le Vignoble & la
Pêche;

Qui jouît d'un ami, pour son doux *Réconfort*,
D'une ferme santé, d'un esprit toujours *Fort*,
Prêt à prendre pour lit la Bruyere ou le
Chaume;

Et qui sans Medecins, bannis de son *Manoir*,
Prend du jus de la Treille & de ce divin *Baume*,
Use modérément, sans boire à l' *Entonnoir*.



*PROJET pour l'établissement d'un
Cabinet curieux & d'un Laboratoire.*

ON placera avec ordre dans ce Ca-
binet les plus belles, les plus cu-
rieuses & les plus singulieres produc-
tions de la Nature, des Sciences & des
Arts;

Arts ; la Nature y tiendra le premier rang , divisée en trois Classes , suivant l'ordre de la création ; sçavoir ,

LES MINERAUX.

LES VEGETAUX.

LES ANIMAUX.

LA NATURE. *Premiere Classe.*

Les Minéraux occuperont la premiere Piece. On y peut rassembler chaque espece de Mine des Métaux & des Minéraux , telles qu'on les tire des entrailles de la terre , des Pierres précieuses , brutes ou polies , & toutes les especes de Pierre , jusqu'à la Craye des Camayeux , & des Coquillages terrestres les plus singuliers , divers Fossiles , Sels , Aluns & Vitriols , des Souffres & Bitumes , des productions Vegetales & pétrifiées , des Matieres Matrices & Magnetiques qui renferment des proprietes particulieres & utiles , & autres choses rares & curieuses que la Terre produit dans son sein.

Deuxième Classe.

Les Vegetaux occuperont la deuxième Piece , il y aura un Droguier universel , où seront représentées en cire & en peinture les Plantes les plus rares , leurs Fleurs & leurs Fruits , routes sortes de
 Sen

Semences ou Graines en nature , & toutes les Drogues , Gommess , Raifines & Racines Medicinales; les Plantes Marines & des Champignons de diverses especes que la Terre & les Arbres produisent.

Troisième Classe.

Les Animaux seront placez dans la troisième Piece. L'Anatomie de l'homme y tiendra le premier rang; elle sera représentée par des figures grandes comme nature en cire colorée avec toutes leurs parties externes & internes, telles qu'on les voit chez M. Desnoües à Paris; ensuite les Animaux quadrupedes, les Reptiles, les Oiseaux, les Insectes, les Poissons & les Coquillages les plus rares, soit en peinture, ou dans leur naturel.

Les Sciences occuperont la quatrième Piece. L'Astronomie y tiendra le premier rang; on y placera des Spheres, des Globes & tous les Instrumens nécessaires aux observations; ensuite la Geographie sera représentée par des Atlas qui contiendront des Cartes generales & particulieres de la Terre & des Mers, toutes les parties de l'Optique, avec ses Instrumens, tout ce qui a rapport à la Physique, la Géometrie, avec les figures en relief, des Piramides, des Cônes, des Polyedres

678 MERCURE DE FRANCE.

Polyedres & des Problèmes : les Instrumens les plus utiles pour les Operations & les Démonstrations Géométriques. On y peut placer les plus belles productions de l'Arithmetique & de la Gnomonique ou Science des Cadrans, & les différentes manieres dont elles sont traitées chez les diverses Nations.

L'Architecture civile occupera la cinquième Piece. On y peut placer en petit dans des Modeles de Temple, de Palais, de Portiques, d'Arcs de Triomphe, de Mausolées, les divers ordres d'Architecture, des Maisons de plaisance, des Ponts de pierre & de bois de structure singuliere, des Terrasses, des Escaliers, des Rampes & quelques Modeles de ce qu'il y a de plus beau & de plus difficile dans la coupe des pierres.

L'Architecture Militaire occupera la sixième Piece. On y placera des Plans en relief de Places de Guerre, des Forts, des Redoutes, des Places Maritimes & des Rades fortifiées, des Canons, des Mortiers & toutes les Machines, Engins & Armes qui servent à l'attaque ou à la defense des Places.

L'Architecture Marine occupera la septième Piece. On y peut mettre des Modeles de Vaisseaux armez avec tous leurs Canons & Agrets, prêts à mettre

à la voile, des Galliotés à Bombes, des Galeres, des Brigantins & autres Bâtimens de Mer, d'autres sur les Chantiers, afin de pouvoir expliquer & faire connoître leur construction.

Les Arts.

Les Méchaniques occuperont la huitième Piece. On y placera des Tours simples à la Roüe & au pied, d'autres pour la Figure; une Etablie & des Outils pour la Menuiserie; un Etai, des Filières & Tarost, des Limes & des Outils pour la Serrurerie & l'Horlogerie; divers Modeles pour les Forces mouvantes & diverses Pompes & Instrumens pour les Hydrauliques, des Instrumens pour la Rarefaction & Condensation de l'air, & des Modeles de Machines les plus singulieres & les plus utiles.

La Chymie occupera la neuvième Piece par de magnifiques Fourneaux, & des Vaisseaux de cuivre, d'étain, de fer, de terre, de verre & de grais, pour toutes les Operations. Il y aura des Fourneaux pour la Fonte & Calcination des Matieres, d'autres pour l'Extraction des Huilles essentielles, des Vegetaux, des Etuves, des Moufles, Creusets & Capsules, & generalement tous les Instrumens necessaires à un Laboratoire complet. On pourra

C l'orne

Porter des Crystalifations les plus curieuses , avec des Sels & Vitriols , des Métaux Minéraux & Vegetaux.

Ce Projet est de M. Guyot , Président du Grenier à Sel , à Versailles.



R O N D E A U .

B O U Q U E T

Envoyé à une Dame dont le mari étoit absent.

DAns un Bouquet , je veux de la tendresse ,
Du sentiment , de la délicatesse ,
Difoit souvent Philis à Coridon ;
Tyrfis voulut parler d'un autre ton ,
Son beau langage endormit sa Maîtresse.



Comme Tyrfis cet avis m'intéresse ,
Mais en ce jour un autre soin me presse :
Quels complimens , Philis , font de saison
Dans un Bouquet ?



Dire qu'on aime , est un aveu qui blesse :
Du Sexe il faut ménager la foiblesse.
Faisons

Faisons des vœux; eh ! Babet, pourquoi non ?
 Revenez vite, Epoux cheri ... Pardon,
 On doit parler sans détour , sans finesse ,
 Dans un Bouquet.

XXXXXXXXXX:XXXXXXXX:XXXXX

*LETTRE écrite de Paris le 29. Mars
 1727. par M*** sur un Enfant
 prodigieux.*

J'Ay eu la curiosité , Monsieur , de
 m'informer , si le fait qui est rapporté
 dans le second Tome du Mercure de Dé-
 cembre 1726. page 2936. au sujet de
 l'*Enfant de Vienne* , étoit veritable ; ceux
 à qui je me suis adressé m'ont envoyé
 ce Memoire , qu'ils m'assurent avoir été
 fait par M. Pestalossy , Docteur en Me-
 decine , Agregé du College de Lion , &c.

*OBSERVATIONS sur un petit Garçon,
 parvenu en pleine puberté dans les 4.
 premiers mois de la cinquième année
 de son âge.*

Jean Valette , dit la Barriere , Maître
 Masson , & Isabeau Francille , dite
 Fallet , mari & femme , habitans de Vien-
 ne en Dauphiné , eurent un fils , né le

C ij 82

8. Février 1719. baptisé dans l'Eglise de S. Ferriol, & nommé Louïs, qui est le sujet de cette Histoire. Rien ne parut d'extraordinaire en cet Enfant depuis sa naissance jusqu'à l'âge de 4. ans, 8. mois passez. L'époque de ce qui lui est arrivé de remarquable, ne doit être comptée que du 8. Octobre 1724. auquel jour il commença à huit heures du soir, par être saisi d'une maladie soporeuse, dont la durée fut d'environ 24. heures. Sa raison pendant tout ce temps-là souffrit une espèce d'éclipse; la connoissance, le sentiment & le mouvement lui manquerent comme à une grande personne attaquée d'apoplexie. Il ne lui resta que la liberté d'entendre, avec celle du poulx & de la respiration.

Les S^r. Marfeint, Maître Chirurgien & Buratier, Apoticaire, appelez à son secours, convinrent d'une saignée de 7. onces, après laquelle l'Enfant prononça quelques mots, & alla médiocrement à la selle. Quant aux Remedes, ils se réduisirent à une seule prise de Theriaque qu'il ne put avaler qu'avec peine.

Cet accident fini, l'Enfant se leva d'un air un peu égaré, parlant d'une voix forte, plus grosse de beaucoup qu'il ne l'avoit auparavant, & à demi enrouée, comme il arrive à ceux à qui elle muë.

Ses

Ses premières paroles furent de demander à manger avec impatience. Il mangea beaucoup & très avidement. Son appétit & sa santé ne firent qu'augmenter dans la suite; mais chose étonnante, dès ce moment-là il commença de croître presque à vûe d'œil, & continua de même de jour en jour. Son appétit croissoit aussi à proportion; de sorte que dans quatre mois de temps il devint semblable à un jeune homme de 18. années.

A la vérité, sa grandeur ne répondoit pas tout-à-fait à l'âge auquel on le compare, car il n'égalait que la hauteur ordinaire des enfans de 12. à 13. ans, ce qui ne laisse pas d'être beaucoup; mais il avoit une grosse tête, l'air du visage d'un homme de trente ans, le corps, les bras, les jambes fort gros; les épaules & la poitrine large; les parties naturelles proportionnées à un grand homme: avec cela une voix de tonnerre; & quoiqu'il fût sans barbe, il étoit garni de poils forts & rudes aux bras & jambes, à la poitrine & ailleurs en abondance; sa force répondoit aussi à sa grandeur, puisqu'il pouvoit porter sans peine un sceau plein d'eau & des pains de 40. & 43. livres.

Mais ce qui étoit de plus extraordinaire à son âge, & par où la puberté étoit le mieux marquée, c'étoient

684 MERCURE DE FRANCE.

de frequents accidens nocturnes , dont sa mere s'apperçut , & qui firent soupçonner quelque maladie secrète. Sa mere pria M. Gerse , Medecin de Vienne , de le visiter ; mais personne ne fut plus surpris que ce Docteur , de trouver dans un enfant de 5. ans , l'état d'un homme parfait , sans aucun signe , pourtant , de commerce suspect ; ce qui fut confirmé par M. Laurez , Maître Chirurgien de Lyon , qui se trouva dans ce temps-là par occasion à Vienne , & qui eut la curiosité de le voir & de le visiter.

C'est à tort que l'on soupçonnoit cet Enfant ; il étoit tout-à-fait sans malice , & il s'en falloit beaucoup que l'esprit n'eût fait en lui le même progrès que le corps ; sa raison , au contraire , avoit demeuré dans l'état que comportoit son âge ; il paroissoit même honteux , ou pour mieux dire , à demi imbecille.

Cependant son accroissement & son appétit augmentèrent toujours jusqu'à une fatale débauche qu'on lui laissa faire fort imprudemment , où il but un pot & demi de vin ; il avoit pour lors la taille de 4. pieds 2. pouces.

Le gigantesque Enfant , malade de cet excès , périt par un vomissement continuél , sans pouvoir aller au siege. Cette dernière maladie dura 17. à 18. jours.

A V R I L. 1727. 689

Il mourut le 24. Juin 1725. âgé de 6. ans, 4. mois & demi. On le mesura après sa mort, & il se trouva grandi encore de demi pied ; desorte qu'il avoit alors 4. pieds 8. pouces. Toute la Ville de Vienne est témoin de ce fait extraordinaire.



ODE DU I. LIVRE D'HORACE

Traduite en Vers François.

Tu ne quaesieris scire nefas , &c.

R O N D E A U.

Sur l'avenir ne soyons pas en peine,
Fiers Chaldéens, votre science est vaine,
Votre calcul ne peut braver la mort ;
Faisons plutôt un genereux effort
Pour oublier le sort qui nous entraîne.

Nous sçavons trop qu'une Loi souveraine ,
Des plus beaux jours viendra couper la
chaîne ;

Triste moment ! trop heureux qui s'endort ,
Sur l'avenir.

Vivons , Amis , & qu'une Coupe pleine
Nous vange ici de la Parque inhumaine.

C iij) Je

Je crains l'effroi d'un timide transport :
 Viens , cher Bacchus , mon unique support ,
 Rassure-moi , calme une âme incertaine ,
 Sur l'avenir.

D. L. R. A. P. D. R. à Beauvais.



*LETTRE sur la Mort de l'Abbé
 de Maroulle.*

Vous voulez, Monsieur, que je vous parle de feu M. l'Abbé de Maroulle; personne ne lui a été plus sincèrement attaché que moi, personne ne le regrettera plus long-temps; quand même je serois capable de perdre le souvenir d'un Ami si sincère, l'amour que j'ai pour mon Art, me feroit regretter en lui un des hommes du monde le plus propre à me donner d'excellens avis; mais comment les donnoit-il? Vous sçavez jusqu'où alloient ses connoissances & ses talens dans la Peinture; sa modestie étoit encore au-dessus. Il sembloit qu'en vous disant son sentiment, il vous demandât le vôtre, & l'on reconnoissoit aisément que le seul desir de vous obliger, le portoit à vous critiquer. Il ne sçavoit blâmer un Ou-
 vrage

vrage nouveau, qu'en gardant le silence; il étoit très-lent dans ses décisions sur les Ouvrages des Anciens; les noms des Auteurs & l'Histoire des Tableaux avoient peu de crédit sur son goût; les beautés seules obtenoient ses suffrages. Ce n'est pas qu'il y eût quelqu'un plus au fait que lui & de l'Histoire des Peintres & des différentes manières, mais il croyoit que Raphaël enfant, ne méritoit pas les mêmes applaudissemens que Raphaël peignant le Vatican. Il avoit commencé à écrire pour feu Monseigneur le Duc d'Orleans, la Vie de quelques Peintres Italiens; il eût été à souhaiter qu'il l'eût poursuivi, & pour le plaisir du Public & pour l'instruction des Amateurs. Il étoit si modeste, que je suis persuadé que plusieurs personnes qui l'ont connu, ignorent encore que ses connoissances s'étendissent plus loin que la Peinture; cependant on peut dire qu'il étoit au fait de toutes les Sciences, comme s'il ne se fût appliqué qu'à une seule, surtout très-profond dans les belles Lettres & parlant également bien quatre ou cinq Langues.

Voilà certainement, Monsieur, un homme bien orné des plus rares Talens; le fonds du caractère étoit mille fois au-dessus; parfait Chrétien, fidele ami, ten-

C v dre

688 MERCURE DE FRANCE.

dre Parent, & surtout modeste au point que la plupart de ses meilleurs amis ignoroient à sa mort, sa haute naissance. La famille de Marullo, de laquelle il descendoit, est originaire de Naples; elle s'établit à Messine vers l'an 700. où elle n'a cessé de remplir les premières Charges, & presque toujours celles de Sénateur. L'an 1649. Philippe IV. Roy d'Espagne, pour récompenser les services que lui rendit Dom Placide de Marullo, dans les révolutions de Naples, érigea en sa faveur la Terre de Jean-Paul en Duché. La Ville de Messine en 1675. envoya en Ambassade en France, Vincent de Marullo, second Duc de Jean-Paul, & pere de l'Abbé de Marouille: Louis XIV. selon l'usage ordinaire, fit présent à cet Ambassadeur, de son Portrait enrichi de Pierreries. Enfin ce Duc revint en France en 1678. avec ses enfans, lorsque le Duc de la Feüillade, que le Roy avoit envoyé à Messine l'année précédente, en retira les Troupes de S. M. & embarqua avec elles les principales Familles de cette Ville. Louis XIV. accorda une pension au Duc de Jean-Paul. Ce n'est point de feu M. l'Abbé de Marouille que je tiens toutes ces particularitez; comme je vous l'ai déjà dit, il ne parloit jamais de sa naissance: il est vrai
que

que son mérite étoit suffisant pour lui donner accès dans tous les endroits où souvent bien des gens ne sont reçûs qu'à la faveur d'un grand nom. Il mourut à Paris , généralement regretté , au mois de Décembre dernier , âgé d'environ 52. ans. Je suis , &c.



CONTE GALANT.

IRis , si je vous aime ,
L'Amour ne prétend point en tirer vanité.
Voici ce que sa mere en a dit elle-même ,
Et je sçais bien que c'est la verité.

Ce jour qu'avec Lisette ,
Vous vous coëffiez sur le bord d'un
Ruisseau ,
L'Amour , autour de vous , voltigeant sur
l'herbette ,
Me vit tout près couché sous un ormeau.

Sur le champ la vengeance ,
Vint animer ce petit Dieu jaloux ;
J'avois , dit-il , & par plus d'une offense ,
Depuis long temps mérité son courroux.
C vj D'une

D'une main meurtrière ,
 Il faisoit donc son Arc , il me lance ses Traits :
 Mais inutilement ; sa trop grande colere
 Le fit manquer , bien qu'il tirât de près.

Déjà perdant courage ,
 Lui même il s'accusoit de ne pas se venger ;
 Un seul Trait lui restoit , il le pousse de rage :
 Tout ce qu'il fit , ce fut de m'éveiller.

Helas ! quelle fut ma misere ,
 Je vous vis du coup d'œil dont j'aperçus le
 jour ,
 Et ce coup fit lui seul plus que n'avoient pu
 faire ,
 Tous les Traits de l'Amour.

C. J. B. S. D. C.



ME-

MEMOIRE sur le moyen d'empêcher la perte des Navires de Commerce & autres, lorsqu'ils ont touché, qu'ils sont ouverts ou perçez; de maniere que tout l'Equipage ne peut suffire pour étancher la trop grande quantité d'eau qu'ils font, lû à l'Académie Royale des Sciences, par M. du Quet, Ingenieur.

CE moyen est très-simple, de peu de frais & indépendant du secours de l'Equipage. Il consiste à poser les Rames tournantes de chaque côté du Vaisseau, lesquelles formeront deux especes de Rouës à eau, qui feront mouvoir les Pistons des Pompes, dont les Diametres ou les Leviers seront reglez & augmentez selon les considerations suivantes.

1°. Les Pompes étant placées, on peut faire lever les Pistons, tant & si peu que l'on jugera à propos, en ôtant seulement un boulon, où en le mettant.

2°. L'on aura attention à faire force de voile dans cette occasion, afin que le courant fasse agir plus fortement les Pompes.

3°. S'il se rencontre quelque courant dans la route, on tâchera d'aller par là même.

692 MERCURE DE FRANCE:

même raison contre , jusqu'à ce qu'on ait réparé les plus grandes voyes d'eau. Le plus important étant de sauver l'Equipage & le Vaisseau , la route peut être reprise aisément après.

On suppose dans le moindre cas , qu'un Vaisseau puisse faire 3600. toises par heure , qui est un peu plus d'une lieue de mer , la vitesse du courant sera , suivant cette supposition , d'environ six pieds par seconde. Or un Courant , qui a pareille vitesse de six pieds par seconde , frappant contre un pied carré de superficie & faisant équilibre à un poids de 81. livres , peut servir de principe pour déterminer , 1°. le diametre des Pompes , ou les proportions de Leviers qui menent les Pistons ; car la longueur des Pompes est toujours déterminée par la grandeur des Bâtimens.

Mais , supposé que l'on donne aux Rames tournantes deux pieds de large , & qu'elles plongent 4. pieds dans l'eau , ce seroit 8. pieds de superficie. Or l'eau rencontrant une pareille superficie , avec une vitesse de six pieds par seconde , soutiendra avec égalité de diametre un poids de 648. livres ; ainsi une colonne d'eau d'un pied carré de baze & de 9. pieds environ 3. pouces de haut , seroit d'équilibre avec ledit poids de 648. livres ,
en

en cas que le pied cube d'eau qu'il faudra enlever peze 72. livres. On conclud, suivant cette supputation, que donnant aux Rames tournantes 8. pieds de rayon, aux manivelles qui feront mouvoir les Pistons, un pied, & en supposant le centre des Rames qui plongent à six pieds de l'arbre sur lequel elles sont attachées, l'effort de l'eau sera comme six contre un, ainsi chaque Rame étant frappée d'un courant de six pieds par seconde avec cette proportion, feroit mouvoir une colonne d'eau de 3888. livres pesant, ayant 9. pieds 3. pouces de haut, & la baze environ 2. pieds 5. pouces quarez.

Que si la vitesse du Vaisseau ou celle du courant, étoit de 8. pieds par seconde, le choc de l'eau sur chaque pied quarré de superficie, seroit d'équilibre (avec égalité de diametre) à un poids de 144. livres, il le seroit aussi à un autre poids de 1136. livres, en lui opposant une superficie de 8. pieds; & si la manivelle n'avoit qu'un pied de rayon, comme nous avons dit cy-dessus, chacune de ces sortes de Roües à eau pourroit soutenir une colonne d'eau de 6816. livres de pesanteur, & les deux ensemble soutiendroient le poids de 13632. livres.

Avec toutes ces mesures il pourra
sortir

494 MERCURE DE FRANCE.

sortir du Vaisseau 3600. pieds cubes d'eau par heure , qui font 209. muids.

Pour garantir ces sortes de Roües à eau d'être affouguées par les vagues, lorsqu'elles surpasseroient la hauteur de leur Axe , on appliquera obliquement un bout de bordage de chaque côté du Vaisseau de la largeur des Rames , & qui fera la même saillie , afin de diriger l'eau à passer toujours par dessous.



LE VOLEUR DUPPE.

C O N T E.

AU temps de la belle saison ,
Quand la Brebi docile a quitté sa toison ,
Un Trafiquant alloit de village en village ;
C'étoit un insigne matois ,
Qui se dédommageoit des frais de son voyage ,
Faisant œuvre de ses dix doigts.
Un jour certain Fermier étant au labourage ,
L'Egrillard , du Manant se rendit au logis ,
Et de sa Laine fit le prix ,
Avec sa femme Catherine ,
Menagere , prudente & fine ,
Comme il appert par ce qui suit.

La.

La Laine étant payée en très-bonne monnoye,

Notre homme veut qu'avant la nuit,

Par quelque tour adroit, son talent se déploie.

Il dit, je suis venu de loin,

Et de me rafraîchir, je sens quelque besoin.

La femme en tout honneur, pleine de gentillesse,

Pour le servir, se trémousse & s'empresse.

Elle avoit souvent feüilleté,

Une civilité Françoisë,

Livre que du Vicaire elle avoit emprunté,

Aussi n'étoit-il Villageoisë,

Plus accorte, ni plus courtoisë.

Adonc sans nul retardement,

Sur table elle met nappe blanche,

De même qu'un jour de Dimanche.

Puis faisant petit compliment,

Elle sert gracieusement,

Gâteau, noisette & laitage,

Et quelques fragments de fromage,

Dont le fumet aigu penetrait l'odorat,

Et dans la pinte à bec, un vin ferme & rosat :

L'Escroq en louïa l'excellence,

En prit peu s'en fallut, jusqu'à l'intemperance.

Le

696 MERCURE DE FRANCE.

Le drôle ayant repû , feignit de sommeiller ;

La Fermière toujours à son Hôte attentive ,

Dans la crainte de l'éveiller ,

Sortit d'une marche furtive ,

Visita grange & basse-cour ,

Puis alla dans le voisinage ,

Où tandis que chez elle on lui jouoit d'un
tour ,

Elle passoit le temps dans un vain babillage.

Le prétendu dormeur , lors prenoit au planché

Tout le lard , que suivant l'usage ,

Aux soliveaux on avoit acroché.

Ledit lard dépendu , fut mis avec la Laine ,

Et dans les sacs entassé , non sans peine.

La voiture chargée & tout prêt d'atteler ,

Le dépendeur de lard , brûloit de détalier ;

Du succès de son vol , tout rempli d'allégresse ,

Il partoît , mais en même-temps ,

Il vit devant lui son Hôtesse ,

Et le mari revint des champs.

Tire-lard inquiet , alloit plier bagage ,

Disant qu'en un certain Village ,

Pour affaire importante , il étoit attendu ;

Mais le Manant lui dit , dussai-je être pendu ,

II

Il faut qu'entre nous deux se vuide la chopine.

Cependant Dame Catherine,
Regardant en haut par-hazard,
Crût d'abord avoir la berluë ,

En voyant son planché tout dégarni de lard.
Son homme au même endroit portant aussi la
vûë ,

Fut en pareil étonnement ;
La femme ayant fait signe au mari de se taire ,

Il fut muet , moins par saisissement,
Que de crainte de lui déplaire.

Si les femmes pour leurs époux ,

Avoient la même complaisance ,

Le joug de l'hyménée en feroit bien plus doux,
Et l'on verroit bien moins de divorces en
France.

Pour revenir à nos moutons ,
Et finir le récit du lard & des Toisons ;

De sa frayeur , Catherine remise ,

Dit au Marchand , suivant ce que je
crois ,

Nous nous sommes mépris au poids ,
Repesons notre laine : Oh ! ce feroit sottise ,

Répond le Mercadent , je ne puis m'arrêter ;

698 MERCURE DE FRANCE.

Il voyoit bien qu'il alloit lui coûter
Pinte & fagot de sa friponnerie ,
Et tremblant pour sa fripperie ,
Il dit un Dieu vous gard , & se met en chemin ;

Mais notre Fermier Mathurin ,
Le suit , & malgré lui décharge sa voiture.
Ce fut là pour le drille une triste aventure ;
Il ne s'agissoit pas de faire le mutin ,
Ni de risquer aucune résistance ,
Car s'il eût plus avant poussé son impudence ,
Il eût pû pour son vol , en lieu sûr être mis ,
Et par jugement de Thémis ,
Contraint de s'escrimer quelque temps en galere ;

Mais on ne voulut pas pousser si loin l'affaire.
On repesa la Laine avec grande équité ,
Et le poids, par le lard, se trouvant augmenté
Il fallut convenir de la feinte méprise.

L'excédent ne fut contesté ,
L'Escroq le finança, faisant mine fort grise.
Il paya dix beaux écus blancs ,
Pour lard qui valloit douze francs.

Ainsi sans recourir aux supôts de justice ,

La

La femme du Fermier punit l'escamoteur,
 En faisant servir l'artifice
 Au châtimement de son auteur.

Par M. de Sommevesle,



*PLAINTES de l'y, contre l'i; au sujet
 du Projet du sieur Jacquier, inseré dans
 le Mercure du mois de Février der-
 nier, page 294. Par M. d'Auvergne,
 de Beauvais, Avocat en Parlement.
 C. A. D. L. O. S.*

Voilà enfin ma perte entierement
 conjurée, (c'est l'y qui parle.) Le
 plan en est & formé & publié : Et si les
 Académies ne répriment bien-tôt les Par-
 tisans audacieux de la criminelle ambition
 de l'i; c'en est fait, & je vais disparoi-
 tre pour toujours.

Tant que leurs attentats se sont bor-
 nez à m'enlever, tantôt une possession,
 tantôt une autre, quelque triste qu'il
 soit de voir ainsi continuellement éclip-
 ser & démembrer son domaine, la haine
 pour les contestations m'a porté à le dis-
 simuler. Mais que cet esprit de douceur,
 cet excès d'amour pour la paix, m'est de-
 venu

venu fatal ! La patience avec laquelle j'ai souffert les premières usurpations de l'i, l'a enhardi à en faire sans cesse de nouvelles : Et l'ambitieux qu'il est, suivant les traces de ces brigands, qui ne trouvent de sûreté pour la possession de ce qu'ils ont pillé, que dans la mort de ceux à qui ils l'ont ravi, c'est maintenant à ma destruction même qu'il en veut.

Persuadé que, parmi ceux qui le connaissent, les *deux points* dont on lui a permis de s'orner quelquefois, ne le font point prendre pour plus qu'il ne vaut, & qu'il sera toujours des gens qui sçauront que cette parure, quand il s'en trouve revêtu, ne lui donne d'autre privilège que celui de faire, comme dans les mots de *Faïance* & de *Païen*, une espèce de son intermédiaire, & de ne se confondre entièrement ni avec la syllabe qui le précède, ni avec celle qui le suit, il ne se contente pas de briguer aujourd'hui l'honneur entier du Diadème, qu'un reste de pudeur lui fait déguiser d'abord sous la figure de l'*accent bref des Latins* ; il exige de plus qu'on attache à ce superbe ornement le double son, le son partagé qui domine dans les mots de *Pays* & de *Royaume*, la vertu de se diviser, ou pour mieux dire, de se multiplier & de se reproduire ainsi sur le champ, en entrant

en

en même-temps dans deux sillabes différentes, cette vertu étant un attribut qui m'est particulier, & qui fait toute mon essence, s'efforcer de m'en dépouiller, n'est-ce pas vouloir que je n'existe plus, & que je ne fasse plus partie de l'Alphabet ?

Effectivement, depoussé que je suis déjà, depuis trente ans de l'honneur que les François m'avoient fait, par pure inclination, de me placer à la fin de la plupart des mots que l'on pouvoit finir & que l'on finit aujourd'hui par un *i* simple, (tels sont ceux de *Roi*, *Foi*, *lui*, *ici*) à quoi servirois-je si l'usage étoit une fois consacré d'exprimer sans moi & avec un seul *i* couronné le son de deux *i*. Il ne me resteroit tout au plus que la particule *y*, pour laquelle, dans quelque façon de parler qu'elle se trouve, comme dans *il y est*, *j'y penserai*, il ne faut pas d'autre caractère que le mien. Eh ! quelle honte seroit-ce pour moi, de voir, non-seulement mes droits si bornés, mais d'être encore exclus de la sorte pour toujours de la compagnie des autres Lettres, comme si malgré l'ancienneté & la noblesse de mon origine, il n'étoit pas une seule d'entre elles pour qui ce ne fût un affront d'avoir quelque liaison avec moi !
- N'ai-je donc tant vécu que pour cette infamie ! Non,

Non , sans doute , je n'y survivrois pas. Eussai-je même autant d'insensibilité pour pouvoir supporter tant d'injures ; l'i n'auroit plus qu'un pas à faire pour achever de m'exterminer ; & ce pas ne lui coûteroit pas beaucoup , car dès qu'on lui auroit accordé ce double son , comme une dépendance de la nouvelle couronne , l'axiome , *qui peut plus , peut moins* , lui feroit bien-tôt dire hautement qu'à plus forte raison , n'étant pas possible de lui contester ce son simple qui suffit pour la particule y , ce seroit une obligation indispensable de me chasser honteusement de cette dernière retraite.

Le Public est lui-même d'autant plus intéressé à ne point souffrir d'injustices si criantes & de changemens si énormes , qu'il suffiroit qu'il les autorisât pour que toujours de nouvelles Lettres supplantant les anciennes , on se trouvât perpétuellement obligé de rapprendre à lire & à écrire. Et s'il n'y a qu'une utilité évidente qui puisse faire tolérer de semblables révolutions , j'ai quelque droit de me rassurer & d'espérer de trouver des protecteurs qui empêcheront que je ne sois sacrifié à l'ambition de l'i.

En effet , loin qu'une condescendance si excessive pour ce séditieux , rendît plus faciles à éviter les équivoques dans lesquelles

quelles tombent, & font tomber les autres, ceux qui ne sçavent pas assez distinguer ses propriétés & les miennes, la difficulté en deviendroit plus grande : car rien n'est si propre à mettre de la confusion dans les idées, que trop de ressemblance des sons ou des caractères auxquels elles sont attachées. Plus au contraire il y a de diversité entre les signes, plus chacun d'eux retrace aisément à l'esprit les sons particuliers qu'il doit lui représenter. Or il y a infiniment plus de distance de moi à l'i surmonté de deux points, qu'il n'y en auroit de ces deux points au nouvel ornement, à l'ombre duquel l'i veut s'approprier & mon rang & mes droits. Ainsi le bouleversement qu'il propose ne feroit qu'accroître la confusion au lieu de la diminuer.

Il est d'ailleurs si facile de la faire éviter cette confusion, sans qu'il soit besoin pour cela qu'un de nous périsse. Il ne faut qu'un Decret, qu'une Loi, qui ordonne aux Maîtres de l'Orthographe, à ceux qui font imprimer, publier, afficher qu'ils l'enseignent par principes, de saisir une methode claire, intelligible, à la portée des enfans mêmes, & par le moyen de laquelle on distingue aisément les sillables & les mots qui appartiennent à l'i d'avec ceux qui sont de ma dépendance.

D Dans

Dans les bornes où je consens que mon domaine soit resseré, & du peu que je me contente, à peine l'aura-t-on indiqué une fois qu'il ne sera presque qui que ce soit qui ne le retienne.

Que l'on publie, que l'on enseigne donc, si l'*i* le veut, qu'à l'exception de la petite particule que je suis en possession d'exprimer seul & sans le secours d'aucune autre lettre, je ne dois être employé nulle part ailleurs que où, à mon défaut, il faudroit régulièrement deux *i* de suite, l'un pour finir la première syllabe, & l'autre pour commencer ou précéder la suivante, comme dans *Pays*, *Paysage*, *frayeur*, *croyez*, *appuyez*, qui se prononcent de la même façon que si on écrivoit *Pai-is*, *Pai-isage*, *frai-ieur*, *croi-iez*, *appui-iez*: Que l'*i* a droit même de se trouver avec moi dans les préterits imparfaits & dans les subjonctifs de ces verbes, nous *croyions*, nous *appuyions*, nous *envoyions*. Qu'on ne laisse ignorer à personne que c'est à l'*i* accompagné de deux points qu'appartiennent les *ieux*, les *Paiens*, les *aieux*, & autres mots semblables où il produit seulement une inflexion de prononciation, ou un son mouillé qui ne change rien au son principal des voyelles ou des diphthongues entre lesquelles il se fait sentir :

Que

Que quelque voyelle qui se trouve à la fin d'une syllabe, il n'en a pas moins le droit de commencer la syllabe qui suit, pourvû que dans celle-ci il soit immédiatement suivi d'une consonne, comme il arrive dans *Moïse*, dans *Zaïde* : Que toutes les syllabes qui ne précèdent pas immédiatement une voyelle, sont également de son district, soit que comme dans *miracle*, *maison*, *froideur*, *puissance*, elles se trouvent avant la fin du mot, soit qu'elles le finissent, comme *essai*, *charoi*, *ennui*. Je ne ressentirai pas le moindre déplaisir de voir ces regles différentes au nombre des plus certaines & des plus invariables de l'Ortographie.

Je ne m'opposerai pas même, quoi qu'il puisse m'en coûter, aux efforts que l'on renouvelle sans cesse auprès des Sçavans, pour les engager à me bannir de tous les mots dérivez du Grec, dans lesquels l'envie d'en indiquer l'origine les fait continuer de me placer & de me préférer à l'*i*. Je sens bien qu'entr'autres choses difficiles à ne pas regretter, cette réforme me feroit perdre les *hypotheses*, les *systèmes*, la *synthese*, l'*Analyse*, la *Physique*, la *Chymie*, &c. Mais enfin je n'y suis pas absolument nécessaire, le son de *Pi* y est simple, l'*i* suffit pour l'exprimer, & on ne sçauroit lui en interdire la fonc-

Dij tion

tion sans risquer de rebroûiller les idées de ceux qui n'étant pas au fait des *étymologies*, ni même à portée d'apprendre ce que ce mot signifie, ne concevroient pas pourquoi ils me trouveroient toujours dans des endroits que le génie de la Langue leur paroîtra n'avoir faits que pour l'*i*.

D'aussi belles possessions que je lui sacrifie volontairement & sans me prévaloir de l'ardeur avec laquelle le plus grand nombre des Sçavans persisteroient à m'y maintenir, ne suffiront-elles pas pour le satisfaire? Il m'est impossible du moins de donner des preuves plus marquantes de mon désintéressement, & de ma moderation. J'ay vû, sans en concevoir de chagrin & sans porter envie à une distinction si particulière, le projet^(a) d'ériger en loi l'usage déjà établi parmi les Ecrivains corrects, de proportionner ma dimension & celle de toutes les autres lettres à la longueur de l'*i*. Je me verrois avec la même tranquillité dans la Liste des Lettres dont l'Inventeur d'un nouvel Alphabet (*b*) a proposé de changer

(a) Dans le Memoire pour diminuer le nombre des Procès, par M. l'Abbé de Saint Pierre, page 312.

(b) M. Dartis. Voyez les Memoires de Trévoux du mois de May 1724.

les noms ; & que quelque grand que soit le mien , je n'en regretterois pas la perte si j'en étois quitte à ce prix , & qu'on ne s'acharnât plus à ma destruction. Heureusement elle ne dépend pas de ceux qui l'ont conspitée. Il faudroit que le Public y concourût , & de tels projets n'emportent jamais son suffrage.



INVOCATION A APOLLON,
POUR MAD^{lle} PELLISSIER,
Actrice de l'Opera.

Divin soutien de la Nature,
Ton retour est un sûr augure,
De la richesse de tes dons ;
Ton Char éclatant de lumiere ,
En recommençant ta carrière ,
Nous assure de nos moissons.



Déja les Campagnes fleuries ,
L'émail naissant dans les Prairies ,
Tout nous annonce tes bienfaits ;
Et les Oiseaux dans nos Bocages ,
Celebrent par leurs doux ramages ,
Les plaisirs que tu leur promets.

D iij Pour

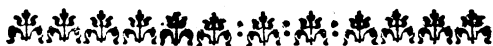
708 MERCURE DE FRANCE.

Pour chanter ta nouvelle gloire,
Au nom des filles de memoire,
Rend Pelissier à nos desirs ;
Toi-même prit soin de l'instruire,
Des tendres accens de ta Lire,
Pour ton honneur , pour nos plaisirs.



Dans ce temps heureux que tes graces
Sont les seuls signes de tes traces,
Dieu du Chant , daigne m'écouter ,
Apollon , fais la reparoître ,
Ne nous l'aurois-tu fait connoître,
Que pour la faire regretter.

Ces Vers furent remis trop tard pour trouver place dans le dernier Mercure.



OBSERVATION faite à Montreuil
sur Mer , de la lumiere boréale qui a
paru le 13. & 14. Mars 1727. par
M. d'Eyrignac , Ingenieur ordinaire
du Roy.

LE 13. du mois dernier , peu après
le coucher du Soleil , on commença
à appercevoir une petite lueur du côté
du

du Septentrion , qui augmenta peu à peu jusqu'à neuf heures , après quoi elle diminua jusqu'à minuit. A neuf heures cette lumiere étoit égale à celle que produit la Lune , lorsqu'on l'apperçoit au travers des nuages épais : elle partoît de l'horison, d'où elle occupoit environ 90. degrez depuis le Nord jusqu'au Nord-Ouest, & s'élevoit jusqu'à la hauteur du Pole qui est ici de 50. degrez, 27' : il en parut ce jour-là aucune flamme ni rayon.

Le lendemain 14. Mars , après que le Soleil fut couché, la lumiere reparut avec les mêmes circonstances que le jour précédent : elle étoit déjà assez considérable à huit heures , & continua d'augmenter jusqu'à onze. Dès huit heures & demie on commença à voir quelques rayons blanchâtres , qui s'élevoient de temps en temps & montoient jusqu'au Pole.

A dix heures il s'éleva du Septentrion des rayons enflammez qui montoient jusqu'au Zenit , & ils se succedoient les uns aux autres par un mouvement très-actif, & en même temps des extrémitéz du quart de Cercle éclairé ; c'est-à-dire , du Nord-Est & du Nord-Ouest, il partoît des rayons blanchâtres qui s'élevoient en serpentant , & tressailloient de temps en temps. Ces rayons suivoient la direction que décrit un Arc-en-Ciel , &

D iiii re-

710 MERCURE DE FRANCE.

redescendoient à l'autre extrémité du quart de l'horison éclairé ; en sorte que le peuple auroit pû dire qu'ils s'entrebattaient à l'endroit où ils se rencontroient, d'autant plus qu'il en sortoit quantité de petits éclairs. Peu après la lumiere quitta l'horison.

A dix heures & demie il y avoit jusqu'à la hauteur d'environ 30. degrez , un vuide qui paroissoit obscur , mais par le seul deffaut de la lumiere ; puisqu'on y voyoit les Etoiles fort distinctement. La lumiere commençoit au-dessus de ce vuide , & ne s'élevoit alors que jusqu'au Pole.

A onze heures la lumiere devint plus forte, & les mouvemens plus vifs ; les rayons enflammez s'allongerent , & passerent le Zenit ; & la lumiere s'étendit en largeur, occupant tout le demi cercle , depuis l'Est jusqu'à l'Ouest , à la réserve du vuide dont on a parlé qui s'étendoit encore depuis le Nord-Est jusqu'au Nord-Ouest, & de la hauteur de 30. degrez ; & il partoît des differens points de ce demi cercle des rayons enflammez qui montoient jusqu'au Zenit , & qui étoient entremêlez de rayons blanchâtres. Tous ces rayons se rencontrant au Zenit , y formoient une espece de corps lumineux.

A minuit la lumiere redescendit à l'horison

riſon, & n'en éclaira plus que le quart, & il ne partoît plus que du Nord ſeulement quelques rayons enflammés qui montoient encore juſqu'au Zenit, & peu après il reparut des rayons blanchâtres dans ce quart de l'horizon éclairé, mais qui ne montoient qu'aux environs de quarante degrez, & qui diminuerent inſenſiblement.



P R E M I E R E E N I G M E.

L'Animal haï de Timon,

Et qui croit ſurpaſſer tous les autres enſemble;
Malgré tout ſon orgueil dans un point me reſſemble :

Nous ne ſommes tous deux formez que de
Limon.

Les enfans de Bacchus ſont jaloux de ma
gloire,

Juſqu'à me diſputer mon nom & mon emploi,

Et l'on diroit que comme moi,

Ils ne ſont tous faits que pour boire ;

Cependant je n'ai point dans ce combat fa-
meux,

De raiſon à perdre comme eux,

Aride & ſec de ſa nature,

D v

Mons

712 MERCURE DE FRANCE.

Mon corps aime l'humidité ;
Et procure la propreté ,
Quoiqu'il se soit nourri d'ordure.
Quelquefois pour la trop presser ,
Je fais rougir plus d'une belle ;
Sans crime toutefois je puis les caresser ,
En voici la raison ; c'est que je suis femelle.
Lorsque par un penchant à l'avarice enclin ;
L'homme a trop étanché la soif qui le devore.
L'ingenieuse métaphore ,
Me fait du genre masculin ;
C'est alors qu'indigné de ma superbe yvresse ;
Un Roy juste & prudent me presse ,
Et s'enrichit de mon larcin.

SECONDE ENIGME.

ETant le prix de bien des crimes ,
On a vû tous les gens d'honneur ,
Avoir pour moi beaucoup d'horreur ;
Mais pour meriter leurs estimes ,
Je n'avois pas encore fait
Le plus détestable forfait.
Si l'un m'a plus crû méprisable ,
Depuis cet horrible delit ,

Chez

Chez l'autre bien plus respectable ,
 Je me suis acquis grand crédit.
 Ma vûë en l'excès d'allegresse ,
 Apporte de l'affliction ;
 Et dans l'excès de la tristesse ,
 Beaucoup de consolation.

Explication de la premiere Enigme
 du dernier Mercure. *Par M. l'Affichard.*
 C. A. D. L. O S.

Je vais vous expliquer l'Enigme du Mercure :
 Nous nous aimons , Cloris , de l'ardeur la
 plus pure ;
 Mais pour rendre toujours notre bonheur
 parfait ,
 Sur notre engagement , gardons bien le Secret.

On a dû expliquer les deux autres par
 la *Lotterie* & la *Main*.

NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS , &c.

OBSERVATIONS adressées à M. Rollin,
 ancien Recteur & Professeur Royal,
 sur son *Traité de la Maniere d'enseigner*.
 Dvj &

714 **MERCURE DE FRANCE.**

& d'étudier les Belles Lettres. Par M. Gilbert, ancien Recteur & Professeur de Rhétorique au College Mazarin. *A Paris, rue de la Harpe, chez l'Hermite, 1727. in 12. de 476. pages.*

REMARQUES HISTORIQUES, données à l'occasion de la Sainte Hostie Miraculeuse, conservée pendant plus de 400.ans dans l'Eglise Paroissiale de S. Jean en Greve à Paris; avec les Pieces originales des faits avancez dans cet Ouvrage. *Par le P. Théodoric de S. René, Carme des Billettes.* A Paris, rue S. Severin, Chez Mesnier. in 12. 2. vol. Le premier de 474. pages, sans l'Epitre au Roy & la Préface. Le second, de 272. sans les Tables & les Approbations, &c.

Ce fait est si solidement établi dans tout l'Ouvrage, dit M. Leullier, Grand-Maître & Curé du College du Cardinal le Moine, Docteur de Sorbonne, & Censeur Royal, que la critique la plus sévere & la plus rigoureuse, ne pourra trouver le moindre sujet raisonnable de le révoquer en doute, &c.

L'IMITATION DE JESUS-CHRIST, mise en Cantiques spirituels, sur les plus beaux airs des meilleurs Auteurs, tant Anciens que Modernes, notez pour en.

en faciliter le chant, par M. l'Abbé Pellegrin. *A Paris, chez Nicolas le Clerc, rue de la vieille Bouclerie; grand in 8. de 491. pages.*

Le même Libraire, chez qui cet Ouvrage se vend, a aussi imprimé en Cantiques, les Pseaumes de David, l'Histoire de l'Ancien & du Nouveau Testament, les Cantiques spirituels sur les points principaux de la Religion & de la Morale Chrétienne & plusieurs Recueils de Noëls. Tous ces divers Ouvrages sont notez.

MENOLOGE EUCHARISTIQUE, ou Actes de Desirs, pour communier, du moins spirituellement, chaque jour du mois: avec une Instruction particuliere sur le Saint Sacrifice de la Messe, & l'Histoire des Miracles de la Sainte Eucharistie, depuis son Institution divine jusqu'à nous. *Par And. C*** Prêtre du Diocèse de Paris. A Paris, rue de la vieille Bouclerie, 1727. Tome I. petit in 12. de 220. pages, sans compter dix pages de Prières qui se chantent à la Procession du S. Sacrement, une longue Préface, une Oraison dédicatoire à Jesus-Christ, la Table & l'Approbation de M. l'Abbé le Moine, Docteur de la Maison & Société de Sorbonne, qui s'exprime ainsi sur cet Ouvrage. Il m'a paru, dit-il, fort*

716 MERCURE DE FRANCE:

fort propre à exciter & ranimer la piété dans les cœurs des Chrétiens, qui n'y est souvent que trop refroidie dans la plupart, & presque éteinte. C'est d'abord l'Instruction sur le S. Sacrifice de la Messe, courte, mais édifiante & solide, parce qu'elle est fondée sur l'Ecriture Sainte & sur la Doctrine des SS. Peres & des Saints Conciles. Ce sont ensuite des Oraisons dévotes, affectives & ferventes, également édifiantes & instructives, soit celles qui sont destinées pour apprendre aux Fidéles la maniere de suivre & d'accompagner le Prêtre dans toutes les parties de la Sainte Messe; soit les autres qui concernent la Communion spirituelle de chaque jour du mois, parce qu'elles sont tirées des mêmes sources les plus certaines & les plus pures, & ainsi très-capables d'édifier, d'instruire & de fortifier les personnes qui s'en serviront dans la pratique sur la maniere de l'Eucharistie, considérée comme Sacrement & comme Sacrifice, & même de les munir & préserver contre les heresies des Novateurs sur l'un & sur l'autre de ces dogmes de notre foi, &c.

HISTOIRES CHOISIES des Miracles de la Sainte Eucharistie, depuis son institution jusqu'à nous; avec des Reflexions Dogmatiques, pour servir de Supplement
au

A V R I L. 1727. 717
au Ménologe Eucharistique. TOME II. *A*
Paris, chez le même Libraire. in 12. de
856. pages, &c.

DE L'UTILITE' DES VOYAGES & de
l'avantage que la recherche de l'Antiqui-
té procure aux Sçavans. Par M. *Bau-*
delot de Dairval, Avocat au Parlement.
Nouvelle Edition, revûë, corrigée &
augmentée, avec figures. *A Roëen, rue*
Gantiere, chez Ch. Ferrand, 1727. 2.
vol. in 12. de plus de 400. pages cha-
cun; & se vend à Paris, Quay des An-
gustins, chez Gandoïn, Pépingué &
Cailleau, Place de Sorbonne.

Le mérite de cet Ouvrage est si gene-
ralement connu, qu'il est inutile d'entrer
dans aucun détail de ce qu'il contient d'u-
tile & de curieux. On fera remarquer
seulement que dans cette nouvelle Edi-
tion on a verifié & rectifié presque tou-
tes les Citations; on y a ajouté quelques
Notes de côté & d'autre qui ne déplai-
ront pas aux Lecteurs. On a rapproché
les deux endroits où il étoit parlé des
Médailles. On a eû soin de donner une
Liste plus complete des Auteurs qui
sont citez ou expliquez par M. Baudelot,
& de marquer exactement les pages, ce
qui manquoit dans la premiere Edition.
Et parce que la plûpart des Sçavans dont
notre

718 MERCURE DE FRANCE.

notre Auteur donne le Catalogue, sont morts ou que leurs Cabinets sont passez en d'autres mains, on a donné une Liste des Cabinets de France les plus considerables.

PENSEES CHRETIENNES, pour tous les jours du mois, augmentées des Prières du matin & du soir, de l'Ordinaire de la Messe & des Vêpres & Complies du Dimanche, à l'usage des petites Ecoles., *A Paris, rue de la vieille Bouclerie, chez J.B. Lameste, 1727. vol. in 24.*

MEMOIRES de François de Paule de Clermont, Marquis de Monglat, Mestre de Camp du Regiment de Navarre, Grand - Maître de la Garde - Robbe du Roy, & Chevalier de ses Ordres, contenant l'Histoire de la Guerre entre la France & la Maison d'Autriche, durant l'administration du Cardinal de Richelieu & du Cardinal Mazarin, sous les Regnes de Louis XIII. & de Louis XIV. depuis la déclaration de la Guerre en 1635. jusqu'à la Paix des Pyrennées en 1660. *A Amsterdam, 1727 & se trouve à Paris, Quay des Augustins, chez la veuve Ribou, 4. vol in 12. de plus de 400. pag. chacun.*

On apprend dans l'Avertissement qui est

est à la tête de ce Livre, que l'Auteur étoit de l'illustre & ancienne Maison de Clermont, originaire d'Anjou, d'où sont sorties les branches de Clermont Galerrande, d'Amboise, de S. George & de Resnel. Il étoit Chef de la branche de Saint George, fils aîné de Hardouin de Clermont, & de Jeanne de Harlay, Dame de Monglat. Il fut Chevalier des Ordres du Roy, Grand-Maître de la Garde-Robbe & Maréchal de Champ, &c. Il mourut le 7. Avril 1675. Il scût allier dans sa personne l'homme de Cour à l'homme de Guerre. Comme sa vie fut partagée entre la Cour & l'armée, il a suivi le même partage dans la suite de ses Memoires; car quoiqu'il les ait divisées par Campagne, il ne manqua point d'ajouter au détail de la Guerre, tout ce qui se passoit de plus considerable à la Cour. Le stile dont ils sont écrits, l'air de candeur & de sincerité qui y regne partout, ne laissent aucun lieu aux soupçons de supposition. Le Discours Préliminaire qui est à la tête de cet Ouvrage, est un morceau tout-à-fait curieux, par plusieurs traits singuliers qu'on y apprend & qui ne se trouvent point dans les autres Memoires. Le caractère & la conduite des Cardinaux Premiers Ministres, y sont parfaitement développés, & au-

cuns

210 MERCURE DE FRANCE.

cuns Memoires ne donnent une idée plus nette & plus vraie de toute la Cour de Louis XIII. & de la Minorité de Louis XIV.

LE POT POURRY, Première Brochure in 12. de 20. pages. A Paris, Quay de Conty, chez J. F. Tabarie, 1727. Le prix est de 6. sols.

Ce petit Ouvrage est mêlé de Vers & de Prose, & on promet d'en donner autant toutes les semaines. Ce portrait suffira pour en donner une idée. » Les François » sont extrêmement vifs, on diroit à les » voir marcher, qu'ils ont toujours leurs » ennemis à leurs trousses, & ils ressemblent dans leurs repas à des voleurs qui » osent se rafraîchir dans une maison qu'ils » pillent, tant ils se pressent en mangeant : » ils traitent des affaires les plus serieuses » en courant dans les rues ; ils ne cessent » pas de se parler en se séparant, mais ils » continuent leurs discours jusqu'à ce » qu'ils ne puissent plus s'entendre. Ils » font le matin leur cour à Versailles, » viennent dîner à Paris, vont souper aux » Champs & reviennent coucher à la Ville : ils entreprendront dans un même » jour dix affaires différentes, & changeront vingt fois d'avis sur le même » dessein : ils vous caressent, vous embrassent

» brassent aujourd'hui , vous offrent sin-
 » cerement leurs services , & demain ils
 » vous saluëront à peine : ils aiment avec
 » une ardeur extrême. Leur fortune , leur
 » vie même leur paroissent de legers sa-
 » crifices pour l'objet de leur tendresse :
 » quinze jours après , ils en ont oublié
 » jusqu'au nom. Enfin on peut dire qu'ils
 » sont les veritables images de la legereté,
 » de la vivacité & de l'inconstance.

NOUVEAU SYSTESME DU MICROCOSME ,
 ou Traité de la Nature de l'Homme ,
 dans lequel on explique la cause du mou-
 vement des fluides ; le principe de la
 vie , du sang & des humeurs ; la genera-
 tion & les autres opérations des parties
 du corps humain. Par le sieur de Tymo-
 gue. *A la Haye , & se vend à Paris ,*
Quay des Augustins , chez Chaubert , 1727.
 in 8. de 307. pages , sans les Tables des
 Matieres & des Chapirres , l'Epitre Dé-
 dicatoire au Duc de Noailles , la Préface
 & l'Avis au Lecteur. C'est dans cet Avis
 qu'on apprend que le vrai nom de l'Au-
 teur est Edmé Guyot.

Le même Auteur espere donner au Pu-
 blic un Ouvrage considerable , dont il a
 déjà presque tous les Materiaux : il le
 pourroit même avant la fin de cette an-
 née , si le temps , le lieu & quelques soins

in-

722 MERCURE DE FRANCE.

indispensables le lui permettoient, comme il s'en explique lui-même dans un Memoire qu'il nous a communiqué, lequel contient le Titre & le Plan que voici en abrégé : *Traité de la Cosmographie, divisé en sept parties.* La premiere traitera de l'origine de la Cosmographie, &c. donnant aussi dans cette partie l'intelligence de la Sphere, &c. La seconde aura pour objet la Création de l'Univers, & en particulier celle de l'homme. La troisième partie exposera un nouveau Système du Monde, très-simple, plus vraisemblable & plus digne de la sagesse du Créateur que tous ceux qui ont précédé, &c. La quatrième traitera de l'Harmonie de l'Univers, de l'esprit universel, principe de la vie & de la fécondité, &c. La cinquième aura pour objet les animaux, après avoir décrit l'homme; l'Auteur expliquera la nature des Animaux terrestres & aquatiques, &c. La sixième traitera des Vegetaux & de leur utilité. La septième & dernière, des Mineraux, sur lesquels l'Auteur s'étendra davantage par la connoissance particuliere qu'il a acquise de leur nature.

HISTOIRE PHYSIQUE DE LA MER,
Ouvrage enrichi de figures dessinées d'après nature. Par Louis Ferdinand, Comte de
de

A V R I L. 1727. 723.
de Marfilly. A Amsterdam, vol. in fol.
de 173. pages, sans deux Préfaces, &c.

LES ANNALES DES PROVINCES-UNIES;
Tome I. contenant les choses les plus remarquables arrivées en Europe & dans les autres parties du Monde, depuis les Négociations de la Paix de Munster, jusqu'à la Paix de Breda, avec la Description historique de leur Gouvernement. *Tome II.* contenant les choses les plus remarquables, arrivées en Europe & dans les autres parties du Monde, depuis la Paix d'Aix-la Chapelle, jusqu'à celle de Nimègue. *Par M. Basnage.* A la Haye, chez C. Levier, & se vend à Paris, *Quay des Augustins, chez Montalant,* 1726. in fol. de près de 1800. pages les 2. volumes.

LES COMEDIES DE TERENCE, traduites en François, par le Chevalier Hennebert. *A Cambridge,* 1726. *Tome I.* in 12. de 421. pages. Ce premier volume contient les trois premières Comedies de Terence; le second paroîtra bien-tôt.

L'UTILITE' DES VOYAGES, se vend aussi, chez André Cailleau, Place de Sorbonne, & Charles Huguiet, *Quay des Aug.*

714 MERCURE DE FRANCE.

Augustins, près le Pont S. Michel. On trouvera chez les mêmes Libraires, *Architecture de Palladio*, nouvelle Edition en François, avec toutes les Planches en Taille-douce, grand in folio. *Les Batailles du Prince Eugene*, grand in folio, avec tous les Plans & figures en Taille-douce.

Theatre d'Italie, in folio, 4. vol. fig.

— *De Piedmont & Savoye*, in folio, 4. vol. figures.

— *De la Grande-Bretagne*, in fol. 4. vol. figures.

Antiquitez Sacrées & Profanes des Romains, expliquées, in folio, avec figures, 1726.

Négociations secretes, touchant la Paix de Munster & d'Osnabrug, in folio 4. vol. 1726.

Histoire des Traitez de Paix, depuis celle de Vervins, jusqu'à la Paix de Nimegue, in folio 2. vol. 1726.

— *Des dernieres Révolutions d'Angleterre*, par le Docteur Burnet, in 4. 2. vol. avec des Portraits.

— *Les mêmes*, in 12. 3. volumes.

Les Oeuvres de Rousseau, nouvelle Edition, augmentée sur celle de Londres, in 12. 4. vol. 1726.

Memoire Historique du Regne de Pierre le Grand, Czar de Moscovie, in 12.

4. vol. 1726. Et plusieurs autres Livres imprimez en Hollande.

Les mêmes Libraires donneront incessamment ;

Le Collectio Judiciorum de Novis Erroribus, &c. par M. l'Evêque de Tulles, in folio, Tome II.

Les Principes de la Nature, ou de la Generation des Choses. Par M. de Colonne, in 12. avec figures.

Voyage du Levant, c'est-à-dire dans les principaux endroits de l'Asie Mineure, dans les Isles de Chio, Rhodes, Chypre, &c. de même que dans les plus considerables Villes d'Egypte, Syrie & Terre-Sainte ; enrichi d'un grand nombre de figures en Taille-douce. Par Corneille le Bruyin. Nouvelle Edition, augmentée considerablement, in 4. 5. vol. Chez les mêmes Libraires.

PLAN pour les Souscriptions aux Monumens de la Monarchie Françoisse, Par le R. P. Dom BERNARD DE MONTEAUCON, Religieux en l'Abbaye de Saint Germain des Pres.

Un Ouvrage aussi vaste que celui-ci demande un peu de diligence. La vie de l'homme est si courte, que ces sortes d'entreprises risquent beaucoup de s'évanouir lorsqu'on les traîne en longueur. Il est vrai qu'un grand nombre d'années de travail contribueroit sans doute à la perfection d'un tel dessein ; mais

vaut.

vaut-il mieux hasarder de laisser peut-être pour toujours dans les Tenebres, des monumens si interessans, que de les donner après quelques années de recherches, lorsqu'on a fait toutes les diligences possibles pour les ramasser & pour les expliquer ?

Les monumens répandus dans le Royaume me sont venus en foule, & mes correspondans animez de zele pour un ouvrage qui interesse non-seulement les François, mais aussi la plupart des Nations voisines, m'ont envoyé & m'envoient tous les jours de nouvelles pieces, souvent inconnues, & toujours propres à enrichir ce Recueil.

J'ai trouvé une bien plus grande ressource dans la Bibliotheque du Roi, depuis que par l'entremise de M. l'Abbé Bignon, Sa Majesté a ordonné qu'on m'en communiquât les manuscrits & les portefeuilles. Cela m'a ouvert un champ où j'ai fait en peu de temps une ample moisson ; en sorte que mes Recueils faits jusqu'à present montent à plus de huit cens Planches ; & que je sçai où en prendre encore quatre ou cinq cens, qui regardent les cinq parties de l'Ouvrage. Il m'en arrive aussi tous les jours des Provinces, & quelquefois d'endroits d'où il sembloit que je ne devois rien attendre.

Cela m'a porté à proposer au commencement de cette année 1727. des Sousscriptions pour la premiere classe des monumens de la Monarchie Françoisé. On a jugé à propos de separer ainsi les classes, de peur que des Sousscriptions pour le total ne fussent à charge au public ; sans mettre en ligne de compte bien d'autres inconveniens, qu'on leve en donnant séparément & successivement chaque partie de l'Ouvrage. L'édition de la premiere classe

ne

ne retardera point les suivantes. On continuera sans interruption de graver les Planches de la seconde après celles de la première, & ainsi des autres.

Cette première classe contient, comme on l'a déjà dit dans le Programme, donné il y a près de deux ans, tous les monumens des Rois, des Reines, des Princes du Sang, des Pairs de France, des autres Ducs ou Comtes qui avoient des Etats dans le Royaume, de la Maison du Roy, & des grands Officiers de la Couronne.

On commence par l'inauguration des Rois sur un Bouclier, qui étoit en usage dans la première race; coutume venue des anciens Rois Germains & des Nations Septentrionales. J'en ai une image dont l'original est d'environ huit cens ans.

Après viendront les autres marques de Royauté, le nimbe ou le cercle lumineux qu'on mettoit à la tête des Rois de la première race. La Couronne Royale qui a extraordinairement varié depuis le commencement de la Monarchie. Le Diadème & le Bonnet Royal. Une longue Dissertation sur ce qu'on appelle aujourd'hui Fleurs-de-lis, sur leur origine, & sur le temps où l'on a commencé de leur donner ce nom. Les habits Royaux, la Tunique, la Chlamyde, le Manteau, la Ceinture, les différentes formes du Sceptre & du Trône, la Main de Justice & son origine. La Couronne des Reines de tout âge, & leurs ornemens Royaux.

Les Portraits & Figures de tous les Rois qui nous ont été transmis depuis Childeric I. jusqu'à Louis XV. heureusement regnant aujourd'hui. Il en manque beaucoup de la première race, peu de la seconde; pour ce qui est de la troisième, j'espère que nous l'aurons en entier.

E Toutes

728 MERCURE DE FRANCE.

Toutes les Histoires des Rois que les monumens nous fournissent, leurs Sacres, leurs Couronnemens, les Lits de Justice, les Assemblées publiques où les Rois se trouvent, les hommages qui leur sont rendus, les prétations de sermens de fidélité, leurs Entrées publiques. Les entrevûes de nos Rois & des Princes Etrangers, les parties de Chasse, les Batailles où ils commandent en personne, & généralement toutes les Histoires où les Rois sont représentez.

On y mettra de même les Histoires & les Portraits des Reines, des Princes du Sang, des Pairs de France, des Ducs ou Comtes qui avoient des Etats dans le Royaume, de la Maison du Roy & des grands Officiers de la Couronne; hors le Chancelier qu'on réserve pour la troisième partie, où il sera à la tête des gens de Justice.

Pour donner une idée de la qualité des monumens contenus dans cet Ouvrage, on a jugé à propos de mettre ici un catalogue de ceux de Charles V. dit *le Sage*, qui contiennent quelques traits d'histoire, & un assez grand nombre de Portraits, tous pris sur des originaux du temps.

Monumens du Regne de Charles V. dit le Sage. .

1. Le Sacre de Charles V. où se voyent les Pairs de France.
2. Couronnement de Charles V.
3. Sacre de Jeanne de Bourbon, femme de Charles V.
4. Charles V. son Portrait.
5. Jeanne de Bourbon sa femme.
6. Charles V. & Jeanne de Bourbon sa femme, tirez

tirez du Portail des Celestins de Paris.

7. Charles V. qui reçoit un Livre.

8. Le même qui reçoit la Banniere.

9. Hommage du Comte de Clermont au Roy, en presence de la Cour.

10. Charles V. dans son Trône avec sa Cour, reçoit un Livre d'un Augustin.

11. Le même dans sa Cour, reçoit un Livre d'un Carme.

12. Autre figure de Charles V.

13. Autre du même.

14. Charles V. va à la rencontre de Charles IV. Empereur. Le Roy monté sur un cheval blanc, & l'Empereur sur un cheval noir, comme ils étoient convenus pour les raisons marquées dans le discours, tiré d'une Miniature du temps.

15. Autre figure de la Reine Jeanne.

16. Les douze Pairs de France, armez & revêtus de leurs blazons, tirez des vitres de Bruges, faites du temps de Charles V. ou environ.

17. Louïs, frere de Charles V. Duc d'Anjou, Roy de Naples.

18. Le même, autre Peinture.

19. Jean, Duc de Berry, frere de Charles V.

20. Le même.

21. Jeanne de France, femme de Charles le Mauvais, Roy de Navarre.

22. Jeanne ou Blanche de France, fille de Philippe de Valois, qui mourut à Beziers en 1373.

23. Chasse au Cerf en presence de la Reine.

24. Jeanne de France, femme de Jean VI. Duc de Bretagne.

25. Jean VI. Duc de Bretagne.

26. Louïs II. du nom, Duc de Bourbon, Instituteur des Chevaliers de l'Ecu d'or ou de

E ij. Bour

730 MERCURE DE FRANCE.

- Bourbon, reçoit un hommage, accompagné de ses Chevaliers en 1369.
27. Beatrix de Bourbon, femme de Jean, Roi de Bohême.
 28. Bonne de Bourbon, femme d'Amé VI. Comte de Savoye.
 29. Marguerite de Bourbon, femme du Comte d'Albret.
 30. Jeanne ou Isabeau de Bourbon, mariée à Bouchard, Comte de Vendôme.
 31. Bouchard, Comte de Vendôme.
 32. Jeanne de Vendôme, fille de Bouchard.
 33. Princesse du temps de Charles V.
 34. Autre Princesse du temps de Charles V.
 35. Simon de Touars, Comte de Dreux.
 36. Bertrand du Guesclin, Connétable de France.
 37. Jean de Bourbon, fils naturel de Pierre I. Duc de Bourbon.
 38. Agnès de Chaleu, sa femme.
 39. Seigneur à cheval du temps de Charles V.
 40. Ministre d'Etat du temps de Charles V.
 41. Geoffroi de Collon, Ecuyer tranchant du Roy, mort en 1377.
 42. Isabeau de Courgenay, sa femme.
 43. Jean Vaudeter, Valet de Chambre de Charles V.
 44. Jean Perdrier, Prêtre, Maître de la Chapelle du Roy, qui mourut en 1376.

Voilà les monumens du regne de Charles V. qui entrent dans cette premiere classe. Il y en a quantité d'autres pour les suivantes. Il se trouve d'autres regnes mieux fournis que celui cy, même de ceux qui précèdent Charles V. Mais il me vient tous les jours tant de nouveaux monumens, que l'on ne peut encore deviner quel regne l'emportera sur les autres pour la quantité des figures. Je parle ici des siècles un peu reculez.

Après

Après avoir pris conseil de bien des gens, on s'est enfin déterminé à mettre une version latine au bas des pages. Peu étoient d'un avis contraire, fondez sur ces raisons : Que les Etrangers nos voisins, sçavent le François, & qu'ainsi il est inutile de traduire l'Ouvrage en Latin, & que ce Latin ajoûté augmentera le prix des volumes. On répond à cela, que quoique plusieurs de nos voisins étrangers entendent le François, il y en a plus qu'on ne pense qui ne l'entendent pas. Que cet Ouvrage aura un grand nombre de mots hors de l'usage ordinaire, que les Etrangers même qui lisent le François, ne pourroient entendre. Ce Latin n'augmente que peu ou point du tout le prix de l'Ouvrage. Les Planches font plus des deux tiers de la dépense, & le Latin ne peut monter qu'à un tiers du discours imprimé; il n'ajoute ainsi à la dépense qu'environ un dixième : Or un dixième sur des gros Ouvrages ne paroît point dans un compte rond. On ajoute à cela, que comme il faudra mettre fort souvent au bas de la page les passages Latins des Auteurs rapportez dans le Livre, le Latin mis en entier ira à peu de chose de plus.

Cette premiere classe fera quatre volumes *in folio*, qui contiendront plus de quatre cens Planches, en comptant pour deux à l'ordinaire, celles qui occupent deux pages & la feuille entiere. Le prix des Souscriptions sera pour le petit papier *de quarante livres*, quand on prendra le billet d'obligation, & d'autant quand on levera l'exemplaire; & pour le grand papier *de soixante livres* pour le premier, & d'autant pour le second payement.

On ne recevra des Souscriptions que jusqu'au premier Octobre de cette année 1727.

E iij Quoi.

732 MERCURE DE FRANCE.

Quoiqu'on ne puisse pas fixer si précisément le temps où l'on distribuera les exemplaires, on donnera néanmoins l'Ouvrage dans tout le cours de l'an 1729. La diligence qu'on a faite sur les éditions de l'*Antiquité* & sur celle du Supplement, doit servir de garant pour ce nouvel Ouvrage, qui sera conforme, tant pour le Papier, que pour l'Impression, au Livre de l'*Antiquité* & du Supplement. On ne recevra les Souscriptions que jusqu'au nombre de mille, tant pour le grand que le petit papier.

Ceux qui voudront souscrire, s'adresseront, s'il leur plaît, à DOM BERNARD DE MONT-
TAUCON, en l'Abbaye de S. Germain des Prez, ou à quelques-uns des Libraires ici nommez :

Rue S. Jacques, Etienne Ganeau : Guillaume Cavalier : Pierre François Giffart. Au Palais, Nicolas Gosselin.

Si les mille Exemplaires énoncés cy-dessus, ne sont point souscrits, les Libraires sont engagés solidairement, de rendre aux Souscripteurs, l'argent qu'ils en auront reçu, dans le courant du mois d'Octobre 1727.

VOYAGES du Levant, Europe, Asie & Afrique, avec figures en Taille-douce. Amsterdam, chez M. C. le Cene, 5. vol. in 12.

VOYAGES d'Adam Olearius, en Moscovie, Tartarie & Perse, avec les Voyages de Jean Albert de Mandelslo, de Perse, aux Indes Orientales, avec des Cartes Geographiques & autres Tailles-douces. Chez le même Libraire, 1727. 4. vol. in folio. ME-

MEMOIRES de M. Jean Ker de Kerf-land, contenant les Négociations secrètes en Ecole, en Angleterre, dans les Cours de Vienne, d'Hanover, & en d'autres Pays Etrangers, avec une Relation de l'origine & des progrès de la Compagnie d'Ostende, publiez par lui-même, & traduits de l'Anglois. *A Rotterdam, chez Jean-Daniel Béman, 2. vol. in 8.*

LA THEOLOGIE-PHYSIQUE, ou Démonstration de l'Existence & des Attributs de Dieu, tirée des œuvres de la Création. *Par Guillaume Derham, traduite de l'Anglois. Chez le même Libraire, in 8.*

Chatelain, Libraire à Amsterdam, doit donner incessamment l'*Histoire des Provinces-Unies jusqu'à la Paix d'Utrecht* inclusivement; par M. le Clerc, en 4. volumes in folio.

Westins & Smith, Libraires à Amsterdam, impriment par Souscription les *Satyres Italiennes du Chevalier Barthelemi Dotti*, avec des Notes Historiques & Critiques. Cet Ouvrage coutera 10. florins, argent d'Hollande, payables la moitié en souscrivant, & l'autre moitié en retirant l'Exemplaire qu'on doit mettre sous presse le mois prochain.

E iiij On

On commence depuis peu à débiter à l'Imprimerie du Louvre, la nouvelle Edition de S. Cyprien. Le Public en est redevable au celebre M. Baluze, qui commença à y travailler il y a plus de trente ans. Son principal dessein étoit de rétablir le Texte dans toute sa pureté ; & pour y réussir il a collationné environ trente Manuscrits, sans parler de l'usage qu'il a fait des Editions qui parurent au quinzième & au seizième siecle. Tant de secours joints à la réputation de l'Editeur, font esperer que cette Edition surpassera les précédentes, autant par l'exactitude du Texte, que par la beauté des Caracteres, qui sont admirez de tous ceux qui les voyent. M. Baluze avoit commencé l'Impression des Oeuvres de S. Cyprien en 1717. mais il n'eut pas la satisfaction d'en voir la fin, étant mort en 1718. Il est vrai que tout le Texte de S. Cyprien étoit imprimé, aussi-bien que les Notes, à l'exception de deux ou trois feüilles. Mais il restoit encore plusieurs Ouvrages, faussement attribuez à ce Pere & M. Baluze n'avoit laissé aucuns Memoires pour la Preface & la vie de S. Cyprien. L'Ouvrage étant resté en cet état jusqu'en 1724. Ce fut pour lors que le P. de Sainte-Marthe, Superieur General de la Congrégation de S. Maur, fut prié très-instamment de

de choisir quelqu'un de ses Religieux pour continuer ce que M. Baluze avoit laissé imparfait. Il s'en est trouvé un * qui s'est volontiers chargé de faire la Préface de cette Edition, la vie de S. Cyprien & de corriger sur les Manuscrits plusieurs Ouvrages, qui, quoique faussement attribués à S. Cyprien, ne laissent pas d'être très-anciens & très-importans. Tout a été achevé d'imprimer au mois de Septembre de l'année passée. Mais avant que de le mettre en vente, il a fallu le présenter au Roy, & fournir les Exemplaires à tous ceux que Sa Majesté a honorez de ce present.

Il paroît un Plan d'une Mathématique abrégée, à l'usage & à la portée de tout le monde, principalement des jeunes Seigneurs, des Officiers, des Ingenieurs, des Physiciens, des Artistes, &c. Imprimé à Paris, chez P. Simon, Imprimeur du Clergé de France & du Parlement, rue de la Harpe, 1727.

Les Mathématiques sont une Science si belle, si nécessaire même, qu'il est bien temps que ceux qui les possèdent, fassent quelque effort pour en applanir les avenues, & pour en éclaircir les difficultez.

* Dom Prudent Maran, qui continuë l'Edition de S. Basile.

E v On

736 MERCURE DE FRANCE:

On ne peut pas douter que ce ne soit le dessein du R. P. Castel. Il ne s'agit plus que de voir la maniere dont il s'y est pris pour executer un Projet si avantageux pour le public.

Les moyens qu'il a pris pour cela paroissent tout simples, & il semble que tout autre qui s'en seroit avisé, auroit pû executer le même dessein. Le premier moyen regarde les termes. Tout le monde sçait bien que c'est-là le principal épouvantail. Mais comme ces termes Grecs d'origine expriment des choses qui sont de tous les temps & de tous les Pays, le P. Castel, sans proscrire les termes sçavans, leur associe à chacun celui qui dans notre Langue signifie la même chose. Par exemple, il avertit qu'un *Cone* est une figure de pain de sucre, qu'un *Cube* est un dé à joïer, qu'un *Polyedre* est un corps qui a plusieurs surfaces, qu'un *Parallelepipede* est une sorte de solive quarrée à ses bouts, &c. cet expedient-là est bon, & il paroît qu'il ne tient qu'à celui qui l'a trouvé, d'en user.

L'autre expedient qui regarde le style paroît encore meilleur pour faciliter la Géometrie. Car non-seulement les termes particuliers la rendent épineuse & difficile; mais la maniere sçavante & le point de vûe abstrait, en font jusqu'ici la

la science d'un très-petit nombre d'esprits. Le P. Castel fait voir que tout cela est guindé & peu naturel, & en même temps il donne des exemples qui rendent sensibles les choses les plus relevées : Par exemple, il réduit cette Proposition de la Géometrie transcendante. *La serie descendante & infinie des sons doubles, égale le double de son premier terme; à cette proposition que tout le monde sçait, qu'une ligne peut être divisée par moitié, & sa moitié par moitié, & son quart par moitié, &c. à l'infini.*

Un troisieme artifice de cet Auteur pour mettre les Mathématiques à la portée de tout le monde, c'est de commencer par ce qu'elles ont de plus general & de plus vague, & de proceder pas à pas par degrez à ce qu'il y a de plus détaillé & de plus profond. Il fait connoître le tout avant que de venir aux parties. C'est la méthode d'Analyse, suivant laquelle on procede par division & par sous-division du corps & du Plan general de la science jusqu'à ses branches les plus imperceptibles.

Une chose qui paroît bien dans cette Méthode, c'est, lorsque le P. Castel fait voir qu'avant que de démontrer les choses comme évidentes, il les prouve simplement comme vraies : qu'avant que de

E v j les

738 MERCURE DE FRANCE:

les prouver comme vrayes, il les infinuë comme vrai-semblables, qu'avant la vrai-semblance il en établit la possibilité; qu'avant la possibilité il en donne le soupçon, avant le soupçon l'idée, avant l'idée la première lueur; & qu'il ajoute ces mots : *On ne connoît pas les hommes lorsque pour les éclairer on les investit tout-à-coup d'un jour plein & parfait.*

Effectivement les Géometres ont eu beau jusqu'ici rendre leurs propositions évidentes & démonstratives; tout le monde a été ébloüi de cette grande clarté; & nous voyons très-peu de gens qui s'en sont laissez éclairer, malgré le grand nombre de ceux qui ont tenté de devenir Géometres. Il faut esperer qu'avec de pareils tempéramens, toutes sortes d'esprits auront désormais accès dans les Mathématiques.

Or en les mettant à la portée de tout le monde, le P. Castel les a mises aussi à leur usage, en renfermant dans son Ouvrage tout ce qu'il y a d'utile & de curieux dans ces vastes Sciences. Le Plan que cet Auteur en donne est immense & embrasse les principes de toutes les Sciences au nombre de plus de 300. il fait même esperer un cours de Géometrie assez complet, avec le système general de tous les Arts.

Son dessein est de faire connoître d'une
maniere

manière generale tous ces Arts & toutes ces Sciences , leur nature , leurs principes , leur méthode , leurs rapports , leur liaison , leurs usages , leurs singularitez les plus remarquables , leur histoire même en abrégé , avec les meilleurs Auteurs qui les ont traitées ; & outre cela , de faire connoître en détail les Sciences qui servent de principes aux autres , comme sont l'Arithmétique , l'Algebre , les Elemens de Géometrie , la Géometrie pratique , les Sections coniques , la science des Courbes , l'Analyse , celle même de l'Infini , la Dynamique , la Statique , &c.

On comprend bien que cet Ouvrage est un cours abrégé de Mathématique , & qu'il en renferme le Plan le plus vaste , le plus complet & le mieux lié qui ait encore paru.

Les Mathématiques y sont partagées en trois grandes Sciences qui renferment toutes les autres , la Géometrie , la Méchanique & la Cosmographie. Le caractère que l'Auteur fait de ces trois Sciences , a paru heureux , mais un peu hardi. Il attribue à la Géometrie , de mesurer , à la Méchanique , de peser : jusques-là rien n'est mieux ; mais bien des gens sont surpris que le propre emploi de la Cosmographie , selon lui , soit de compter.

Il est vrai qu'il distingue la Science
qui

compte, de celle qui apprend à compter ; & qu'il prétend que si l'Arithmétique apprend à compter, c'est la Cosmographie qui compte en effet ; il fait même voir que la Cosmographie n'est qu'une Arithmétique ou en general une Géométrie réalisée, & qu'effectivement on ne fait la description de l'Univers, qu'en faisant le dénombrement des parties qui le composent, des Etoiles qui sont dans le Ciel, des Continens, des Mers, des Montagnes, des Rivières, des Villes & de tout ce qui est sur la terre.

On peut prévoir que cet Ouvrage sera lû avec bien de l'empressement, surtout étant fait, comme on le dit, d'une manière à pouvoir être lû tout de suite, sans avoir besoin d'aucune contention ni d'aucun effort d'esprit pour être compris. Cela est si nouveau & si flatteur pour le Public, que l'Auteur ne trouvera pas mauvais, que sans vouloir prendre aucun parti contre son Ouvrage, on suspende son jugement à cet égard. Il a déjà paru bien des morceaux de la plus haute Géométrie de la façon de cet Auteur, qu'on a lûs & compris avec beaucoup de facilité ; si tout l'Ouvrage qu'il annonce est du même style que ces morceaux, il aura tenu sa parole. On souhaite qu'une prompt impression la dégage incessamment.

On

On dit que l'Ouvrage s'imprime & qu'il paroîtra avant le mois d'Octobre. C'est *Simon*, qui l'imprime. On est fort content de la maniere dont il a imprimé le Plan. Cet Ouvrage est un *in quarto* ordinaire.

Le Pere Charles Fleury, l'un des Professeurs de Rhétorique au College Académique des Jesuites de Toulouze, déjà connu par d'autres Ouvrages, va donner au Public, l'*Histoire du Cardinal de Tournon, Ministre de France*, & qui sera comme la suite de celle que M. l'Abbé le Gendre vient de publier du Cardinal d'Amboise. Comme le Cardinal de Tournon a été un des plus grands Ministres de France sous quatre de nos Rois, dans un siecle fertile en grands événemens, on y verra des faits également curieux & intereffans.

*DESCRIPTION d'un Pont portatif,
inventé par le sieur Babin, Serrurier,
natif d'Arles en Provence.*

Ce Pont est composé de Tonneaux de six pieds ou douze pieds de long, sur un diamètre proportionné : Toutes les douves sont de même longueur, largeur & épaisseur. Elles sont attachées les unes
aux

742 MERCURE DE FRANCE:

aux autres par des charnières ou couplets , avec tant de justesse , qu'en les pliant en dehors , en démontant le Tonneau , elles se replient & se roulent les unes sur les autres , de façon qu'elles font un très-petit volume , & sont aisées à transporter sur une charette ou sur un Mulet. En les pliant en dedans sur les deux fonds , qui sont aussi de plusieurs pieces , & qui s'attachent à la premiere douve , elles forment le Tonneau qui se monte avec une manivelle & un ressort qui fait joindre la derniere douve à la premiere. On y met les cercles de fer à charniere & à moufle brisez , qui se ferment avec une clavette ou goupille.

Quand tous les Tonneaux sont formez , (ce qui se fait en très-peu de temps) on les joint les uns aux autres à certaine distance proportionnée , avec certains crochets ; & dès qu'ils sont tous joints & que le Pont est formé sur le Rivage , on amare le premier Tonneau , on jette le Pont sur la Riviere , & le fil de l'eau éloigne du bord les premiers Tonneaux , & les fait atteindre à l'autre Rivage , ce qui forme le Pont. Un homme ou deux qui sont à l'extrémité , se jettent à terre & amarent l'autre bout du Pont. Tous les Tonneaux qui tiennent à un Cable par des poulies , sont maintenus en ligne directe

directe, pour que le Pont ne fasse point un cercle par la rapidité du courant.

On met sur ces Tonneaux des Pontrelles, des Madriers & un Parapet; en sorte qu'on peut y faire passer, non-seulement l'Infanterie, mais la Cavalerie, & l'Artillerie, en cas de besoin; car par l'épreuve qui en a été faite, on assure qu'un Tonneau de six pieds, porte près de 2500. livres & un Tonneau de douze pieds, le double.

Suivant le calcul de l'Auteur, un Tonneau de six pieds pèse 130. livres, de sorte qu'un Pont de 50. Tonneaux, qui seroit de 50. toises, peseroit 6500. liv.

Ces mêmes Tonneaux peuvent aussi servir dans un Siege, pour passer un fossé, pour porter des travailleurs. En les remplissant de foin ils n'enfonceroient pas aisément, & on croit qu'ils seroient d'un secours plus prompt, aussi solide & moins dispendieux que les fascines.

La Méchanique de cette invention est curieuse, & l'Auteur promet qu'il fera des Tonneaux dont les douves seront brisées dans leur longueur, pour la commodité du transport. Il prétend avoir seul le secret de garantir ces Tonneaux de l'injure de l'air, & d'empêcher que l'eau n'y entre, lorsqu'après avoir servi & été mis à l'air, ils pourroient se sécher & les douves se resserrer. On

744 MERCURE DE FRANCE.

On sent aisément de quelle utilité peut être un Pont de cette nature , & l'on ne sçauroit , sans faire tort à l'Auteur , le priver des justes louanges qu'il merite. Il offre de répondre à toutes les objections , & de résoudre toutes les difficultez qu'on pourra lui faire. Les Modeles de ce Pont sont chez M. Constantin de Magny , à l'Hôtel de Bretagne , rue S. André des Arcs.

Le premier de ce mois on remonta & on mit en place sur la Grille du Chœur de S. Eustache , le Crucifix de bronze qui étoit tombé , après avoir fait nettoyer la figure , sous la plante des pieds de laquelle on a apperçû ces deux Inscriptions : *Etienne la Porte m'a fait.* Ces mots Latins remplissent l'autre Inscription , *Rufinus Presbiter sollicitus est mei.* Ce morceau de Sculpture dont on ne connoissoit pas la beauté , est très estimé des Connoisseurs , par l'exactitude , le dessein , la délicatesse & l'infini de l'ouvrage. C'est peut-être la plus grande figure qui soit en France de cette espece. Elle pèse seule 622. livres , & avec la Croix & l'Ecriteau 1054. La figure du Christ est de plus de 7. pieds de proportion.

L'ancienne maniere de tailler au périnée

rinée, pour la maladie de la Pierre, a été encore renouvelée avec un grand succès, dans l'Hôpital de S. Barthelemy à Londres, par M. *Jean Dobyns*, Chirurgien de cet Hôpital. Depuis un an il a traité de cette maniere trente personnes, dont il y en a vingt-six vivantes & en parfaite santé.

On a la satisfaction de voir revivre le fameux M. le Bas, en la personne de son fils, à qui il avoit donné les principes de l'Optique. Il vient de composer un Telescope, qui au jugement des plus sçavans, surpasse ceux qu'on nous a apportez des Pays Etrangers, ayant été approuvé par M^{rs} de l'Observatoire, qui en ont fait l'essay, & par plusieurs Seigneurs Connoisseurs dans cet Art. La veuve le Bas & son fils qui demeurent toujours aux Galleries du Louvre, continuent la distribution des Lunettes de toute espece, des Microscopes, des Lunettes d'Opera, tant anciennes que nouvelles, faites dans le goût des Telescopes.

Le celebre Chevalier Isaac Newton, si connu & si estimé dans toute l'Europe par ses Ecrits, mourut le 30. du mois dernier à Kensington, âgé de 85. ans. Sa place de President de la Societé Roya-
le

le de Londres , a été donnée au Chevalier Hansloane , & son Emploi de Directeur General des Monnoyes au Docteur Clark , Ministre de S. James ; mais ce Docteur ayant prié le Roy de le dispenser d'accepter cette Charge , S. M. en a disposé en faveur de M. Jean Conduit , Membre du Parlement pour Whitchurch.

Un Concert celebre , établi depuis quelques années dans un Sallon du Palais des Tuilleries , que plusieurs Amateurs de Musique Italienne font executer le Jeudi & le Samedi de chaque Semaine , a recommencé , après quelque interruption , au mois de Decembre dernier , avec plus de succès que jamais. Quoiqu'il ne soit composé que de dix-huit Instrumens & de deux voix de femmes , il produit un effet admirable , par la force & l'éclat de l'harmonie , que de très-habiles Maîtres , tant François qu'Italiens , executent avec tout l'art , l'intelligence , la vivacité & la finesse imaginable ; en sorte qu'on ne sçauroit pousser la perfection plus loin , soit pour l'accompagnement , soit pour la Piece. Dans la Musique vocale , la justesse & l'expression sont poussées au dernier période , par le touchant & le vrai dans tous les caracteres. Les deux Demoiselles qui chantent à ce Concert , où il n'entre
que

que des gens de goût, qui se sont imposez chacun une certaine somme qu'on paye deux fois par an pour fournir aux frais, sont Romaines, & d'un merite au-dessus de toute louange. Les Instrumens consistent en Violons, Flutes, Bassons, *Alto-Viola*, *Violonceli*, un Clavecin & une Contre-Basse. On n'exécute que de la Musique Italienne.

Le goût de la Musique n'avoit jamais été si universel. On voit à Paris & dans les plus petites Villes de Province, des Concerts & des Académies de Musique, qu'on entretient à grands frais, & il s'y en établit tous les jours de nouveaux. La Profession de Musicien est très-bonne aujourd'hui, les Voix & les Symphonistes sont extrêmement recherchez; & cet Art à fait tant de progrès, qu'il n'est pas rare de voir quantité d'enfans, avant l'âge de dix ans, chanter & jouer sur divers Instrumens toute sorte de Musique à Livre ouvert.

Le 30. du mois dernier, Dimanche de la Passion, le Concert Spirituel, aussi établi au Château des Tuilleries, recommença. Le sieur Philidor fit chanter ce jour-là, & pendant les deux Semaines suivantes, les plus beaux Motets de feu M. de la Lande. On y chanta le jour de

748 MERCURE DE FRANCE.

de Pâques, *O Filii & Filia*, où M^{lle} Antier fut fort applaudie par la nombreuse Assemblée qu'il y eut ce jour-là; le grand Sallon du Concert, quoique très-vaste, n'ayant pû contenir le monde qui se presenta. On y a chanté le reste de la Semaine, les Motets les plus choisis du même Auteur; les D^{lles} Antier & le Maure ont continué d'y chanter. Le Samedi suivant on executa un nouveau Motet en Vers François: c'est une traduction du Pseaume, *Dominus regnavit*, qu'on va lire à la fin de cet article. Le Concert fut terminé le Dimanche de *Quasimodo* (qui fut le dernier) par *Quare fremuerunt Gentes, & Dixit Dominus, &c.*

Le même Concert doit recommencer le 22. May, Fête de l'*Ascension*.

TRADUCTION du Pseaume 96.
par M. l'Abbé Pellegrin. *La Musique est de M. de Killeneuve.*

Que la voix de la terre au bruit des flots
s'unisse,

Pour celebrer un jour à jamais glorieux:

Dieu regne: que tout applaudisse,

Que nos vœux empressez s'élèvent jusqu'aux
Cieux.

La Justice qui le couronne,

Force les cœurs à l'adorer;

Les

Les yeux ne sçauroient penetrer

La Majesté qui l'environne.

Le feu , la foudre , les éclairs ,

Contre ses Ennemis , tout s'arme , tout s'assemble :

A son aspect la terre tremble ;

Il va porter l'effroi jusqu'au fond des enfers.

Le plus superbe Mont abbaïsse en sa presence ,

Son front audacieux :

Un seul de ses regards assure sa puissance ;

Tout fuit devant ses yeux.

Que le Ciel & la terre annonce sa victoire ;

Que l'Univers entier soit rempli de sa gloire.

Peuples, qui n'adorez que des Dieux impuissans,

Au seul Dieu qui peut tout, réservez vos hommages ;

Brisez ces frivoles images

A qui vous donnez votre encens.

Immortelles intelligences ,

Dont la voix nous annonce & la guerre & la paix ,

Adorez l'Eternel , même dans ses vengeances :

Sur les aîles des vents, puissiez-vous désormais

N'apporter en ces lieux que les plus doux bienfaits !

Dieu ,

750. MERCURE DE FRANCE.

Dieu qui punis & récompenses ,

Triomphe dans tes jugemens :

D'une équitable main tu verses , tu dispenses ,

Les graces & les châtimens.

En vain pour te livrer la guerre ,

S'arment de toutes parts de superbes Mortels ;

Ces Maîtres , ces Dieux de la terre

Tombent sous ton bruyant tonnerre :

Tu confonds leur orgueil ; tu brises leurs Autels.

Vous qui suivez ses loix , vous que son zele
anime ,

Entre ces Dieux & lui ne vous partagez pas ;

Fuyez , fuyez l'affreux abîme ,

Où le crime entraîne vos pas.

Mes vœux sont exaucez ; ce Soleil de justice

Répand du haut des Cieux sa lumière sur
vous :

Triomphez ; signalez vos transports les plus
doux ;

Que de vos voix son Temple retentisse.

Portez à ses Autels des cœurs reconnoissans ;

C'est le Maître des Cieux qui pour vous s'in-
teresse :

Chantez : quelle douceur n'auront pas vos ac-
cens ,

S'ils répondent à sa tendresse ?

Disipez

Dissipez l'ennui qui vous presse ;
 Combattez ; vous serez vainqueurs :
 Triomphez ; la douce allegresse
 Ne doit regner que dans vos cœurs.
 Dissipons l'ennui qui nous presse ;
 Combattons ; nous serons vainqueurs ;
 Triomphons ; la douce allegresse
 Ne doit regner que dans nos cœurs.

Affaires du Palais.

LE Vendredy 21. Fevrier, il fut rendu à l'Audiance de la Grand'Chambre, un Arrêt qui a fait beaucoup de bruit dans le monde. Il s'agissoit d'un legs fait à la Demoiselle Gardel, par le Testament de feu M. le Marquis de Beon. Cette Legataire avoit fait assigner Madame la Comtesse de Beaumont, sœur & seule heritiere du Testateur, pour avoir la délivrance de son legs qui montoit à la somme de 70000. livres. L'heritiere lui opposa son indignité, prétendant que la Demoiselle Gardel avoit vécu pendant huit années dans un commerce criminel & scandaleux avec M. le Marquis de Beon, ce qu'elle établissoit par quatre Lettres de la Légataire, trouvées chez le Testateur après sa mort. Outre

F la

la preuve qui résultoit de ces Lettres contre la Demoiselle Gardel, Madame la Comtesse de Beaumont demanda à faire la preuve testimoniale du commerce par elle articulé. Messieurs des Requêtes du Palais, où la contestation avoit été portée, crurent qu'il étoit inutile d'approfondir davantage le fait de ce commerce qui leur parut suffisamment établi par les Lettres de la Legataire; mais ils ne jugerent pas à propos de proscrire entièrement le legs, & se contenterent par leur Sentence de le réduire à la somme de 35000. livres, qu'ils lui adjugerent, avec les intérêts du jour de la mort de M. le Marquis de Beon. La Demoiselle Gardel regarda cette Sentence comme une injure faite à sa vertu; elle en interjeta appel, & demanda son legs sans retranchement & sans réserve. Madame la Comtesse de Beaumont appella aussi de ce Jugement, & soutint au contraire qu'on ne pouvoit laisser subsister aucune partie de ce legs, sans faire triompher le crime, & sans blesser les droits d'une légitime héritière.

M. Boulet, neveu de M. l'Abbé Menguy, qui plaida pour la Demoiselle Gardel, à la Grand'Chambre, dit que ce n'étoit point un amour criminel qui l'avoit liée étroitement avec M. le Marquis de Beon ;

Beon ; qu'un zele plus épuré l'avoit animée , qu'elle n'avoit eu dessein que de contribuer par ses remontrances à la conversion & à la pénitence de celui auquel elle avoit paru attachée ; qu'elle avoit sacrifié tout , & même les bienséances , pour sauver une ame qui lui étoit chere ; qu'élevée au-dessus des sens , ses vûes n'avoient jamais été que pour le Ciel ; que cette verité éclatoit dans toutes ses Lettres , dont les termes ne prouvoient en aucune façon , qu'il y eût eu entr'elle & M. le Marquis de Beon un attachement condamnable ; que M. le Marquis de Beon avoit reconnu publiquement la vertu de la Demoiselle Gardel , par l'éloge qu'il en avoit fait dans un Codicile , où il a expliqué les obligations qu'il lui avoit , & les efforts qu'elle avoit faits pour le tirer du desordre ; qu'enfin le Directeur & le Curé de M. le Marquis de Beon , Madame la Marquise de Beon sa femme & Madame la Comtesse de Beaumont elle-même , avoient tous rendu hommage à la régularité de la conduite de la Demoiselle Gardel par le silence qu'ils avoient gardé sur son assiduité dans la maison de M. le Marquis de Beon , jusqu'à-ce qu'il soit mort.

M. Cochin , Avocat de Madame la Comtesse de Beaumont , ne s'arrêta pas

F ij. à

à agiter la Question de Droit, sur laquelle le Deffenseur de la Demoiselle Gardel n'avoit pas insisté. *Il est inutile, dit-il, de prouver que les avantages qui sont faits au profit de celles avec qui l'on a vécu dans le crime, doivent être réprouvez; l'honneur, la Religion, l'honnêteté publique, gravent ce principe dans tous les cœurs; il ne faut ni consulter les Docteurs, ni faire une étude singulière de la Jurisprudence, pour se confirmer dans une vérité si intéressante.* Ainsi il se renferma à soutenir dans le fait que les Lettres de la Damoiselle Gardel contenoient la preuve de trois veritez décisives.

La premiere, que M. le Marquis de Beon & la Demoiselle Gardel avoient vécu dans le crime; que delà étoient nez ces *remords*, ce *sacrifice* si pénible, & ces efforts si durs à la passion pour se détacher l'un de l'autre d'une certaine façon, desquels elle faisoit dans ses Lettres une si vive image; que delà étoit venue la résolution prise par M. le Marquis de Beon, de rompre avec elle, comme étant incompatible avec de bons sentimens.

La deuxieme, que quand la maladie de M. le Marquis de Beon lui eût fait connoître toute l'horreur de son état, & lui eût fait prendre le parti de se convertir, la Demoiselle Gardel commença à étaler

étaler une ferveur pour la vertu, qu'elle n'avoit eu jusques là que pour le crime.

La troisième, que cette vertu, que la nécessité lui avoit inspirée, n'étoit au fond qu'un nouveau détour pour consommer la séduction, puisque loin de porter la Demoiselle Gardel à rompre avec l'objet de sa passion, elle ne s'en est servie, au contraire, que pour forcer le Marquis de Beon à vivre dans les mêmes relations, malgré le murmure de sa conscience, qui exigeoit de lui une rupture si nécessaire.

Il dit ensuite, que si par un excès de délicatesse, on pouvoit exiger des témoignages encore plus précis que ceux que fournissent les Lettres de la Demoiselle Gardel, ce seroit les cas de recourir à la preuve testimoniale; qu'on l'avoit toujours admise sur des faits de cette nature, sans que l'on représentât même des commencemens de preuves par écrit; mais que sur le fait articulé par la Requête de Madame la Comtesse de Beaumont, les témoins ne feroient qu'apprendre un détail de circonstances plus propres à scandaliser, sans pouvoir jamais rendre le fait plus constant; qu'ainsi la Cour avoit dès-à-présent tout ce qu'il falloit pour déterminer son jugement.

Il finit en examinant les suffrages que

F iij la

la Demoiselle Gardel prétendoit lui avoir été avantageux ; & fit voir, 1°. que l'éloge pompeux que M. le Marquis de Beon avoit fait d'elle dans son codicile , étoit un contre-poison que l'on avoit cru nécessaire , & qui faisoit connoître toute la grandeur du mal ; que d'ailleurs ce panegyrique avoit été dicté par la Demoiselle Gardel , qui avoit trouvé le secret de conserver le même empire sur M. le Marquis de Beon depuis sa conversion , qu'elle avoit eu dans le temps de ses desordres.

2°. Que la Demoiselle Gardel avoit trop bien pris ses mesures à l'égard du Directeur , pour qu'il pût exciter contre elle toute la severité de son ministère.

3°. Que le Curé de S. Sulpice , qui étoit incommodé pendant les derniers temps de la vie de M. le Marquis de Beon , n'avoit pas été alors témoin de la résidence de la Demoiselle Gardel.

4°. Que Madame la Marquise de Beon n'avoit obtenu la liberté d'entrer dans la maison de son mary , qu'à condition de garder le silence sur tout ce qu'elle y verroit.

Qu'enfin Madame la Comtesse de Beaumont n'avoit aucun droit ni caractère du vivant de son frere pour agir contre la Demoiselle Gardel.

M.

M. l'Avocat General Gilbert de Voisins, qui porta la parole dans cette affaire, fit voir que la preuve de l'indignité de la Legataire se trouvoit complete dans ses Lettres, & que le crime étoit à découvert dans celles mêmes qu'elle avoit écrites au Marquis de Beon depuis qu'il pensoit à se convertir; qu'ainsi il n'étoit pas besoin de recourir à la preuve testimoniale, offerte par la Comtesse de Beaumont; & il conclut à la nullité du legs entier; il dit en même-temps que son ministere ne lui permettoit pas de conclure autrement qu'à la rigueur; mais que la Cour avoit souvent en pareille occasion, accordé aux Legataires quelque somme ou pension viagere, & qu'il dépendoit d'elle d'user de la même bonté envers la Demoiselle Gardel.

Cependant les Juges s'en tintrent pareillement à la rigueur. En infirmant la Sentence dont étoit appel, ils déclarerent le legs nul, & condamnerent la Demoiselle Gardel en tous les dépens.

Le Mardy 4. Mars 1727. à la Grand'-Chambre, sur les conclusions de M. l'Avocat General Daguessseau, il a été rendu un Arrêt de Reglement qui ordonne qu'à l'avenir dans le cas de renonciation à la Communauté par le survivant, s'il y a

F iiij enfant

enfant mineur, l'Inventaire sera clos dans les trois mois; & que faute de clôture, la Communauté pourra être continuée, si bon semble aux enfans.

Cet Arrêt a condamné l'opinion de plusieurs qui estimoient que l'Article 237. de la Coutume de Paris, pour autoriser une renonciation à la Communauté, ne demande qu'un Inventaire, & que cet Article n'oblige pas à une clôture, comme y oblige l'Article 241. qui parle de la maniere de dissoudre une Communauté acceptée; d'où on induisoit que lorsqu'il y a renonciation à la Communauté, l'Acte de renonciation & l'Inventaire fussent pour autoriser la renonciation, au moyen de laquelle il est censé n'y avoir jamais eu de Communauté; mais que lorsqu'il s'agit de dissoudre une Communauté acceptée, il faut Inventaire avec clôture.

M. l'Avocat General s'est déterminé par l'interêt des Mineurs, par l'esprit de la Coutume, & par le sentiment de Du Moulin, qui dit qu'un Inventaire est un Acte Judiciaire, & qu'un tel Acte doit être parfait.

Les Parties étoient le S^r Claude-François Hallier, Marchand Bourgeois de Paris, appelant d'une Sentence du Châtelet, & le S^r Etienne Laurent, Conseiller

A V R I L. 1727. 759
1er du Roy & de la Ville, ancien Eche-
vin, & Consul.

La Grand'Chambre a décidé en faveur du Roi, conformément aux Conclusions de M. Gilbert de Voisins, Avocat General, la grande & longue Question de la Régale contre l'Eglise Cathedrale d'Arras, en déclarant qu'elle y étoit sujette; sans s'arrêter à la demande des Etats d'Artois, qui étoient intervenus pour maintenir cette Eglise dans l'exemption de ce droit.

Le Duc de Luxembourg a perdu son procès contre le Comte d'Evreux; il a été condamné à lui payer les 300. mille liv. restantes du prix de la Terre de Tancarville, en affirmant par le Comte d'Evreux, qu'il n'a point eu de part au Memoire qui fut fourni au Duc de Luxembourg, portant que les Fermages de cette Terre, montoient à 43000. livres.

Par Arrêt du Grand Conseil, les Récolets ont été confirmés dans leurs droits de Vicaires perpetuels de la nouvelle Paroisse de Versailles, & les PP. de S. Lazare, maintenus dans leurs droits de Curez primitifs, avec permission d'y aller officier les quatre principales Fêtes de l'année.

E V PRIN.

P R I N T E M P S.

L'Air & les paroles sont de M. Morel.

Couplets.

DAns nos Champs glacez, tout va renaître ;
Le Printemps est de retour ,
Le Zephir & Flore vont paroître ;
Livrons nos cœurs au tendre Amour.



A l'ombre d'un Orme ou d'un Hêtre,
Il est temps qu'Amour ait son tour.

Dans , &c

Préferons l'amusement champêtre ,
Aux plaisirs qu'on goûte à la Cour.

Dans , &c.



Fuyons les Palais , allons , Bergere ,
Au doux murmure des Eaux ,
Ecouter sur la tendre fougère ,
Ce que nous disent ces Oiseaux,

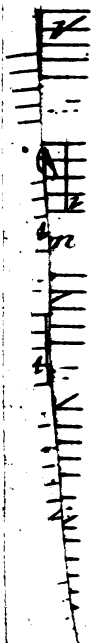


Occupé d'un si doux Mistere

L'A-

que cette excellente Actrice ait joué
& déclamé dans la plus grande perfec-
tion ; mais il y a lieu de l'être beaucoup
F vj au

Printemps en Gav



Occupé d'un si doux Mistere

L'A-

L'Amour gardera nos Troupeaux.

Fuyons, &c.

Banissons la vertu trop severe,

Qui veut gêner des feux si beaux.

Fuyons, &c.



S P E C T A C L E S.

LE 24. du mois dernier, les Comédiens François jouèrent à la Cour, la Tragedie de *Cléopatre*, & pour petite Comédie, la *Parisienne*. Le 27. *Poliuète* & *Attendez-moi sous l'Orme*; & le 29. *l'Ecole des Femmes*, & le *Florentin*.

Le même jour les Seigneurs & Dames de la compagnie de la Reine, représenterent devant S. M. sur un petit Théâtre dressé dans la seconde Anti-Chambre de son Appartement, la Tragedie de *Bajazet* & la petite Comédie de *l'Eté des Coquettes*. Dans cette dernière Piece, M^{lle} Desmares, dont on a déjà parlé, y remplissoit le Rôle de la *Marquise de Martinsec*. Personne ne sera étonné que cette excellente Actrice ait joué & déclamé dans la plus grande perfection; mais il y a lieu de l'être beaucoup

F vj au

au sujet des Dames & des Seigneurs qui ont joué dans ces Pieces, en qui on a remarqué toute l'intelligence, le goût & la finesse imaginable, sans compter certain air de grandeur & d'autorité qui ennoblissoit chaque caractère, en rendoit les intérêts plus vifs, & redoubloit l'admiration du petit nombre de Spectateurs qui pouvoit prendre part à ce noble exercice. On ne dit rien de la magnificence & de la richesse des habits. Mais on fera remarquer qu'ils étoient dessinez avec beaucoup d'art & tout-à-fait convenables aux differens caracteres des Personnages.

Le 29. de l'autre mois, les Comédiens Italiens representerent pour la clôture du Theatre, les *Comédiens Esclaves* & la petite Piece du *Portrait*. Le sieur Lelio le fils, fit entre les deux Pieces un compliment en Vers de la façon, qui fut fort applaudi.

Le 28. les Comédiens François donnerent la vingtième representation du *Philosophe Marié*, qui fut presque aussi nombreuse que les premieres qu'on a données de cette Piece, ce qui marque un succès des plus grands qu'on ait vu depuis long-temps.

Le

AVRIL. 1717. 763

La Tragedie de *Polienſte* fut repreſentée le lendemain pour la clôture du Theatre, ſelon la coutume. Le ſieur de Fontenay complimenta le Public & fut fort applaudi.

Le même jour on joua ſur le Théâtre de l'Opera, la Tragedie de *Pirame & Thiſbé*, avec un très-grand concours.

EXTRAIT du Conſtaſte de l'Himent & de l'Amour.

LEs Comediens Italiens repreſentèrent pour la première fois cette Piece, le 7. Mars. Elle a paru pleine d'eſprit & joliment écrite.

A C T E U R S.

Horace, oncle de Pamphile. *Le ſieur Lelio, pere.*

Pamphile, neveu d'Horace. *Le ſieur Lelio, fils.*

Julie, Epouſe de Pamphile. *La Dlle Sylvia.*

Alceſte, Amant d'Hortenſe. *Le Sr Mario.*
Hortenſe, Amante d'Alceſte. *La Dlle Lande.*

Arlequin, Valet de Pamphile. *Le ſieur Thomaffin.*

Trivelin, Valet d'Alceſte. *Le ſieur Dominique.*

Mlle

764 MERCURE DE FRANCE:

M^{lle} Amila , Chanteuse , femme de Trivelin. *Le Chanteur.*

M^{lle} Beccarre , Chanteuse , femme d'Arlequin. *Le sieur Romagnesi.*

La Scene est dans la maison d'Horace.

A C T E I.

L'Auteur fait entendre dès le commencement de la Piece , qu'on doit donner un Bal dans la maison de l'oncle de Pamphile. Deux Chanteuses sont invitées à y venir donner un plat de leur métier. Pamphile a composé ce qu'elles doivent y chanter. L'une de ces Chanteuses est femme d'Arlequin, & l'autre a épousé Trivelin ; elles ignorent que leurs maris , qu'elles ont abandonnez , soient au service , l'un de Pamphile & l'autre d'Alceste. Le premier est marié avec Julie , & l'autre doit épouser Hortense. Arlequin est amoureux de la femme de Trivelin , & Trivelin aime la femme d'Arlequin. C'est Arlequin qui ouvre la Scene. Il saluë en entrant la Damoiselle Amila qu'il vient de quitter. Pamphile son Maître lui ordonne d'aller porter une Lettre ; Horace , oncle de Pamphile , arrive dans le temps que son neveu donne cette Lettre à Arlequin , il s'en saisit , & d'un ton de colere , il demande à son neveu à qui s'adresse
cette

cette Ambassade amoureuse. Pamphile lui répond tranquillement qu'il n'a pour en être éclairci, qu'à lire le dessus. Horace est fort étonné de voir que c'est à sa femme que Pamphile écrit, & qu'il veut savoir d'elle à quelle heure il pourra avoir le plaisir de l'entretenir. Il demande à son neveu qu'elle est cette nouvelle manière d'agir entre deux personnes que l'Hymen a unies; Pamphile lui en explique le raffinement avec des termes qui irritent Horace, & le portent à le menacer de le desheriter, s'il ne devient plus sage. Alceste vient témoigner à Pamphile, qu'il croit son ami, le plaisir qu'il ressent par avance de son prochain Hymen avec Hortense; Pamphile plaisante sur tout ce qu'il lui dit. Alceste parle de pierreries dont il veut faire emplette pour sa future Epouse; Pamphile lui offre celles de sa femme, & lui conseille de les revendre cinq ou six mois après, à son exemple; Alceste trouve la proposition trop indigne d'un honnête homme, pour l'accepter. Hortense arrive & témoigne par un *à parte*, qu'elle hait autant Pamphile qu'elle aime Alceste. Pamphile, pour donner de la jalousie à Alceste, parle à Hortense avec une confiance d'Amant aimé; Alceste ne sait qu'en penser, Hortense à beau se récrier contre l'impudence de Pamphile

766 MERCURE DE FRANCE.

Pamphile ; ce dernier tourne à son avantage tout ce qu'elle lui dit de plus desobligeant. Elle le quitte enfin, & donne la main à son cher Alceste. A la fin de cet Acte Arlequin reconnoît, sous le nom de M^{lle} Amila, sa femme qu'il croyoit morte ; ils se chargent d'injures, & se congédient l'un l'autre par ces mots : *adieu, au diable.*

A C T E I I.

Dans l'Entr'Acte, Pamphile a écrit une Lettre à Hortense, par laquelle il l'avertit qu'il a fait accroire à sa femme par un faux avis, qu'une de ses parentes est extrêmement malade à Versailles, ce qui l'obligera, sans doute, à partir sur le champ pour aller se rendre auprès d'elle. Il a ajouté dans cette Lettre, qu'à la faveur de ce stratagème, il pourra l'entretenir dans le Bal, sous le nom & sous les habits de Julie. Hortense indignée d'une ruse, à laquelle non-seulement elle ne veut avoir aucune part, mais qu'elle trouve tout-à-fait extravagante & de la dernière effronterie, envoie cette Lettre à Julie. Cette dernière l'ayant perdue, elle est tombée entre les mains d'Alceste, qui a commencé à soupçonner Hortense de n'être pas aussi insensible à l'amour de

Pamphile qu'elle l'a paru dans le premier Acte. Il le témoigne au commencement du second à Horace , à qui il montre la fatale Lettre qu'il a trouvée. Horace n'oublie rien pour le rassurer contre son neveu , qu'il dit être d'un caractère à prendre des choses imaginaires pour des réalitez. Alceste paroît guéri de ses soupçons jaloux. Il y a plusieurs autres Scenes dans cet Acte , dont peut-être nous renverrons un peu l'ordre , faute de memoire ; mais en voici à peu près le fond. Dans une de ces Scenes , Pamphile a une conversation avec Julie son Epouse , qui ayant démêlé la ruse de son mari , par la lecture de la Lettre qu'Hortense lui a envoyée , & qu'elle a perdue , oppose l'artifice à l'artifice , en faisant croire à son mari qu'elle n'ira point au Bal , puisque son devoir l'appelle à Versailles auprès de sa parente dont on lui a appris la maladie. Pamphile la raille sur ce devoir qui l'arrache à son plaisir. Il a chargé Arlequin de proposer une séparation à Julie. Il dit tout bas à Arlequin de venir à la séparation ; Arlequin lui obéit ; il dit à Julie , que l'indifference que son Maître a pour elle , vient , sans doute , de la trop longue habitude de se voir , & que si leurs entrevûes étoient plus rares , elles n'en deviendroient que plus piquantes. Pamphile

phile applaudit à cette nouvelle découverte d'Arlequin ; Julie en conçoit de l'indignation contre un indigne époux qui est si prêt à donner les mains à une séparation ; Pamphile lui répond que ce n'en est pas une ; mais plutôt un nouveau moyen de se mieux unir. Dans une autre Scene Hortense paroît sensiblement affligée du chagrin où Alceste paroît plongé ; mais ayant appris de Julie qu'elle a perdu la Lettre de Pamphile qu'elle lui avoit fait remettre entre les mains, elle ne doute point, non-plus que son amie, que cette Lettre n'ait été trouvée par Alceste, qui n'aura pas manqué d'en prendre de l'ombrage. Ce second Acte finit par une Scene dans le goût Italien, qui a été très-applaudie, la voicy. Comme l'heure du Bal approche, Trivelin vient travesti en Cavalier, pour en conter sous cet habit, à sa chere M^{lle} Beccarre ; Arlequin y vient aussi pour son aimable Amila qui l'y attend ; il a pris l'habit de Pamphile son Maître. Ces deux Valets à bonne fortune voudroient bien n'avoir point d'importun qui troublât leur rendez-vous ; ils se prient réciproquement d'une prompte retraite ; aucun d'eux ne veut ceder la place à l'autre. Ils se font une confidence mutuelle du sujet qui les amene ; la confidence va jusqu'à l'indiscrétion ; ils se trouvent

Esouvent amoureux & bien traitez de la femme l'un de l'autre, ce qui est précédé de quelques traits injurieux que chacun d'eux lâche contre son Rival, qu'il nomme à mesure qu'il en fait un portrait, qui n'est du tout point fardé; la reconnaissance produit un desir de vengeance. L'un demande son épée, & l'autre des pistolets. Comme cette Scene se passe dans la nuit, leurs femmes, sous les noms d'Amila & de Beccarre, arrivent. Le hazard leur fait prendre le change; chacune d'elles s'adresse à son mari, croyant parler à son Amant; les Maris querellent, mais les femmes les prenant sur un ton encore plus haut, en viennent aux coups; elles battent leurs Maris & les laissent après les avoir décoëffez. Les deux Maris se regardent l'un l'autre, sans mot dire, pendant quelque temps, après quoi ramassant la perruque & le chapeau l'un de l'autre, ils se coëffent réciproquement & s'embrassent avec beaucoup de tendresse : voilà par où ce second Acte finit.

ACTE III.

Les projets qui ont été formez dans les Actes précédents, s'exécutent dans celui-ci. La Scene est dans la Salle du Bal. Pamphile s'y rend sous les habits de sa femme

770 MERCURE DE FRANCE.

femme Julie, comme il l'a projeté dans la lettre qu'il a écrite à Hortense; Julie qu'il croit être partie pour Versailles, & avoir donné dans le piège qu'il lui a tendu, s'y trouve aussi travestie en Cavalier, & feint d'en conter à la prétendue Julie; Pamphile a beau lui protester qu'il n'est pas Julie, le faux Cavalier est toujours plus pressant. Pamphile pour s'en débarrasser convient qu'il est Julie, & lui demande en grâce de lui faire quartier pour un moment; leur conversation est interrompue par l'arrivée des Chanteuses Amila & Beccarre; Pamphile s'échappe. Julie voyant venir l'oncle de Pamphile, dit aux Chanteuses que c'est Pamphile même, ne doutant point qu'elles n'achèvent d'irriter l'oncle contre le neveu, par ce qu'elles lui diront, en croyant parler à Pamphile même. Ce que Julie a prévu arrive; les deux Chanteuses apprennent à Horace que le divertissement dont elles sont les principales Actrices, est de la façon de son neveu, qui prétend par là brouiller Alceste avec Hortense. Le second travestissement de Julie est sous les habits d'Hortense, à qui Pamphile a promis de se montrer sous les habits de sa femme. La fausse Hortense joue à merveille son nouveau personnage, dont elle tire deux avantages; c'est d'obliger son

son mari, qui la prend pour Hortense, d'acquitter la somme de trente pistoles qu'elle doit à un Gascon, qui vient les lui demander dans le Bal avec une opiniâtreté qui le force à les lui payer, pour n'être plus troublé dans son rendez-vous avec la fausse Hortense ; le second avantage que Julie tire de son travestissement sous le nom d'Hortense, c'est de se faire rendre ses pierreries qu'il avoit voulu vendre à Alceste. Après ces deux expéditions, Alceste arrive avec Horace ; il prend le change comme Pamphile, & croit Hortense en rendez-vous avec Pamphile. La véritable Hortense arrive en même-temps, & lui reproche l'injustice qu'il fait à son fidele amour ; Julie acheve de déconcerter Pamphile en se démasquant. Ce tour que sa femme vient de lui jouer, acheve de le déterminer à la séparation qu'il a déjà témoigné souhaiter. Julie y consent ; Horace trouve qu'elle a raison, & dit à son indigne neveu qu'il ne doit plus prétendre à sa succession. La Piece finit d'un côté par une séparation & de l'autre par un mariage arrêté entre Alceste & Hortense. La fête qui suit roule sur le Contraste de l'Amour & de l'Hymen. Un Masque chante ces paroles :

Dieu d'Amour, Dieu d'Hymen, trop funestes
Rivaux,

Ne

772 **MERCURE DE FRANCE.**

Ne verra-t-on jamais terminer votre guerre ?

Vous êtes destinez pour le bien de la terre ,

Et vos débats en causent tous les maux.

Loïn de ne former qu'une chaîne,

Vous êtes toujours désunis :

Et vos Sujets, hélas ! partageant votre haine ,

Ne cessent d'être ennemis.

Après ce premier Air, on danse deux Menuets, sur lesquels on chante ces paroles, composées par l'Auteur du Cahin caha. Voici les Vers du dernier :

C'est une affaire ,

Que de vouloir s'engager ;

Plus d'une fois au choix qu'on doit faire

Il faut songer.

D'une Maîtresse ,

La fausse tendresse ,

Souvent nous séduit ,

Le secret en est le fruit ,

Pour trouver une Belle ,

Qui soit tendre & fidelle ,

J'attends ;

Ah ! j'attendray long-temps.

Ce Couplet est généralement applaudi ,
de-

de-même que la plûpart de ceux du
Vaudeville, en voici quelques-uns :

Vive un Amant,
Pour être prévenant ;

Au moindre mot il est en mouvement ;

Ziste , zeste ,

Qu'il est presse !

Malpeste !

Comme il y va ?

C'est un charme que cela.

Dans un Epoux on voit tout le contraire,

Qu'il est fourd !

Qu'il est lourd !

Qu'il est gourd !

Helas ! qu'en peut-on faire !

Leste & fringant ,

Le Conseiller pimpant,

Dès qu'il apprend que sa Nymphé l'attend,

Ziste , zeste ,

Qu'il est presse !

Malpeste !

Comme il y va !

Dans un moment l'y voilà ;

Mais

Mais quand il faut aller à l'audiance,

Qu'il est fourd !

Qu'il est lourd !

Qu'il est gourd !

Plaideur, prends patience.

Arlequin au Parterre.

Quand Arlequin,

Voit le Parterre plein,

Ce doux aspect d'abord le met en train.

Ziste, zeste,

Qu'il est preste,

Malepeste !

Ah ! que de ris !

Que de sauts & de Lazzis !

Mais quand il voit deserter son école,

Qu'il est fourd !

Qu'il est lourd !

Qu'il est gourd !

Adieu, la cabriole.

On trouvera l'Air noté de ce Vaudeville au bas de la Chanson.

Le Lundy, 31. du mois dernier, &
jusqu'au Samedi suivant, l'Opera Co-
mique

unique, qui n'avoit point joué pendant le cours de la dernière Foire S. Germain, toutes les Loges du Préau ayant été abattues pour faire place au nouveau Marché, representa sur le Théâtre du Palais Royal, les *Nôces de Proserpine*, Piece nouvelle d'un Acte, précédée de *Liste des Amazones*, ancienne Piece, aussi d'un Acte, tirée du Theatre de la Foire, imprimée en 1721.

Un Prologue lioit ces deux petites Comedies; Il rouloit sur la démolition des Theatres Forains. Momus, protecteur des Baladins, leur offroit son secours contre Mercure Dieu des Marchands; la Marotte cedit enfin au Caducée, & les harangères & autres Marchands du nouveau Marché, chassoient du Préau les Arlequins & toute leur suite.

Quant aux *Nôces de Proserpine*, c'est une façon de Parodie de l'Opera qui porte ce nom; l'action se passe toute dans les Champs Elisées; la première Scene est entre Pluton & Proserpine: ce Dieu lui dit qu'il sçait que Cérés est allée se plaindre à Jupiter, mais que si son arrêt se trouve contraire à la tendresse qu'il ressent pour Proserpine, il ne laissera pas de la garder dans les Enfers; il la quitte pour disposer tous les sujets à prendre sa défense. Proserpine qui reste

G seule,

776 MERCURE DE FRANCE.

seule , aperçoit de loin , & au fond du Theatre des Ombres nouvellement débarquées ; elle les interroge pour s'amuser. *Pirame* , Heros moderne de l'Opera , paroît le premier , vêtu en Général d'Armée ; il se vante de ses exploits d'une manière fanfarone. Proserpine lui répond qu'il les doit à ses Troupes auxiliaires, *Alceste & Admete* , de la Tragedie nouvelle, viennent ensuite, se caressant comme de bons Bourgeois ; la Déesse leur dit que sans les juremens du Grand-Sacrificateur , ils n'auroient pas fait grand fruit dans le Fauxbourg S. Germain. La troisième Scene est remplie par un crieur d'Almanachs , qui ne pouvant les débiter dans ce monde , vient voir si on en sera plus curieux dans l'autre. La quatrième , par une Procureuse morte d'un coup de sifflet. La cinquième , par le *Berger d'Amphrise* ; il est habillé en simple Berger , quoiqu'il ait des diamans sur sa jaquette de Païsan , & sur ses sabots. Le Berger parle si grossièrement contre les Dames , qu'on le reconnoît à son impolitesse. La dernière de ces Scenes Episodiques est occupée par un Poëte & un Musicien qui se sont cassés la tête en même-temps dans un Café , où ils dispuetoient avec plus de chaleur que de justice , sur le merite de deux Actrices applaudies. L'une s'appelle Fanchon ,

&

& l'autre Tonton ; cette dispute a enfanté deux partis, les Fanchonistes, & les Tontonistes. Les disputeurs étalent avec emportemens leurs raisons à Proserpine, qui les interrompt ainsi : *Eh ! Messieurs, à quoi bon ces partialités déraisonnables ? Ne pouvez-vous jouir des talens de deux Actrices gracieuses, sans louer l'une aux dépens de l'autre ?* Elle chante sur l'air, *Dedans nos bois il y a un Hermite.*

Pour établir le goût qui vous excite,

Vous vous y prenez mal.

Ne pouvez-vous applaudir un mérite

Sans blâmer son rival ?

Pareille aigreur sent trop son nouvelliste...

Le Poëte & le Musicien ne répondent à une exhortation si sage qu'en répétant très-haut.

Je suis Fanchoniste

Moy.

Je suis Tontoniste.

A peine sont-ils partis que Pluton revient ; & après une courte Scene, Mercure arrive, qui apporte l'arrêt de Jupiter au sujet de l'enlèvement de Proserpine, par lequel il est ordonné qu'elle restera six mois avec son mari, & six mois

G ij avec

778 MERCURE DE FRANCE.

avec Cerés sa mere. La Pièce finit par un divertissement de chants & de danses des ombres d'Amants , & d'un Vaudeville sur les Mariages & les Amours par Semestre.

Le 21. de ce mois , les Comédiens Italiens firent l'ouverture de leur Theatre par la premiere représentation d'une petite Comédie nouvelle en un Acte , intitulée , *Les Effets du dépit*, précédée de l'Amour Précepteur , Piece Françoisise en trois Actes , jouée en Juillet de l'année dernière. Le sieur Romagnesy , l'un des Acteurs , fit un compliment (selon la coutume ,) qui fut fort goûté & fort applaudi.

L'Académie Royale de Musique fit l'ouverture de son Theatre le même jour par la reprise de l'Opera de *Proserpine* qu'on a joué en Janvier. La D^{lle} Pelissier à qui le rôle d'Arethase avoit été destiné , n'ayant pas pû le chanter alors , l'a chanté dans cette dernière reprise avec beaucoup d'applaudissement. La D^{lle} Prevôt y dansa une Muzette , & la D^{lle} Camargo les Caractères de la danse.

On donna l'Opera de *Medée & Jason*, le Mardy 29. de ce mois.

Les

Les Comédiens François ouvrirent aussi leur Theatre le Lundy 21. de ce mois, & representerent la Tragedie de Polyeucte, à la fin de laquelle le sieur de Fontenay complimenta le Public, & fut fort applaudi : ils reprirent le surlendemain la Comedie nouvelle du *Philosophe Marié*.



NOUVELLES DU TEMPS.

TURQUIE.

LE Grand Seigneur a envoyé des bourses à tous les Pachas des Provinces de sa domination, avec des ordres de lever de nouvelles troupes, & de les envoyer à Andrinople, d'où elles iront en Perse pour remplacer celles qui sont été défaites près d'Ispahan, dont on croit que S. H. a toujours dessein de former le siege.

RUSSE.

ON croit que la flotte de la Czarine sera composée cette année de 52 Vaisseaux de lignes, de 18. Frégates, & de 376. Galeres; mais on n'a pu assembler jusqu'à présent que 14000. Matelots pour en former les équipages.

On assure que S. M. Cz. a fait part au Comte de Rabutin, Ambassadeur Extraordinaire de l'Empereur de ses dispositions testamentaires en faveur du Grand Duc, qu'elle a déclaré successeur au Trône de Russie, sous la
G iij Regence

Regence du Duc d'Holstein, assisté d'un Conseil, formé par les principaux Ministres, en cas qu'elle vienne à mourir avant la Majorité de ce Prince.

Les Négocians Anglois, établis à Moscou & à Archangel, craignant une rupture prochaine entre le Roy d'Angleterre & la Czarine, avoient fait transporter leurs meilleurs effets; mais cette Princesse les a rassurez par une Déclaration publique, promettant de ne les point troubler dans leur commerce, quelque sujet de mécontentement qu'elle put avoir dans la suite de la part du Gouvernement d'Angleterre.

S. M. Cz. a donné au jeune Prince Menzikoff, premier Gentilhomme de sa Chambre, l'Ordre de Sainte Catherine, dont elle n'a honoré jusqu'à présent que les Princesses Czariniennes & la Princesse Menzikoff, mere de ce jeune Seigneur.

Le 28. Février, le Baron d'Osternan, Vice-Chancelier de la Czarine, fut nommé Gouverneur du Grand Duc.

Tous les Vaisseaux de Guerre de la flotte de la Czarine ont chargé des vivres pour six mois; mais ils n'ont pas encore reçu ordre de se mettre en mer, quoique les Ports soient libres de glace. On y embarque sur plusieurs Frégates 400. Canons de fer des fonderies d'Olonits, & une très grande quantité de Bombes, qu'on croit être destinées pour l'Espagne.

D A N N E M A R C.

LE Roy ayant eu avis que la Czarine avoit résolu de former une escadre des Vaisseaux qu'elle a fait construire depuis quelques années à Archangel, S. M. a envoyé ordre à l'Ami-

L'Amirauté de Norvegue de faire équiper en diligence les Frégates qui sont à Christiania & dans d'autres Ports du même Royaume, & de les envoyer à Drunthen.

On a reçu avis de Stokolm que les Vaisseaux Suedois avoient ordre de se tenir prêts à joindre l'Escadre d'Angleterre & celle de Danemarck, lorsque la premiere sera arrivée dans la mer Baltique, & que le Roy de Suede devoit faire passer 15000. hommes en Poméranie, pour aller renforcer l'armée du Roi d'Angleterre dans la Basse Saxe.

P O L O G N E.

Les Etats de Curlande assemblez à Mittau ont envoyé une Députation au Duc Ferdinand, qui fait son séjour ordinaire à Danzig, pour le prier de revenir dans la Capitale de son Duché; & l'on croit que s'il ne fait une réponse favorable, ils confirmeront l'Election qu'ils ont faite du Comte Maurice de Saxe pour lui succeder; l'on apprend que la Czarine avoit fait assurer ce Comte, qu'elle feroit agir en sa faveur les troupes Moscovites qu'elle avoit fait approcher de ce Duché.

On apprend aussi que les mêmes Etats ont nommé des Députés pour entrer en conference avec les Commissaires de la Republique de Pologne; mais ils ont déclaré qu'ils ne consentiroient jamais qu'on divisât leur Duché en Palatinats & en Starosties, & qu'ils mettroient tout en œuvre pour deffendre leurs Privileges & l'Acte d'Election du Comte Maurice de Saxe.

Le Roy s'étant déterminé par l'avis de ses Medecins, à prendre les remedes que M. Petit, Chirurgien François lui a proposés pour

782 MERCURE DE FRANCE.

l'entier rétablissement de sa santé, S. M. a fait dire aux Senateurs qu'ils pouvoient s'assembler dans l'appartement qui est vis-à-vis du sien, afin d'être plus à portée de recevoir ce qu'elle leur feroit communiquer des résolutions de la dernière Diète générale, pendant le tems qu'elle gardera la chambre. Les nouvelles de Varsovie du commencement de ce mois, portent que le Roy se rétablit de jour en jour, & que S. M. travaille avec ses Ministres; ce qui fait croire qu'elle partira avant la fin du mois pour retourner dans son Electorat.

M. Kosciuszko, fils du Grand Burgrave, du Duché de Curlande, prêta serment le 4 de ce mois, & rendit hommage au Roy, au nom du Duc Ferdinand, & il reçut de sa main l'Investiture du Duché avec les cérémonies accoutumées.

S U E D E.

ON régla le 11. du mois dernier, dans une conférence qui fut tenue à Stokolm entre le Comte de Cereff Brancas, Ministre Plénipotentiaire du Roy T. Ch. l'Envoyé Extraordinaire du Roy d'Angleterre. & les Commissaires du Roy, les articles qui avoient retardé jusqu'à présent la signature de l'Acte de l'Accession de cette Couronne au Traité d'Hanover. Cet Acte fut signé le 25. à 10. heures du soir, & il fut lû, approuvé & confirmé unanimement le lendemain dans l'assemblée des Etats du Royaume.

Le Prince Dolhorouki, Ambassadeur Extraordinaire de la Czarine, a fait dire à tous les Marchands Moscovites qui sont dans les Ports de ce Royaume pour y commercer, de se tenir prêts à partir pour la Russie avec leurs effets,

avec les interêts de la Maison Imperiale.

2. Il adhère en vertu de l'alliance réciproque à tout ce que l'Ambassadeur de Russie Dolgoruki a remontré, tant en conférences, que dans son dernier Memoire, touchant la conduite de la Cour d'Angleterre, ses vûes tendant à troubler la paix; & l'incompatibilité qui s'ensuit de l'Accession que les Anglois demandent ici, avec l'alliance de l'Empereur & de la Russie.

3. Il est certain & notoire par des avis dignes de foi, que la Cour d'Angleterre n'épargne auprès de celle de la France, ni peine ni persuation pour l'engager dans une guerre déclarée avec S. M. I. Pour cet effet il a été proposé, que la France enverroient l'été prochain, vers la Moselle & le Rhin, 70000. hommes, en Catalogne 20000. & en Brabant 30000. pour commencer les hostilités; pendant que du côté de la Hollande, un semblable corps de troupes agiroit; & que l'on formeroit dans la Basse Saxe une armée de 30000 Danois, à la solde de la France & de l'Angleterre, de 18000. Hannovriens & de 12000. Hessois, pour allumer en même tems le feu de la guerre dans le sein de l'Empire & sur ses frontieres.

Quoique ce funeste projet de la part d'un Etat Electoral de l'Empire, dont on a si peu lieu de l'attendre, soit encore fort éloigné de son execution, puisque la France n'y a pas encore consenti, & que le Dannemarc trouve des difficultez insurmontables, à prêter tant de troupes pendant qu'il est dans une situation si douteuse avec la Russie & le Duc de Holsteins; c'est néanmoins une preuve de la mauvaise volonté des Anglois, qui tâchent de conduire les choses au point de faire perdre à S. M. I. & à la Russie, toute confiance en l'amitié de ce

Royaume, & même à attendre toutes sortes de fâcheuses suites, dès qu'en consentant dans la conjoncture présente, à l'Accession proposée, on s'alliera plus étroitement avec l'Angleterre. En effet, dans ce cas, l'examen & le jugement des avantages ou des préjudices d'une telle alliance, ne dépend pas seulement des Alliez qui font de nouveaux Traitez, mais aussi de ceux qui veulent maintenir les anciens; car, dans la conjoncture présente, il ne s'agit pas du prétexte d'être ami de tout le monde, mais de conserver la bonne foy & la confiance par l'observation des Traitez précédens.

4. V. M. & ses louables Etats doivent être convaincus du déguisement dont sont accompagnés les motifs pacifiques que les Anglois proposent ici, pour appuyer la demande de l'Accession au Traité de Hanover, puisque le Ministre soussigné a notifié ici que les entreprises publiques des Anglois contre la Couronne d'Espagne, sont allées jusqu'à une guerre déclarée, nonobstant toutes les propositions que l'Espagne a faites inutilement pour la prévenir, ainsi que j'en ai donné ici connoissance de bouche & par écrit; en sorte que le Roy d'Espagne a été obligé de repousser la force par un juste ressentiment de la conduite des Anglois, insupportable entre des Têtes couronnées, & pour prévenir à tems de plus grands affronts, S. M. Cat. préférant d'être en guerre ouverte avec l'Angleterre, à se voir exposée à l'oppression, qui accompagnoit la feinte amitié de cette Couronne: c'est pourquoi S. M. Cat. a fait actuellement assiéger Gibraltar.

S. M. Imp. est obligée, en vertu de sa tendre inclination pour ce Royaume, & de la stipulation contenuë dans les Traitez, d'avancer les avantages réciproques, & de prévenir les
dom-

effets , & le bruit court que cet Ambassadeur s'embarquera pour Peterbourg avant que cet Acte soit rendu public.

M E M O I R E du Comte de Freytag ,
Envoyé Extraordinaire de l'Empereur ,
présenté au Roy & aux Etats de Sue-
de , au mois de Mars dernier.

LE Souffigné, Envoyé Extraordinaire de l'Em-
pereur , a l'honneur depuis un an entier ,
de représenter à V. M. & à son louable Senat ,
de la maniere la plus circonstanciée & la plus
étendue , tant de bouche que par écrit , que le
Traité de Hanover ou de Herrenhausen & tou-
tes les Accessions qui portent ce nom , ne ten-
dent de la part des Anglois , à autre chose qu'à
un renversement de l'entiere constitution de
l'Empire , & de la subordination si bien établie
& si nécessaire entre les Membres & le Chef :
enfin à y introduire une Anarchie , capable de
bouleverfer entierement l'Allemagne.

Le but de cette Alliance , sous prétexte de
conserver la paix & la tranquillité publique ,
est visiblement d'animer la moitié de l'Europe
contre l'autre moitié , premierement par une
alliance injurieuse ; & ensuite , suivant le beau
projet qui est dressé , la précipiter dans une
guerre déclarée.

C'est pourquoi le Souffigné a fait tout ce qu'il
a pu , au nom de Sa M. Imp. pour détourner
V. M. & ce Royaume de donner, tête baissée, dans
ce dangereux dessein.

Dans cet intervalle il a réussi , avec le se-
cours du Ciel , à unir Sa M. I. & V. M. dans
une alliance défensive , par l'Accession de l'Em-
pereur au Traité fait avec la Russie en 1724.

G v . malgré

malgré toutes les oppositions du parti contraire.

Ce succès faisoit espérer au Ministre soussigné, qu'il avoit par là fermé le chemin à toutes les instances des Anglois, & que l'amitié & la confiance établies entre les deux Etats, seroient inalterables.

Le tems & les circonstances ont fait voir depuis, combien il s'étoit vainement flatté, & l'on n'a que trop de preuves, que nonobstant toutes les remontrances contraires, les avis des Anglois appuyez par quelques personnes préoccupées, ont pris tellement le dessus, qu'à leur sollicitation on a convoqué long-tems avant le tems ordinaire les louables Etats de ce Royaume, auxquels on a renvoyé l'importante décision de cette affaire.

Ainsi ledit Ministre pourroit se tranquilliser, & en laisser l'examen à la sagesse & à la prudence de V. M. & de ses louables Etats, se reposant sur leur inclination & leur confiance pour S. M. I. assuré qu'on leur aura communiqué fidelement toutes les propositions verbales & par écrit, ainsi qu'elles sont dans le Protocole du Senat.

Mais comme depuis la convocation des Etats & l'examen des affaires presentes, il s'est présenté diverses circonstances qui font connoître que le Traité de Hanover ou de Herrenhausen, & l'Accession à ce Traité, ne peuvent pas subsister avec l'amitié de S. M. I. le Soussigné se trouve indispensablement obligé de les exposer humblement à vos considerations.

1. Il rappelle ici, in extenso, tout ce qu'il a déjà allegué dès le 17. Juin, nouveau stile de l'année dernière, tant par écrit que de bouche, pour faire voir l'incompatibilité de ce Traité avec les véritables intérêts de ce Royaume & de V. M. comme Duc de Pomeranie, & avec

une raison d'Etat de sa part ou de ce côté-cy , de rompre cette amitié ; bien loin delà , il y en a plusieurs qui en confirment la nécessité & les avantages.

S. M. se repose sur les lumieres & la prudence de V. M. & de vos louables Etats , qu'ils n'ignorent pas les vuës particulieres de quelques Partisans declarez des offres de l'Angleterre ; & par consequent , qu'on ne les preferera pas aux interêts du Royaume , & à la conservation des fideles amis au dehors ; & encore moins qu'on ne voudra pas exposer par cette Accession la validité des Traitez futurs à la desiance du reste de l'Univers , en negligeanr d'observer ceux qui sont déjà faits.

Le Ministre soussigné demande une prompte Declaration sur le present Memoire , & se recommande avec un profond respect , à la protection & à la Clemence du Roy.

LE COMTE DE FREYTAG.

A Stokholm , le 17. Fevrier 1727.

ALLEMAGNE.

ON assure que les Cercles de Franconie , de Suabe & de Westphalie ont résolu de demeurer neutres par rapport aux affaires d'Italie & de la Compagnie d'Ostende , & de ne prendre les armes qu'en cas que l'Empire soit attaqué.

On mande de Francfort , que le Prince Guillaume de Hesse-Cassel avoit été nommé Commandant en chef des 12000 hommes de troupes que le Landgrave son pere fournit au Roy d'Angleterre , & que l'Electeur de Mayence n'avoit pas voulu permettre qu'on établit dans cette Ville un Magazin pour les troupes Imperiales.

Le

790 MERCURE DE FRANCE.

Le 14. du mois dernier , entre 5. & 6 heures du soir , le Tonnerre tomba à Vienne sur le Clocher de l'Eglise Metropolitaine , qu'il perça jusqu'à la nef , ce qui causa une grande épouvente , mais il n'y eut personne de blessé.

On a eu avis de Berlin , que 5. Bataillons & 6. Escadrons des troupes Prussiennes , venant de Pomeranie & de l'Ukermack , avoient passé près de cette Ville pour aller joindre dans la marche de Brandebourg d'autres troupes avec lesquelles ils devoient former près de Wezel un camp de 12 à 15000. hommes, que le Baron d'Arnheim , Lieutenant General , doit commander , jusqu'à ce que le Roy de Prusse juge à propos d'y envoyer le Prince d'Anhalt-Dessau.

Les troupes de l'Electorat d'Hanover sont prêtes à se mettre en marche pour aller joindre les 12000. hommes de troupes de Hesse que le Roy d'Angleterre a prises à sa solde.

On mande de Ratisbonne que le Ministre de Dannemarc a communiqué à ceux des Electeurs de Treves , de Cologne , de Baviere & Palatin , que le Roy son Maître leur donneroit le titre de Serenissime & très Reverendissime , à condition qu'ils se serviroient toujours de celui de Serenissime & très-puissant envers S. M. Danoise.

Omer Aga ayant quitté le caractère d'Envoyé du Grand Seigneur , pour ne prendre que celui de Consul de sa Nation à Vienne , on a réduit à dix écus par jour les cent que l'Empereur lui faisoit donner pour sa dépense.

Il est arrivé à Vienne de Constantinople , un Exprès dépêché par le Grand Vizir , pour apporter à S. M. Imp. des présens considerables de la part du Sultan.

On écrit de Vienne du 3. de ce mois , que les

dommages , de déclarer à V. M. quelles en seront les suites , afin que l'on prenne les suretez nécessaires pour l'important commerce qui se fait entre ce Royaume & les Etats des Rois d'Espagne & de Portugal , puisque l'on pourra prévenir les pertes des Négocians Suedois , & procurer leur avantage ; d'autant plus que le double mariage qui est sur le point de se conclure entre l'Espagne & le Portugal , doit tellement unir les interêts de ces deux Couronnes , qu' les ennemis de l'un le seront de l'autre ; & par consequent , que ceux qui s'allieront avec leurs ennemis , seront traitez , sinon comme ennemis déclarez , du moins comme pouvant le devenir ; en sorte que le commerce d'icy en seroit troublé & interrompu , & les Ports d'Espagne & de Portugal seroient fermes à tous les Vaisseaux Suedois.

En supposant l'Accession , on seroit encore plus embarrassé de ce côté-cy , en ce que dans la presente rupture avec l'Espagne , l'Angleterre prétend n'être pas agresseur , & en demandant l'Accession de ce Royaume ad causam foederis deffensivi , elle s'ouvre la porte à la demande , qui suivra de près des secours stipulez.

5. Ces motifs & les obligations de l'alliance engagent S. M. I. à avertir V. M. & ses louables Etats , d'examiner à fond , & avec la derniere attention , l'affaire de l'Accession , & de considerer jusqu'où il est de l'interêt des Alliez de Hanover , & combien il est de leur avantage , de contribuer à relever ce Royaume avec le tems ; ou plutôt , si raisonnablement les presentes offres de l'amitié de l'Angleterre ne cachent pas quelques vûës secretes , surtout de broüiller cette Couronne avec l'Empereur & la Russie , pour lui ôter par ce moyen

tous

toute esperance de recouvrer son ancienne splendeur, & de la mettre dans une dépendance absolue de l'Angleterre, de priver S. A. R. le Duc de Holstein, des secours qu'il doit attendre de ce Royaume, & qui lui content si cher pour le retablir dans ses Etats; & de lui enlever l'amitié, l'affection & les Prérogatives dont elle jouit ici, dans la vue de procurer avec le tems, la succession de cette Couronne au plus jeune Prince de la ligne Electorale de Hanover, soit en prétextant le besoin que l'on auroit de la protection de l'Angleterre, soit en employant la force ouverte; & qui sçait ce que l'on a peut-être déjà fait pour la réussite de ce Projet?

S. M. Imp. soumet tous & chaque article de cette remontrance au préjudice & sage examen de V. M. & de ses louables Etats, sans s'ingérer à leur rien prescrire sur la résolution qu'ils prendront à cet égard: elle a voulu seulement en bon & fidele allié vous proposer en peu de mots les Remarques dont cette Accession est susceptible, & qui n'ont pour but, à son avis, que l'intérêt futur de ce Royaume.

C'est pourquoi aussi elle a jugé à propos de déclarer de nouveau naturellement & ouvertement, les raisons pour lesquelles l'Accession requise au Traité d'Hanover, est entierement contraire à l'amitié & à l'alliance avec S. M. Imp. quoiqu'en puissent dire ceux qui s'imaginent, & qui veulent persuader aux autres, que l'on peut rendre compatible l'alliance de l'Empereur avec ladite Accession au Traité d'Hanover.

Les louables Etats ne peuvent avoir oublié les motifs qui portèrent la Diète de 1723, à rechercher l'amitié & l'alliance de l'Empereur, sollicitée encore depuis ce tems-là, S. M. Imp. ne voit pas que depuis ce tems-là il y ait en au-

les Ministres d'Angleterre & d'Hanover, reçurent ordre de ne plus paroître à la Cour, en reprefailles de l'ordre qui a été donné à M. Palm, Résident de l'Empereur à Londres, de sortir d'Angleterre.

On a reçu avis de Francfort, que le Cercle du Haut-Rhin s'étoit déclaré en faveur de l'Empereur, mais qu'il y en avoit d'autres qui avoient pris la résolution de garder une exacte neutralité.

DECRET Imperial à la Diete de Ratisbonne.

*S*elon les ordres de S. M. Imp. Son Alt. le Prince Froben-Ferdinand, Langrave de Furstenberg, Comte de Heiligenberg & de Wendenberg, Prince du S. Empire, Chevalier de la Toison d'Or, Conseiller Privé actuel de S. M. I. & son principal Commissaire à la presente Diete de l'Empire, doit déclarer à cette Assemblée des Conseillers, Envoyez & Députez des Electeurs, Princes & Etats du S. Empire.

Qu'il soit notoire, tant au-dehors qu'au-dedans de l'Empire que S. M. I. depuis son avènement à la Couronne jusqu'à ce jour, a eu pour unique but de tous ses soins & de toutes ses démarches, de maintenir, non-seulement dans l'Empire, notre chere Patrie, mais encore dans tout le monde Chrétien, la Paix, la tranquillité, l'union & le bonheur; jusques-là que pour y parvenir, non-contente de faire diverses avances & offres, elle a sacrifié ses propres Etats & ses fideles Sujets, sans rien épargner de tout ce qui étoit en son pouvoir: sur quoi elle s'en rapportoit au temoignage de Dieu, à qui rien n'est caché, & se consolait dans

dans l'esperance que tout le monde desintereffé lui rendroit la même justice :

Cependant , on ne peut plus ignorer ce que quelques Puissances Chrétiennes , tant de l'Empire que de dehors , ont entrepris pour troubler la paix publique , & introduire une sorte de Puissance , dont l'Europe n'a peut-être jamais entendu parler , & qui ne sçauroit être que très-dangereuse à la Constitution de l'Empire : ces pratiques , ces menées , tant découvertes que secretes , se continuent avec tant de vigueur , qu'on en voudroit inutilement dérober la connoissance au Public ; de-même qu'on dissimuleroit en vain tout ce que S. M. I. a fait au contraire , pour prévenir un si grand mal par ses soins , sa patience , & sa prévoyance.

Quoique pour diverses raisons d'Etat très-importantes , elle se soit fait jusqu'à présent un scrupule de s'opposer aux intrigues peu amiables & aux desseins cachez , qui pourtant sont devenus publics , de ceux qui sont mal intentionnez pour elle , pour son auguste Maison & pour le repos & la prospérité du S. Empire Romain ; qu'elle fut plutôt résoluë d'attendre jusqu'aux dernieres extremitéz , en conservant toujours la moderation & une sincere disposition à la paix ; & qu'enfin , elle ait cherché à dissimuler ces démarches autant qu'elle a pu : les choses en sont pourtant venues à ce point , que dans toutes les Frontières de l'Empire , jusqu'aux Pays-Bas Autrichiens qui en sont un Fief , & particulièrement sur le Rhin & la Moselle , & en quelques lieux dans l'enceinte même de l'Empire , on fait & on continuë de faire des préparatifs qui font juger que l'on veut effectivement en venir à une rupture & à des hostilitéz contre S. M. I. & troubler le repos de l'Allemagne , sans prétextes ni necessitez.

C'est

C'est dans ces conjonctures, que l'on a envoyé à S. M. I. le Memoire déliuré depuis peu à la Diète, par M. de Chauvigny, Ministre de France, dans lequel on découvre clairement, par quelles fineses, par quels artifices & à quelle occasion on prétend separer le Chef de l'Empire d'avec ses Membres, & cela par un nom métaphorique, indécent, inusité; diviser le Corps Germanique d'avec S. M. I. par un style dont on ne s'est jamais servi; représenter le cercle Imperial de la Basse-Bourgogne comme un Etat Etranger, auquel les autres Cercles n'ont point d'intérêt; suggerer les mêmes sentimens touchant les Fiefs de l'Empire en Italie, ou touchant les Provinces situées en Pays Etranger, quoique sous la protection de l'Empire; renverser les uns par les autres; endormir pour quelque temps les Etats au-delà & en deçà les Alpes; & par ce moyen rendre inutiles les soins paternels que S. M. I. prend en faveur des Cercles, à cause du danger pressant, quoiqu'en gardant toute la moderation necessaire: car on sçait d'ailleurs que le Traité de Bade doit subsister dans toute sa force, & que l'Empereur ni l'Empire n'y ont contrevenu en rien. Ainsi, à quoi bon cette nouvelle assurance de paix & de tranquillité dans tout l'Empire Romain, dans les Provinces qui en relevent & dans les Pays respectifs, pour le maintien de cette paix, sans quoi on est déjà en repos & en sureté, & sans quoi on y demeureroit constamment?

Comme une telle démarche de quelques Electeurs & Etats, sera sans doute regardée par tous les Patriotes bien intentionnez, comme indécente dans le fond & dans la maniere, dommageable à la chere Patrie, & tendante à la destruction & au bouleversement de l'union Germanique; S. M. I. s'assure que les

Electeurs

Electeurs, Princes & Etats, leurs Conseillers, Envoyez, & Deputez, & generalement tous les bons & vrais Allemands, auront à cœur les importantes suites des conjonctures presentes, & qu'ils prendront en consideration dans cette occurrence, de quelle maniere S. M. I. est offensée en sa personne, en son honneur & en sa dignité, entr'autres dans la Harangue du Roy d'Angleterre au Parlement de la Grande Bretagne, étant traitée de perturbateur de la Paix generale, & d'infracteur des Traitez, d'une maniere inouïe entre des Têtes Couronnées, & entre des Puissances qui ne sont point en guerre : & le Traité d'alliance avec l'Espagne, quoique purement dans les termes d'une simple alliance deffensive, est travesti en un Traité de Ligue offensive, comme si S. M. I. avoit effectivement traité en faveur du Pretendant, pour le mettre sur le Trône d'Angleterre.

C'est pourquoi S. M. I. s'est trouvée necessairement engagée à faire faire au Roy de la Grande Bretagne les remontrances cy-jointes, afin de faire voir, tant à la Nation Angloise qu'à toutes les Nations Chretiennes & libres de l'Univers, combien sont mal fondées les imputations contenues dans ladite Harangue. On doit les regarder comme une suite du Traité conclu à Hervernhausen en 1725. & si S. M. I. par sa moderation naturelle & son amour pour la paix, ne l'a pas encore deferé à l'Assemblée de l'Empire, elle n'a pas laissé de chercher & d'employer continuellement divers moyens pour prevenir tous les maux : puisque dans cette vûe, elle a fait, touchant le Commerce d'Ostende, toutes les offres imaginables, pour finir chreitiennement & amiablement toutes les intelligences dont il étoit l'occasion, en plutôt la pré-

texte

texte; quoiqu'elle fût engagée & obligée, non-seulement d'établir, mais encore de soutenir de toutes manieres ce Commerce, comme il est suffisamment démontré dans les Ecrits publiez sur ce sujet: d'autant que c'est une chose qui sante de soi-même aux yeux d'un chacun, que les Pays-Bas, qui sont incontestablement l'avant-mur de l'Empire, & même en font une partie considerable, ne sçauroient sans le Commerce être d'une utilité essentielle à l'Empire; sans compter ce que S. M. mettroit en doute, & suspendroit à present contre toute équité & contre le Droit des Gens, ne seroit pas seulement préjudiciable en effet à toute la Patrie, & au droit qu'elle a de naviguer & de commercer, mais encore ne pourroit être dans la suite que funeste à d'autres Puissances.

Outre cela S. M. I. pour parvenir au but mentionné cy-dessus, de la conservation de la paix, ne s'est pas contentée de faire déclarer il y a long-temps aux Seigneurs Etats Generaux des Provinces-Unies, qu'elle vouloit s'obliger de ne laisser aller ses Vaisseaux en aucun Pays, ou Loge, comme on les appelle, où les Négocians Hollandois fussent établis, comme cela n'est pas encore arrivé jusqu'à present de sa connoissance; elle a, de plus, fait sçavoir qu'elle consentoit de limiter l'envoy des Vaisseaux au nombre de quatre, y compris ceux qui seroient destinez pour la Chine, où l'on sçait, à n'en point douter, que les Sujets des Etats Generaux ne trafiquent point.

S. M. I. a plus fait encore: au mois de Septembre de l'année dernière, elle fit proposer en France un Acte d'assurance de ne se point attaquer de part ni d'autre, afin de détourner les hostilitéz, & pendant cet intervalle regler l'affaire d'Ostende, & ce qu'il reste à négocier.

gocier entre les deux Couronnes d'Espagne & d'Angleterre, & en même-temps terminer à l'amiable certains points entre l'Empire & la France; dont on est, à la verité, convenu, mais qui ne sont pas encore accomplis. Ces moyens quoiqu'on y eût donné lieu de l'autre part, ont été regardez comme non-acceptables.

S. M. I. ne se rebutant point pour cela, & consenti à une entiere suspension dudit Commerce d'Ostende, pour trois ans, & a offert de condescendre sans delai à un Congrès d'ailleurs peu convenable en partie pour rompre le cours des hostilitex déjà commencées en quelques lieux, & en partie, pour parvenir à moyenner une bonne intelligence chrétienne, Tout cela n'a produit jusqu'à present aucun fruit; mais du moins on en peut voir clairement & reconnoître, que le Roy de la Grande-Bretagne n'a point d'autre but que d'attaquer S. M. I. d'entamer l'autorité qu'elle tient des Loix & des Reglemens de l'Empire, & (ce qui en est necessairement inséparable) le repos interieur & exterieur de l'Empire, d'une maniere irreguliere & très-dangereuse par la suite; de porter sans sujet le danger & la guerre dans les Etats que la Maison Archiducal possede comme Fiefs de l'Empire, dans ses autres Royaumes & Etats hereditaires; de renverser effectivement le système interne de l'Empire, au préjudice de ses obligations & des sermens qu'il a prêté comme Electeur, tant à l'Empereur qu'à l'Empire; d'engager dans une alliance ruineuse, par le Traité de Herrenhausen, d'autres membres de l'Empire & Puissances Etrangères, contre les Constitutions de l'Empire & la teneur formelle de la paix de Westphalie; d'y interesser les Etats Generaux des Provinces unies, sous prétexte du Commer-

et d'Ostende, que S. M. I. consent néanmoins, & est prête de terminer à l'amiable; & sous ce même prétexte, & sous celui d'un prétendu dessein & Traité fait avec la Couronne d'Espagne, en faveur du Prétendant, tirer de la Nation Angloise, qui d'ailleurs est sincèrement & notoirement affectionnée à S. M. I. un consentement pour de grosses sommes, destinées uniquement à servir l'ambition du Roy & à ses mauvais desseins; d'exciter & d'attirer du Nord sur l'Allemagne, toutes sortes de malheurs; de détacher la Couronne de Suede du Traité qu'elle a fait avec S. M. I. pour affermir le repos du Nord, & particulièrement de l'Allemagne; & ce qui est encore plus horrible, de tâcher depuis la conclusion du Traité de Herrenhausen jusqu'à présent, tant par soi-même, que par d'autres, comme on leur peut faire voir avec les circonstances, d'animer la Porte Ottomane contre S. M. I. ce qui ne peut que jetter dans un très-grand danger la Patrie & toute la Chréienté.

Cela étant, S. M. I. s'assure avec une entière confiance, que les Electeurs & Etats, leurs Conseillers, Envoyés & Deputés, conformément à leur prudence accoutumée, à leur zele pour l'Allemagne leur Patrie, à leur fidélité & à leur devoir, prendront à cœur les conjonctures & affaires presentes, & aideront à contribuer tout ce qui peut servir à maintenir la Personne, l'honneur & la dignité de S. M. I., outragée, à soutenir la gloire du Saint Empire & de ses membres, à entretenir le repos & la prospérité des Pays & Provinces qui en relient, comme on a dit. Afin que l'on conserve principalement l'Empire en tranquillité & en union au delà & en deçà des Alpes, aux Pays-Bas & dans le Nord; que l'on repousse toute violence

violence étrangère ; que l'on procède selon les loix de l'Empire contre tous ceux qui en veulent troubler le repos interne & l'essence du gouvernement de la Patrie ; & qu'enfin on fasse tout ce qui sera avantageux pour resserver la liaison intime entre le Chef & les membres.

Cependant S. M. I. conformément aux obligations attachées à sa dignité , en vertu de la Capitulation par Elle jurée à son Election , & des Constitutions de l'Empire , est résolue de contribuer tout ce qui sera en son pouvoir pour la deffense & l'avantage de tout l'Empire , & de prendre toutes les mesures convenables , afin de pourvoir le mieux , & le plus solidement qu'il est possible à la sûreté de sa Personne offensée , à celle de l'Empire , & de ses Royaumes & Etats héréditaires : ce qu'elle ne fait pourtant que dans la vuë du repos public , de la prospérité & de la sûreté du Saint Empire en general , & de chacun de ses membres en particulier , comme le Seigneur principal Commissaire , conformément aux ordres de S. M. I. n'a pas dû se dispenser de déclarer ce que dessus à l'Assemblée de l'Empire ; il assure en même-temps les Electeurs , Princes & Etats de l'Empire Romain , leurs Conseillers , Envoyez , Deputez , de son amitié , affection & bienveillance.

FROBEN-FERDINAND, Prince de
Furstenberg.

Ratisbonne, le 17. Mars 1727.

TRADUCTION

TRADUCTION du Mémoire présenté, en latin, à la Diette de Ratisbone, par M. le Heup.

LE Serenissime & Très-Puissant Roy de la Grande-Bretagne, mon Maître, le Prince du monde le plus élément, a ordonné au soussigné Ministre de S. M. en la présente Diette, de délivrer ce Mémoire à vos Excellences & Seigneuries, pour leur exposer.

Que quoique S. M. se soit flatée, que la justice de ses conseils & de ses entreprises, pour la paix de toute l'Europe, & surtout pour le repos du Corps Germanique, devoit être assez connue depuis long-temps, & qu'elle n'ait jamais crû devoir en douter; cependant elle apprend qu'il y a des gens qui sans la moindre ombre de verité, travaillent de tout leur pouvoir à rendre suspects & inutiles ses justes efforts, & l'équité de ses conseils, par le mauvais tour qu'ils tâchent d'y donner.

Sur ces considerations, S. M. a jugé à propos de confirmer par le present Mémoire, l'integrité de ses intentions, & d'en faire de nouveau une déclaration entiere & solennelle, pour dissiper ces soupçons que certaines gens mal intentionnées, par une interpretation sinistre, & par une maniere inouïe de raisonner, tâchent de répandre sur les préparatifs de Guerre qui se font tant dans ses Etats, que dans ceux des autres Princes Confederés, pour la sûreté publique de toute l'Europe & pour leur conservation particuliere. Il est de la prudence & de la vigilance de tout Prince prévoyant de se tenir sur ses gardes, & de songer à sa sûreté, dans un temps où il voit s'élever des orages qui pourroient fon-

H dro

are sur ses Etats, s'il n'employoit tous ses soins pour les prévenir, & pour en détourner l'effet.

S. M. déclare donc par le present Mémoire, comme elle l'a déjà fait tant de fois, que les Alliances qu'elle a contractées en dernier lieu avec d'autres Puissances, sont des Alliances purement défensives, & qu'elles n'ont d'autre objet que la conservation publique de toute l'Europe.

Il est bien vrai, que dans l'un de ces Traités, S. M. Royale a pris sur elle la garantie des articles V. & VI. de la paix de Munster, en faveur & pour l'avantage des Etats Generaux des Provinces unies des Pais-Bas. Mais personne n'ignore, que, comme ces articles ne regardent ni directement ni indirectement le Corps Germanique, ils n'ont rien de commun avec ses intérêts particuliers,

S. M. se persuade donc que les Princes & les Etats de l'Empire ne se mêleront en aucune façon d'une affaire qui leur est entièrement étrangère, & qui ne les intéresse en rien : & S. M. veut bien leur déclarer, comme elle leur déclare aujourd'hui par son Ministre soussigné, qu'elle est si éloignée de vouloir rien entreprendre contre la paix & la tranquillité de l'Allemagne, qu'elle fera au contraire tous ses efforts, pour que les Etats d'Allemagne ne souffrent aucun dommage au préjudice dans ces temps malheureux & dans la fâcheuse conjoncture des affaires, & qu'elle emploiera tous ses soins & son pouvoir pour empêcher que les Droits, les Privilèges, & la liberté du Corps Germanique ne se trouvent enveloppez dans les tristes suites de cette fermentation, qui rend la situation des affaires si périlleuse. S. M. souhaite que l'on regarde cette déclaration comme une parole Royale & inviolable ; & Elle attend

attend de l'équité reconnuë du Corps Germanique, qu'il répondra à la droiture des intentions de S. M.

Cependant comme le Roy mon Maître a appris qu'il y avoit des gens qui ont osé assurer publiquement, que son Ambassadeur à la Porte Ottomane avoit sollicité les Turcs, & les avoit voulu engager à prendre des mesures contraires à la paix de l'Empire d'Allemagne, S. M. déclare expressement & solennellement par ce Mémoire, que ces bruits doivent être regardés comme des calomnies, & que son Ambassadeur à Constantinople n'a rien fait de pareil, ni eu ordre de le faire.

I T A L I E.

LE 14. du mois dernier, au matin, le Pape tint une Congrégation de l'Examen des Evêques, dans laquelle on interrogea, tant sur le Droit Canon, que sur la Théologie Morale, M. Maffée, Nicolas Farsetti, Prôtonotaire Apostolique, nommé à l'Archevêché de Ravenne, & quatre autres Evêques.

M Collicola a fait équiper à Civitavecchia deux Galeres du Pape, avec ordre de croiser le long de la côte de l'Etat Ecclesiastique pendant que S. S. sera en route pour se rendre à Benevent. On assure que le Pape a fait prier l'Empereur de ne lui faire rendre aucun honneur, quand S. S. sera sur ses terres, dans le Royaume de Naples.

Le 17. Mars, le Pape tint au Palais du Vatican un Consistoire secret, dans lequel le Cardinal Ottoboni, Protecteur des affaires de France, proposa l'Evêque de Noyon pour l'Abbaye de Saint Riquier en Ponthieu, Or-

dre de S. Benoît, Diocèse d'Amiens, après quoi il préconisa l'Abbé de Bourfaut de Vientès, pour celle de Nôtre-Dame de Font-Morigny, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Bourges; & l'Abbé Savalette pour celle de la Fre-nade, même Ordre, Diocèse de Saintes.

A la fin du Consistoire, le Pape fit part au Sacré College, de la résolution qu'il a prise de partir le 24. Mars pour Benevent, où S. S. va consacrer la nouvelle Eglise qu'elle y a fait bâtir en l'honneur de Saint Philippe de Nery.

Le Dimanche, 23. du mois dernier, le Pape tint la Chapelle Pontificale accoutumée dans la Chapelle de S. Pè du Palais du Vatican. S. S. y benit la Rose d'or, que le Marquis Del-Bufalo, General des Postes de l'E-tat Ecclesiastique, a été chargé de porter à la Princesse Violante de Baviere, Grande Princesse Douairiere de Florence, & Gouvernante de Sienné.

Le 24. vers les six heures du matin, le Pape alla dire la Messe à l'Eglise neuve de S. Philippe de Nery; & après avoir fait sa priere devant l'Autel du S. Sacrement, & devant l'Autel de la Vierge, il reçut les complimens de tous les Cardinaux, à l'occasion de son départ pour Benevent; ensuite S. S. monta en Carosse, & sortit de Rome vers les 9. heures pour se rendre à Albano, où le Cardinal Orsboni avoit envoyé un Escorteur, pesant 150. livres, dont le Pape fit présent au Pere du Cardinal Lercari.

Le Cardinal Vicaire fit publier ce jour-là un Décret, portant ordre de réciter la Messe dans toutes les Eglises de Rome, & pendant tout le temps que le Pape sera en voyage, la Collecte pour les voyageurs, en changeant les

les mots de *Famulorum tuorum*, en ceux de *Famuli tui Pontificis nostri Benedicti*. Toutes les Communautés Seculieres & Regulieres ont ordre pareillement d'aller en Procession aux jours & heures qui leur seront indiqués à l'une des Eglises où le S. Sacrement sera exposé pendant le voyage de S. S.

Pendant l'absence du Pape, le Cardinal Lercari, son premier Ministre, & Secrétaire d'Etat, recevra les Mémoires des Ministres Etrangers, & expediera les affaires au nom de S. S.

E S P A G N E.

O N a appris par des Lettres de la Havane, que le Lieutenant General Dom Antoine Castagnetta, avoit donné ordre de charger la Flotte, & de se préparer au retour en Europe, & que le 24 du mois de Janvier dernier, il avoit mis à la voile avec 8. Vaisseaux de guerres, une Patache & onze Vaisseaux Marchands; qu'ils avoient fait route sans aucun accident jusqu'à la hauteur de la Bermude, où le Vaisseau que montoit le General, celui du Chef de l'Escadre, Dom Antoine Serrano & trois Navires Marchands, avoient été separez de la Flotte par une tempête; que ces 5. Navires étoient entrez le 5. Mars dans le Port de Cadiz: le 8. le S. Ferdinand, Vaisseau de guerre, chargé de l'autre moitié du trésor de cette Flotte, entra dans le Port de la Corogne, avec quatre autres Vaisseaux de guerre, trois Navires Marchands, & la Fregate de guerre nommée la N. D. d'Aranzazu; un autre Navire entra le lendemain à S. Lucar, mais si maltraité de la tempête, que le Gouverneur de la place avoit envoyé des Barques pour le remorquer.

804 MERCURE DE FRANCE.

La Cargaïson de cette Flotte consiste en 12 millions 941565. pezos en espece d'argent & en or monnoyé, en pâte & travaillé.

2743. Surrons de cochenille pésant ensemble 22026. Arrobes.

1466. Arrobes de cochenille sauvage.

Deux millions 700. milliers pésant de tabac pour le compte du Roy.

1602. milliers de paquets de Vanille.

900. Quintaux de Jalap.

141. Quintaux de racines de Contrayerva.

585. Arrobes de Chocolat.

46. Arrobes de poudre d'Ouaaca.

37918. de Gomme Copal.

2882. Quintaux de Sucre.

10414. Coques de Baume.

22. Quintaux de Salspareil.

8299. Cuirs préparez.

1693. Cuirs ras.

320. Quintaux de bois de Bresil.

Le bruit court qu'il a été résolu dans le Conseil du Roy de faire porter aux Hôtels des Monnoyes, tout l'or & l'argent du retour de cette Flotte, & de ne rendre ce qui appartient aux Interressez dans la Cargaïson, qu'en especes de nouvelle fabrique.

On a reçu avis de Carthagene dans les Indes Occidentales, que quatre des Gallions s'y étoient rendus de Porto-Bello pour se radoubier.

Des trois Navires Marchans de la Flotte de la nouvelle Espagne, dont on attendoit le retour, il en est arrivé deux, l'un à Port-Morin en Galice, & l'autre à Lagos, Port de la Côte de Portugal, où il a été obligé de se retirer, ayant été poursuivi par 5 Vaisseaux de guerre Anglois, qui l'avoient rencontré à la hauteur du Cap S. Vincent; mais on n'a point de nouvelles du troisiéme. Le

Le S. François Xavier, Fregate du Roy, de 32. Canons, qui étoit parti de S. Andero le 27. de Fevrier, arriva le 20. du mois dernier dans le Port de Cadix, avec un petit Bâtiment Anglois chargé de sel, de vin & d'huile qu'elle a pris sur les côtes de Galice.

Le Chevalier de Sinzendorff, troisième fils du Comte de ce nom, Chancelier de l'Empereur, arrivé depuis peu de Vienne à Madrid, & qui a été reçu de L. M. très favorablement, partit le 31 du mois dernier pour le Camp devant Gibraltar, où il a demandé la permission d'aller servir en qualité de volontaire.

Le 29 du même mois, le Marquis de Los Balbazés partit pour son Ambassade à la Cour de Portugal.

Le Roy a accordé à Dom Antoine Castagneta, Lieutenant General de ses armées navales, qui a ramené la Flotte de la nouvelle Espagne, une augmentation de 1000. ducats d'appointemens, & une pension de 1500. ducats pour son fils Dom Joseph-Antoine Castagneta. Le Chef d'Escadre Dom Antoine Serano, second Commandant de cette Flotte, a été fait Lieutenant General des armées navales de S. M.

Le 28. du mois dernier, Dom Gaspar d'Antona, Brigadier des armées du Roy, & Lieutenant de Roy de Ceuta, arriva à Madrid pour informer S. M. que le 17. du même mois, les Maures avoient levé le siege de cette place; que le Comte de Charni, Lieutenant General, qui en est Gouverneur, ayant reconnu qu'ils faisoient défilér leurs bagages du côté de Tetuan, avoit fait sortir le 18. un détachement de mille hommes dont il lui avoit donné le commandement; qu'avec ces troupes il s'étoit emparé des trois réduits des Colorados, de

H iij. l'Al-

806 MERCURE DE FRANCE.

L'Alcaïde & de la Roche, & que n'ayant trouvé aucune résistance au Rocher, dit de la Vigne, à la Maison de l'Alcaïde Aly, ni à son Serrail, où il y avoit une garde de 20 Cavaliers qui prirent la fuite; la Cavalerie de la Place étoit sortie pour aider l'Infanterie à détruire les ouvrages des Maures, à combler leurs tranchées & à brûler 10. à 12000. baraquas qu'ils avoient construites aux environs de leur camp; que le 19. on avoit conduit dans Ceuta 5. canons, trois mortiers & une grande quantité de bombes & de boulets que les Maures avoient abandonné. On croit que leur retraite précipitée a été causée par la nouvelle qu'ils ont reçûe de la mort de Muley Ismael, Roy de Maroc & de Miquenez, cette mort faisant naître de grandes dissensions entre les Princes ses fils qui prétendent tous à la Couronne. Ce siege duroit depuis 34. ans. Dom Gaspar d'Antona qui a apporté cette nouvelle, a été fait Marechal des camps & armées du Roy & Gouverneur de S. Sebastien.

GRANDE-BRETAGNE.

LE 15. du mois dernier, M. English, Aide des Ceremonies, alla en l'absence du Chevalier Clement Cotterel, Maître des Ceremonies, chez M. Palm, Résident de l'Empereur, pour lui déclarer les intentions du Roy contenûes dans la Lettre dont voicy la traduction.



LETTRE

LETTRE de Mylord Townsend,
Ministre & Secrétaire d'Etat, à M. In-
glisch, Assistant - Maître des Cere-
monies.

MONSIEUR,

J'ai reçu ordre de Sa M. de vous faire sçavoir sa volonté : c'est qu'immediatement à la recep-
tion de cette Lettre, vous vous transportiez
chez M. Palm, & que vous lui declariez que
vous êtes envoyé par ordre exprès de S. M. pour
lui dire, que dans l'Audiance qu'il eut Jedy
dernier du Roy, il avoit remis entre les mains
de S. M. un Memoire très injurieux à l'honneur
de S. M. & à la dignité de sa Couronne : dans
lequel Memoire il n'a eu aucun égard pour la
verité, & a manqué au respect qu'il doit à la
personne sacrée de S. M. s'étant même oublié
jusqu'au point d'oser affirmer dans les termes
les plus forts & les plus expressifs, que S. M.
dans sa harangue au Parlement, a avancé des
faussetez manifestes, quoique dans le même tems
la Cour Imperiale ait sçu & ait dû être con-
vaincuë que le Roy n'a rien dit sur ce sujet,
qui ne fut le plus exactement & le plus pré-
cisément conforme à la pure verité. Et comme
ce Memoire a été imprimé & dispersé le matin
suivant, avec une lettre du Comte de Sinzen-
dorff à lui Sieur Palm, encore plus insolente &
plus injurieuse, s'il étoit possible, S. M. vous
ordonne de lui declarer, que S. M. ne le regarde
plus comme Ministre public, & lui enjoint de
se retirer incessamment de ce Royaume. Vous
lui direz aussi, que S. M. informera l'Empe-
H. V reur.

808 MERCURE DE FRANCE.

reur, en tems & lieu, des raisons qu'elle a eu d'en agir ainsi.

TOWNSEND.

Le Comte de Portmore, Gouverneur de Gibraltar, après avoir pris congé du Roy & reçu 1000. liv. sterlin pour son voyage, s'embarqua le 3 de ce mois pour s'y rendre, quoiqu'agé de plus de 70. ans. Il est accompagné de plusieurs Officiers & autres personnes de distinction qui se sont offerts d'aller deffendre cette place en qualité de volontaires, comme le Lord James Cavendish, le Lord Beauclair & autres Gentilshommes.

La nuit du 22. au 23. du mois dernier, quelques mal intentionnez mutilerent à Londres la Statuë Equestre du Roi, qu'on avoit élevé dans la Place de Grosvenor, près de Hyde-Park. On fait de grandes recherches pour découvrir les auteurs de cet attentat, & on a promis 100. liv. sterlin à quiconque pourta les denoncer.

Le Roy ayant resolu dans son Conseil d'envoyer à Gibraltar dix Compagnies du premier Regiment des Gardes; les Officiers de ce Regiment tirerent au sort le 18 du mois dernier, pour sçavoir quelles Compagnies s'embarqueroient avec le Regiment du Colonel Clayton pour augmenter la garnison de cette place, & le sort tomba sur les Compagnies des Colonels Price, Hastings, Pearsons, Meyrick, Duncomb, Inwood, Treby, Brown, Oughton & Williamson. Chacune de ces Compagnies consiste en trois Officiers ayant Commission, trois Sergens, trois Caporaux, deux Tambours & 75 Soldats; ce qui monte à 860. hommes, les Officiers compris. Le Major Guise a été nommé pour commander ces troupes qui partirent des Dunes le 11. de ce mois.

On

On assure que le Roy demandera incessamment à son Parlement les subsides nécessaires pour lever dix nouveaux Regimens, parce que les troupes qui sont actuellement sur pied, ne sont pas suffisantes pour la deffense des trois Royaumes, pour celle de Gilbraltar & de Port Mahon, & pour envoyer en Flandres le secours de 6000 hommes que le Roy s'est obligé de fournir à la Republique d'Hollande en cas de guerre.

Le Capitaine del Vallé, Commandant du S. Nicolas, Vaisseau Espagnol, qui fut arrêté le 10 de ce mois à Spithead, où il avoit été obligé de relâcher, a été mis en liberté, ainsi que son équipage; & il est allé à Londres pour solliciter la restitution du Bâtiment & des marchandises qu'on dit appartenir à des Marchands Anglois.

Outre l'Escadre destinée pour la mer Baltique, le bruit court qu'il y a de nouveaux ordres expediez pour en équiper une autre qu'on destine à une expedition secrete.

La Compagnie Royale d'Afrique a résolu de réduire son capital qui étoit d'un million sterling à 125000 liv. sterling, & elle a permis aux Directeurs de lever de nouvelles souscriptions pour 375000 liv. sterling.

L'Escadre qui doit aller dans la mer Baltique, est prête à mettre à la voile; elle est composée de 20. Vaisseaux de ligne, sans compter les Frégates, les Brulots & les autres Bâtimens chargez des provisions de l'Escadre.

On a reçu avis de la Corogne, que le 16. du mois dernier le Boscawen, Navire Anglois, qui étoit dans ce Port, avoit été arrêté avec tous les effets & les meubles de M. Parker, Consul Anglois, & que le Roy d'Espagne avoit envoyé des ordres circulaires dans tous les

H vj Ports

810 MERCURE DE FRANCE.

Ports de sa domination, d'arrêter tous les effets des Sujets du Roy d'Angleterre. C'est à l'occasion de ces ordres que S. M. Brit. a donné une Ordonnance dattée du 8. de ce mois, par laquelle elle permet, tant aux Vaisseaux de sa Flotte, qu'à tous autres Vaisseaux qui auront Commission de l'Amirauté de se saisir de tous les Vaisseaux, Bâtimens & effets appartenans au Roy d'Espagne, à ses Sujets, ou autrer domiciliez & établis dans ses Etats, & de les amener devant l'une des Cours de l'Amirauté des Domaines du Roy, pour les faire juger & declarer de bonne prise.

Le Roy a reçu une Lettre du Vice-Amiral Wager, qui lui donne avis qu'un Vaisseau de guerre de son Escadre avoit amené devant Gibraltar un Vaisseau de guerre Espagnol de 50. pieces de canon, de 260. hommes d'équipage, dont il s'étoit emparé près de la Baye de Cadiz, après trois bordées de canon, & que le Vaisseau Anglois avoit eu dans ce combat dix hommes de tuez & 7. de blesez.

TRADUCTION du Memoire présenté en Latin le 13. de Mars 1727. au Roy d'Angleterre, par M. de Palm, Résident Imperial, sur la Harangue que S. M. Brit. a faite aux deux Chambres de son Parlement, le 28. Janvier 1727.

SIRE,

Sa Majesté Imperiale & Cat. mon Maître, ayant été informée de la Harangue faite par V. M. aux Etats de la Grande Bretagne presently assemblez en Parlement, y a vu avec
la

• A V R I L. 1727. 817

la dernière surprise que V. M. ait pû se laisser induire, d'y toucher certaines choses, dont les unes sont sinistrement interprétées, les autres très éloignées de l'intention de S. M. I. & Cat. & d'autres, enfin (ce qui la touche bien plus sensiblement) quoique destituées de tout fondement, ayant néanmoins pû être d'une manière jusqu'à présent inouïe, énoncées du Trône Royal à toute la Nation, comme des faits certains & indubitables : Car pour ce qui regarde la Paix conclüe à Vienne avec le Roy d'Espagne, qui est-ce qui ne s'étonneroit pas au dernier point, de voir que la même Paix, qui n'a autre base & fondement que la quadruple Alliance de Londres & les autres faites avec V. M. & pour l'obtention de laquelle elle même a travaillé, & soutenu conjointement avec ses Alliés une Guerre si sanglante, si longue & si glorieuse, puisse maintenant être alleguée par V. M. pour un juste motif de plainte, & que ses Ministress'en soyent fait un prétexte dans toutes leurs Négociations en divers endroits du monde, au plus grand préjudice de l'Empereur, de l'Empire & de la tranquillité publique ; & qu'enfin la même paix ait pû être exposée avec une si grande passion contre l'Empereur & le Roy d'Espagne à la Nation Britannique, & taxée même comme une violation des Traitez & de la foy publique ?

Pour rendre cette paix plus odieuse, on se plaint aussi du Traité de Commerce fait avec l'Espagne, qui, quoiqu'il ne contienne que les avantages reciproques & legitimes des Sujets de part & d'autre, conforme aux droits des gens, & aux coûtumes des autres Nations amies, & qui d'ailleurs, tant par rapport à la situation des Pays respectifs, que par la nature même du Commerce, ne peut causer aucun préju-

dice

312 MERCURE DE FRANCE.

dice à la Nation Britannique , ni blesser en nul point les Traitez faits avec elle : de sorte que pour peu qu'on veuille l'examiner avec un esprit sincere & epuré de tout dessein d'exciter la Nation , on n'y trouvera aucun sujet de le croire offensif , ou préjudiciable aux interêts d'une Nation que S. M. I. & C. aime & estime tant , comme celle de la Grande Bretagne , & dont les assistances & glorieux exploits ne s'effaceront jamais de sa memoire.

L'autre classe contenant des choses destituées de fondement , concerne principalement cette Alliance imaginaire , qui dans la Harangue est appelée Offensive , & qu'on y suppose avoir été contractée contre V. M. entre l'Empereur & le Roy d'Espagne ; supposition dont l'insubsistance se prouve non seulement par la convention , de se mutuo non offendendo , offerte il y a peu de tems par S. M. I. & Cat. mais aussi par le propre Traité d'Alliance & d'amitié conclu avec la Couronne d'Espagne , & communiqué dans toute son étendue , quand il a été nécessaire à V. M. puis qu'il ne contient pas une seule parole d'où l'on puisse inferer la moindre ombre , ou apparence d'Alliance offensive ; sur quoi l'on s'en remet au Jugement de tout le monde.

L'autre partie de cette position ajoute à la premiere certains Articles secrets en faveur du Pretendant , dont V. M. assure avoir reçu des avis certains , & par lesquels on doit être convenu de l'élever au Trône de la Grande Bretagne. En quelle vñe , pour quel sujet , & à quel dessein ces avis fondés sur de faux bruits , ont-ils été exposés à la Nation Britannique ? c'est ce qui peut être facilement compris , non seulement de S. M. I. & Cat. mais aussi des personnes vulgaires. Cependant , comme la foy , la dignité inviolable & l'honneur de ces grands Prin-

ces ,

ces, ne souffrent pas que des Affertions de cette nature qui ne sont appuyées sur aucune vérité, soyent néanmoins exposées du Trône Royal à toute une Nation, & à tout le monde, S. M. I. & Cat. m'a expressément ordonné de déclarer à V. M. & à tout le Royaume, qu'elle s'en trouve vivement offensée, & d'assurer sur sa parole Imperiale, qu'il n'y a nul Article secret, nulle convention qui contienne, ou qui puisse prouver quelque chose de semblable.

Mais pour que les desseins secrets & cachés sous cette conduite, jusqu'à présent inouïe, soyent mis dans un plus grand jour, on doit remarquer, que l'on a choisi exprès le tems auquel on traitoit à Paris des moyens d'accommoder amiablement les differends survenus, auxquels S. M. I. & Cat. n'a donné aucune occasion; ce qui prouve assez, combien S. M. I. est portée au maintien de la paix, & combien elle est religieusement attachée à l'observation de ses alliances.

Touchant ce qui est ajouté ensuite, à l'égard du Siege de Gibraltar, sur lequel néanmoins l'on veut faire entendre qu'il y a d'autres desseins cachés, il paroît que les aggressions & hostilités notoïrement commises aux Indes & ailleurs contre le Roy d'Espagne, au mepris des Traités, auroient pû donner une juste occasion d'en former l'entreprise; & quant aux pensées & aux engagements de S. M. I. & Cat. sur ce point, la communication du Traité susdit, suffit pour faire connoître ce qui en est.

Pour ce qui est du commerce d'Ostende, dont les justes raisons, reconnûes enfin par le Roy Cat. l'ont porté à vouloir le favoriser, sans y être obligé par aucun Traité, les moyens d'accommodement proposés à la Haye & ailleurs, & en dernier lieu à Paris, pour prevenir que cet innocent moyen de subvenir & pourvoir à la

sûreté

§14 MERCURE DE FRANCE.

sûreté de la Barrière du Pays Bas, ne devint un obstacle à la conservation de l'amitié des Voisins, sont suffisamment connus.

Tout ceci étant sans réplique, la vérité offensée, l'honneur & la dignité de S. M. I. & Cat. exigeoient que l'on en fit une exposition publique à V. M. au Royaume de la Grande Bretagne & à toute la terre, afin qu'on reconnut la Justice avec laquelle S. M. I. & Cat. demande la réparation qu'on luy doit, proportionnée à l'injure très sensible qui lui a été faite par toutes ces imputations.

LETTRE écrite par le Comte de
Sinzendorff, Chancelier de la Cour
de l'Empereur, à M. de l'alm, Rési-
dent Imperial à la Cour d'Angleterre,
dattée de Vienne le 20. Fevrier 1727

MONSIEUR,

Sa M. Imp. & Cat. a jugé qu'il étoit indispensable de vous envoyer, sur la démarche qu'on vient de faire là où vous êtes, un Memoire dans la dépêche cy jointe, que vous aurez à présenter au Roy de la Grande Bretagne, & de le publier ensuite, pour qu'il soit connu à toute la Nation, en attendant qu'on réponde aux deux Ecrits publiez avant l'ouverture du Parlement. On voit bien que la susdite harangue n'a été faite que pour exciter la Nation à une rupture & Guerre ouverte contre l'Empereur & l'Espagne; & pour faire approuver au Parlement les mesures si prematurées & onereuses que le Gouvernement a prises pour des vûes particulieres & trop connues, qu'on se soit servi non seule-
ment

ment des inductions & pretextes tout a fait insubstans ; mais qu'on a osé même avancer pour des faits incontestables des faussetez manifestes, ce qui ne s'est jamais vu parmi des Puissances qui se doivent du respect les unes aux autres, même dans les Guerres les plus outrées ; ce qui doit faire presumer que le Roy, dont la bouche sacrée doit être un oracle de verité, ne peut qu'avoir été abusé lui même, par les suggestions & faux rapports de ceux qui ont l'honneur de posséder sa confiance, & qui croient avoir intérêt de soulever par là, & le Souverain & la Nation, pour leurs vûes & conservation particuliere, sans égard à l'honneur de la Majesté du Trône, & aux maux qui en peuvent revenir à leur Patrie & à toute l'Europe.

Pour cet effet ils établissent entr'autres pour base & pour un fait averé à leur dire, un Article positif, dans le Traité d'Alliance entre l'Empereur & le Roy d'Espagne, pour remettre le Prétendant sur le Trône de la Grande Bretagne, & pour envahir ce Royaume à force ouverte ; & cela peu de jours après que le Ministre Plenipotentiaire du Roy Cat. dans un Memoire présenté au nom sacré de son Maître avant son départ de Londres, desavoua publiquement & d'une maniere des plus autentiques, ces imputations ; ce qui prouvoit de soy même aussi le désaveu de l'Empereur, puisque l'Article imputé regarde également les deux Puissances, & que l'une dans un même Traité ne peut rien avoir stipulé sans l'autre ; outre que passé six mois l'Empereur & le Roy d'Espagne, sur les premiers bruits de ces fausses suppositions, ont proposé pour les appaiser, un Acte formel de non offendendo pour tous les Alliez de l'un & de l'autre côté, qui auroit en ierement pu rassurer les possessions tranquilles de chacune des Puissances contra-

stantes.

816 MERCURE DE FRANCE.

étantes, tant du Traité de Vienne que de celui d'Hanover, jusqu'à ce que par un Traité commun on eût pu lever & assoupir tous les griefs de part & d'autre ; mais cela inutilement, par les mêmes vûes de ceux qui ont mieux aimé prévenir l'effet pacifique de ces justes intentions, par les agressions & voyes de fait.

On sçait de plus, & il est notoire par la communication solennelle faite au Roy de la Grande Bretagne du Traité de paix conclu à Vienne entre l'Empereur & le Roy d'Espagne, que le Traité de la Quaduple Alliance, fait à Londres le 2. Aoust 1718, a été posé pour base immuable de leur paix, & tous les Articles de ce Traité confirmez & corroborez comme s'ils y avoient été inserez de nouveau. Comment donc pouvoir supposer, & donner même pour un fait averé, que par un autre Traité secret, signé le même jour, on ait établi des conditions & pris des engagements tout opposez ?

Cela ne peut s'avancer sans une insulte, & une injure des plus enormes faite à la Majesté des deux Puissances contractantes, qui sent en droit d'en demander une réparation & une satisfaction éclatante & convenable à l'atrocité de l'outrage, qui interesse également leur honneur & la bonne foy, qu'on doit toujours respecter parmi les Souverains.

Mais si ceux qui veulent s'aider par de telles retorsions controuvées, se sauver du blâme de leurs mesures précipitées & tumultuaires, croyent prévoir que cette même conduite insoutenable, necessiteroit à la fin l'Empereur & le Roy d'Espagne de repousser la force par la force, & de se garantir par tous les moyens que Dieu leur a mis en main, des maux dont on les menace & des insultes & agressions dont on a actuellement usé contre eux, jusqu'à vouloir
associer

associer même la Porte Ottomane à ces desseins inouïs ; ils ne devroient au moins pas donner pour des faits arrivés & précédés, ce qu'ils ont sujet d'apprehender de l'avenir, d'une Guerre à laquelle ils auront forcé eux mêmes ces deux Puissances pour leur juste defense.

Elles esperent néanmoins encore de la bonté divine, & de la sagesse des personnes moins prevenues & emportées, que l'on fera des reflexions plus mures & serieuses pour le rétablissement amiable de la tranquillité, & pour éviter à toute l'Europe les maux d'une Guerre suscitée par des motifs si frivoles & insubstans, qui ne peut tendre qu'à la destruction des Sujets, de leurs biens & de leur commerce.

L. M. l'Empereur & le Roy d'Espagne souhaitent ardemment le bien de la paix, & de garder une fidelité exacte à tous leurs Traités avec tous leurs Alliez ; mais comme le Contrat mutuel ne peut subsister qu'aussi long-tems qu'il n'est enfreint de l'autre part, les maux de la rupture, s'il en arrive autrement, ne doivent être imputés qu'à ceux qui auront été les auteurs de ces infractions.

J'ay ordre exprès de l'Empereur, de vous écrire cecy en son nom, pour que vous soyiez en état de détruire les faussetez & calomnies avec lesquelles on a chargé les Hauts Contractans du Traité de Vienne, dont le but n'a été que de faire leur paix sans lésion de personne. Je suis &c.

ADRESSE de l'Université de Cambridge au Roy d'Angleterre.

TAndis que les autres sujets de V. M. s'empres-
sent à venir de tous les endroits du Royaume, lui témoigner leur attachement & leur zele
pour

818 MERCURE DE FRANCE.

pour sa Personne & pour son Gouvernement , serions-nous les seuls qui garderions le silence , nous qui avons été tant de fois , & si avantageusement distingués par sa faveur particulière ? Ce seroit un reproche que le monde pourroit nous faire à juste titre , & ce qui est encore plus sensible aux âmes sinceres , nous ne pourrions nous empêcher de nous le faire nous-mêmes.

Quoiqu'il nous soit impossible d'oublier les faveurs réitérées que V. M. fait à cette Université, toutes les fois que nous avons l'honneur de paroître en sa présence Royale ; cependant nous ne venons point aujourd'hui pour la remercier de quelques bontez particulières , mais pour lui payer le juste tribut de nos actions de grâces pour des bien-faits d'une bien plus grande étendue , qui se répandent sur tout le Royaume par la sagesse des conseils de V. M.

Nous nous présentons devant notre défenseur & notre Roy : nous lui devons beaucoup à ces deux égards , & nous sentons toute l'étendue de nos obligations. Mais , comme la liberté dont nous jouissons en qualité d'Anglois , & la Religion que nous professons en qualité de Protestans , sont de toutes les bénédictions de ce monde les plus grandes & les plus précieuses , & sans lesquelles toutes les autres deviendroient bien-tôt inutiles & de peu de considération ; c'est aux soins & à l'attention de V. M. pour ces bénédictions , que tous les Anglois partagent en commun , que nous venons aujourd'hui rendre un hommage public de la reconnaissance dont nos cœurs sont pénétrés , beaucoup plus que nous ne pouvons l'exprimer.

Quand nous voyons V. M. menacée des dangers d'une guerre étrangere , & que des Princes qui lui doivent tant & à son peuple , conspirant pour envahir ses Royaumes , sans qu'on la puisse accuser d'aucune injustice , ni d'avoir fait aucu-

ne brèche à sa foy ; & quoiqu'on ne lui ait rien demandé qui puisse être accordé , qu'en violant manifestement les justes droits de notre Patrie , que pouvons-nous penser , si ce n'est que V. M. est chagrinée , parce qu'elle veut être le pere de son pays , & parce qu'elle refuse de sacrifier les droits de son peuple au bien & à la tranquillité de sa propre vie ? Des Princes qui ont l'ame moins grande & moins noble , peuvent vouloir composer avec les dangers , éluder les maux présents , & en laisser passer le fardeau qui se multiplie sur la posterité : mais V. M. a pris le parti le plus sage & le plus glorieux , qui est d'aller au devant du danger , & de faire voir aux esprits ambitieux qui troublent le monde , & qui regardent la force comme un titre suffisant pour s'emparer de tout , que vous n'appréhendez autre chose que de faire injustice , & que vous êtes disposée & résolue de maintenir vos droits & ceux de votre peuple.

Ceux qui prétendent aujourd'hui que nous renoncions à notre commerce , prétendent aussi , sans doute , se mettre eux & nous en état de pouvoir nous faire en sûreté d'autres demandes dans quelque occasion plus favorable.

Si leur politique leur réussissoit , & qu'ils fussent assez heureux pour se voir croître en richesse & en pouvoir , & cette Nation languir & décliner en l'une & en l'autre , il y a toute apparence que la première chose qu'ils demanderoient , seroit le Trône même ; & ne vaudroit-il pas autant demander à tout Anglois , de livrer sa liberté & sa Religion , & toutes les autres choses qui peuvent rendre la vie agréable ?

Ce sont des vûes que l'on juge à propos de cacher pour le présent , elles font partie d'un Traité secret , qui n'a pour objet que de placer le Prétendant sur le Trône de ces Royaumes. Mais ce ne sera

sera plus un secret , dès qu'on pourra sûrement l'avouer , quand la décadence de notre commerce & la diminution de la richesse de ce pays en favorisera l'aveu , & favorisera l'exécution de ce dessein. Quoique l'on nous puisse regarder comme de gens peu entendus aux affaires du Commerce , nous voyons assez clair pour devoir prendre part aux intérêts communs de la Nation , & pour être pénétrés d'un juste ressentiment contre toutes les atteintes qu'on y peut donner , soit par la fraude , soit par la force.

Nous & tous vos sujets , nous nous sommes vus si long-temps dans un état de félicité & de satisfaction sous l'heureux Gouvernement de V. M. que nous avions raison de croire le Prétendant oublié entièrement : mais puisque vos ennemis de dehors ont embrassé les vaines & trompeuses espérances , que ceux du dedans semblent avoir pour la plupart abandonnées , nous la supplions de nous permettre de lui réitérer les assurances solennelles que nous lui avons souvent données ; & que nous n'oublierons jamais de soutenir de toute nos forces & de tout notre pouvoir le Gouvernement de V. M. contre le Prétendant & tous ses Adhérens , tant au dedans qu'au dehors du Royaume. Nous savons assez qu'en faisant cette protestation , nous ne sommes pas plus fidèles à V. M. qu'à nous-mêmes & à nos intérêts , & nous sommes persuadés , que la Nation Angloise ne peut jamais rien faire contre ce qu'elle doit à V. M. à cet égard , qu'elle ne se trouve ennuyée de sa Religion & de sa liberté , & qu'elle ne veuille se livrer à toutes les misères , dont la vue même la plus éloignée ne peut qu'effrayer la nature humaine.

Que V. M. puisse long temps jouir d'une parfaite santé ; & de toute sa vigueur pour achever le glorieux ouvrage qu'elle a entrepris ! Que le succès

en puisse répondre à la justice & à la sagesse de
votre conduite, & que pour récompense, vous
ayés la satisfaction de voir la paix & la tran-
quillité rétablie & appuyée sur un fondement so-
lide & durable ! Ce sont là les vœux de votre
fidele Université de Cambridge, qui y contribuera
toujours de tous ses efforts.

Réponse du Roy.

» Je vous remercie de cette Adresse fidele &
» obéissante. Le zele & l'affiction que vous té-
» moignés pour ma Personne & pour mon Gouver-
» nement, sont fort de saison dans cette conjonc-
» ture ; & j'en reçois les assurances avec beau-
» coup de satisfaction. Mon Université de Cam-
» bridge peut être assurée de la continuation de
» ma protection, de ma faveur & de ma Bénéfi-
» cence.

A DRESSES des deux Chambres du
Parlement, au Roy d'Angleterre, du
25. Mars.

T RÈS-GRACIEUX SOUVERAIN,

Nous, les très-obéissans & très-fideles Sujets
de Votre Majesté, les Seigneurs spirituels &
temporels, & les Communes de la Grande Bre-
tagne, assemblés en Parlement, regardons comme
un devoir indispensable, d'exprimer le plus vif
ressentiment de l'affront & de l'indignité que l'on
a fait à Votre Sacrée Majesté, par le Mémoire
présenté par M. Palm, Résident de l'Empereur ;
comme aussi de l'insolence qu'il a eue, de faire
imprimer & répandre ce Mémoire par tout le
Royaume.

Cette

§ 22 MERCURE DE FRANCE.

Cette audacieuse maniere d'en appeller au peuple contre V. M. sous prétexte de s'adresser à Elle, pour redresser & reparer des injures supposées, & de convertir un Mémoire présenté à V. M. en un Libelle séditieux, est un procédé que nous détestons, & qui fait naître en nous les derniers sentimens d'horreur.

C'est un projet tout-à-fait frivole & présomptueux, que celui de tâcher d'inspirer à aucun de vos fideles sujets, la moindre défiance de la parole Royale de V. M. ou de mettre de la différence entre Elle & son peuple. Car, par la bonté de V. M. ses interêts & ceux de son peuple, ne sont qu'une même chose, & sont aussi inséparables que leur devoir, leur affection & leur confiance en V. M. sont pour eux des obligations indispensables; & si le temps n'a point effacé la memoire de ces glorieux exploits, & de ces importans secours que l'on avouë avoir reçu de la Grande Bretagne, la reconnoissance, l'affection & l'estime pour cette Nation ne se peuvent mieux manifester que par l'honneur que l'on fait au Roy que le peuple honore, & par la justice que l'on rend au peuple, dont le meilleur des Rois est actuellement occupé à deffendre les Droits, & les Privileges, contre les invasions & les usurpations faites sur ces biens précieux.

Nous rendons à V. M. les plus sines actions de grâces de ses soins & de la vigilance qui lui a fait découvrir les desseins secrets & pernicieux de ses ennemis & des nôtres, & de la boné qu'elle a eü de communiquer à son Parlement les dangers dont le Royaume étoit menacé.

Nous prions V. M. de nous permettre de l'assurer que, sans nous laisser amuser par aucun désavens ni subterfuge, & sans nous laisser séduire par aucun artifice qui pourroit nous jeter dans une fausse sécurité, rien n'est capable de nous empêcher

cher de faire les derniers efforts pour venger l'honneur de V. M. & pour la soutenir & l'assister contre tous vos ennemis déclarés & secrets, tant a-dedans qu'au dehors du Royaume.

Et si quelques uns de vos sujets ont été assez indignes & assez malheureux pour soutenir, encourager, ou favoriser les perturbateurs du repos public, dans cette insulte extravagante faite à V. M. on se sont flattés de l'esperance qu'une persévérance obstinée dans leurs mesures pernicieuses, seroit capable d'ébranler la fermeté de la Nation Britannique, nous sommes résolus de détruire efficacement cette esperance frivole, & de convaincre tout le monde, que les intrigues d'un petit nombre ne pourront jamais abbatre ou affoiblir en rien cette vigueur & cette résolution qui nous a été inspirée par un véritable amour de la Patrie, par une juste considération de ses véritables intérêts, & par une fidélité inébranlable pour V. M.

Réponse du Roy.

MILORDS ET MESSIEURS.

« Votre consentement unanime dans cette fidélité & affectionnée Adresse, me donne une très-grande satisfaction. Le juste intérêt que vous témoignez pour mon honneur & la dignité de la Couronne, convient parfaitement à un Parlement Britannique; & cette nouvelle preuve de votre confiance en moy, convaincra tout le monde, que tous les attentats pour diviser nos cœurs & nos intérêts, seront vains & inutiles.

I H O L E

HOLLANDE, PAYS-BAS.

ON équipe à Ostende plusieurs Vaisseaux destinez pour la Pêche de la Baleine, & l'on s'y prépare à faire cette année celle du Harang & des autres Poissons dont on fait des salaisons.

L'Archiduchesse Gouvernante des Pays-Bas, a envoyé à Vienne plusieurs projets qu'un très-habile Négociant lui a présenté pour procurer au Pays plus d'avantage qu'il n'en peut espérer du Commerce des Indes Orientales.

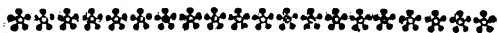
On fait actuellement à Ostende un nouveau Bassin du côté de la Porte de Nieuport, qui sera large de 45. toises, & profond de 6. on le remplira d'eau dans les hautes marées, pour s'en servir par le moyen des Ecluses qu'on y doit mettre, à inonder les terres voisines en cas de besoin. On a transporté une grande quantité de Canons dans les Ouvrages extérieurs du côté occidental, & on a dressé une batterie de 5. à 6. pieces à la porte du Port, & la Garnison doit être renforcée de deux Regimens.

Les Actions de la Compagnie d'Ostende, qui ont été jusqu'à 24. de profit, sont au-dessous de 12.

On assure qu'on va renforcer la Garnison de Luxembourg, qui n'est à présent que de 4000. hommes.

Le bruit court à Bruxelles que les dernières demandes faites à l'Empereur, de la part des puissances Alliées, sont renfermées dans six Articles : que suivant ce Projet on conviendra de faire cesser toutes sortes d'hostilités ; que l'Empereur suspendra pendant un long terme l'effet de l'octroi qu'il a accordé

à la Compagnie d'Ostende, dont les Vaisseaux qui sont partis pour les Indes, pourront cependant revenir en toute sûreté; que tout ce qui regarde le Commerce sera remis sur l'ancien pied; que tous les autres droits & possessions demeureront dans le même état qu'ils ont été reglez par les Traitez d'Utrecht, de Bade & de la Quadruple Alliance; qu'on n'inquietera point les Gallions dans leur retour en Espagne, & que S. M. Cat. en usera à l'égard des Etrangers qui peuvent avoir des intérêts tant sur ces Vaisseaux que sur ceux qui sont revenus de la nouvelle Espagne, comme elle a fait par le passé.



*MARIAGES, NAISSANCES,
Morts des Pays Etrangers.*

LE Duc de Saxe Eisenach a épousé en quatrièmees nôces, à Francfort, la Marquise Douairiere de Dörlach, de la Maison des Comtes d'Heidesheim-Lingen, & niece de la Comtesse d'Hanau.

L'Electrice de Baviere accoucha le 28. du mois dernier à Munich d'un Prince qui fut tenu sur les Fonts, au nom de l'Empereur, & nommé Maximilien, Joseph, Leopold, Ferdinand, Marie, Antoine, Philippe de Nery, François, Xavier, François de Paule, Jean Nepomucene, Alexandre, Ignace, Henry, Adam.

Le Roy de Maroc est mort, âgé de 90. ans, laissant près de 200. fils reconnus, dont plusieurs prétendent à la Couronne.

François de Farnese, Duc de Parme & de Plaisance, dernier mort, étoit fils de Ranu-

826 MERCURE DE FRANCE.

ce II. & de Marie d'Est, fille du Duc François de Modene. En 1694. il succeda à Odoart-Farnese II. du nom, Duc de Parme, son frere aîné.

Immédiatement après la mort du Duc François, on dépêcha un Courier à Antoine Farnese son frere puîné, qui, à son arrivée, se fitreconnoître & proclamer Duc de Parme & de Plaisance. Le nouveau Duc commença d'abord par changer une partie des Officiers du defunt, surtout ses Ministres : & il fit publier quelques Ordonnances pour diminuer une partie des impôts. On parle de marier ce Prince à une des Princesses de Modene. Il a fait expedier 18. Couriers à diverses Cours de l'Europe, avec une espee de Manifeste, contenant les raisons qu'il a eûes de s'emparer du Gouvernement, qui sont, que le Duc son frere n'a point laissé de successeur, & n'a point fait de Testament.

Nous ajoûterons à la mort du Chevalier Isaac Newton, que nous avons déjà inserée dans l'article des Nouvelles Litteraires, que son corps fut inhumé le 8. de ce mois dans l'Eglise de l'Abbaye de Westminster avec beaucoup de magnificence. Six Pairs du Royaume porterent les coins du Poile, & il y eut au Convoi un grand nombre de Seigneurs & d'autres personnes de consideration.



SJESZ

AVRIL. 1727. 827

SIEGE DE GIBRALTAR,
suite du Journal, &c.

LETTRE du Gouverneur de Gibraltar
au General des Troupes Espagnoles.

MONSIEUR, •

M'étant apperçû ce matin que votre Excellence a ouvert la tranchée pour attaquer cette Place, ce que je crois être tout-à-fait contraire à tous les Traitez qui subsistent entre nos Maîtres ; & comme aucune Déclaration de guerre n'est venue à ma connoissance, j'avertis V. Ex. que si vous ne faites cesser vos ouvrages sur le champ, je serai obligé de prendre des mesures convenables. J'envoye celle-cy par mon Secrétaire, auquel je prie V. Ex. de donner une réponse. Je suis, &c. JASPER CLAYTON.

A Gibraltar, le 22. Février 1727.

Réponse du Comte de Las-Torres.

MONSIEUR,

J'ay reçu votre Lettre du 22. de ce mois. Quant à la tranchée qui a été ouverte pour attaquer la Ville de Gibraltar, je répons que ce que l'on a fait jusqu'à présent a été fait sur notre terrain pour fortifier les endroits où nos batteries pourront servir utilement ; mais comme cette Place n'a d'autre district que celui de ses fortifications, suivant les mêmes Traitez que vous alleguez, & que vous avez pris possession des deux Tours qui sont de notre Jurisdiction, vous pouvez être assuré que si vous

I iij ne

§ 28 MERCURE DE FRANCE.

ne les abandonnez d'abord, j'en userai de la même manière dont vous me parlez ; vous donnant avis que pour faire le siège de cette Place il n'étoit pas nécessaire de former les attaques de si loin, comme vous le reconnoîtrez dans l'occasion. Je suis, &c.

Le Comte de LAS-TORRES.

Au Camp de Gibraltar, le 22. Février 1727.

La nuit du 28. Février au premier Mars, la tranchée fut relevée par le Comte de Montemart, Lieutenant General, le Comte d'Aydie, Maréchal de Camp, le Brigadier Dom François Carillo, & les Colonels Dom Jean Antoine d'Ordenal & Dom George Pacheco, par 800. Travailleurs & 6. Compagnies de Grenadiers. On travailla à perfectionner la deuxième parallèle, & à établir trois batteries contre les batteries Angloises de la Reine Anne & de la Montagne. Les Assiegez firent un grand feu, il n'y eut que quatre hommes blesez.

La nuit du premier au 2. Dom François de Ribadeo, Lieutenant General, & les autres Officiers Generaux & Colonels, monterent la tranchée avec 400 Travailleurs & une Brigade de 20. Sapeurs, soutenus par six Compagnies de Grenadiers. On perfectionna la parallèle qui va à la Mer du Ponant, & l'on travailla à deux des batteries dont on vient de parler, à renfermer celle des Mortiers & à achever celle de la Mer du Levant, afin qu'elles pussent tirer toutes à la fois. Le feu de la Place tua un Canonier & bleffa quelques Travailleurs.

La nuit du 2. au 3. la tranchée fut montée par le Marquis d'Aloncher, &c. 500. Travailleurs, 30. Sapeurs, & le même nombre de Troupes. Le travail des batteries & de la sappe

l'attaque fut très-avancée : le feu de la Place fut beaucoup plus vif que le jour precedent ; il y eut un homme tué, un Capitaine & 4. Soldats bleffez.

La nuit du 3. au 4. la tranchée fut relevée par le Comte de Glimes, Lieutenant General, &c. 600. Travailleurs & le même nombre de Troupes. On travailla à la batterie du Moulin, destinée à battre les defenses de la Montagne, à la batterie des Mortiers & aux deux lignes de communication, qui conduisent à la grande batterie de 30. Canons qu'on avoit commencé d'établir pour battre la Courtine de la Porte de Terre, située entre le Bastion de Saint Pierre & celui de Saint Paul. Il y eut un Sergent tué, un Sous-Lieutenant des Grenadiers des Gardes Walonnes dangereusement bleffé, ainsi que trois Travailleurs.

La nuit du 4. au 5. le Comte de Montemart, &c. monterent la tranchée avec 700. Travailleurs. On continua à la fappe, les batteries furent perfectionnées, on approfondit quelques endroits de la tranchée, on applanit le terrain destiné pour la grande batterie, on y conduisit les pieces de Canon & la grande communication qui est de 4000. pas fut achevée. Les Assiegez firent ce jour-là un très-grand feu ; il y eut un Capitaine de Grenadiers tué & plusieurs Soldats bleffez.

Le 5. vers les dix heures du matin, les trois premieres batteries & celles des Mortiers commencerent à tirer.

Un Vaisseau de guerre Anglois s'étoit approché de la Côte du Levant pour battre les tranchées des Assiegeans, mais il se retira après avoir fait quelques décharges de son Artillerie.

La nuit du 5. au 6. la tranchée fut relevée

I iiij par

830 MERCURE DE FRANCE.

par le Lieutenant General Dom François de Ribadeo, &c. par 1100. Travailleurs & par 6. Compagnies de Grenadiers. On travailla à perfectionner la Grande batterie, les lignes de communication & l'Epaulement qui couvre les Assiegeans contre le feu des Vaisseaux Anglois. Il y eut 5. Travailleurs blessez.

La nuit du 6. au 7. le Marquis d'Aloncher, &c monterent la tranchée avec 700. Travailleurs ; on continua les mêmes ouvrages commencez la nuit precedente, & il y eut un Canonier de tué & deux Soldats blessez.

La nuit du 7. au 8. la tranchée fut relevée par le Lieutenant General le Comte de Glimes, à la tête de 1300. Travailleurs & d'un Détachement de l'armée de 1750. hommes. On acheva de perfectionner la grande batterie.

La nuit du 8. au 9. le Comte de Montemart, &c. monterent la tranchée avec 1300. Travailleurs & 1600. hommes. On commença d'établir une batterie de 10. pieces de Canon, sous la direction de Dom François Balfavor, dans le dessein de battre le vieux Mole.

La nuit du 9. au 10. la tranchée fut relevée par le Lieutenant General Ribadeo, &c. à la tête de 1750. hommes & de 1200. Travailleurs. Il tomba pendant cette nuit une si grande abondance de pluie que les tranchées furent inondées & quelques Revers entraînez par des Ravines ; de sorte qu'on fut occupé à réparer les dommages & à nettoyer les communications aux batteries.

La nuit du 10 au 11. la tranchée fut montée par le Marquis d'Aloncher, &c. 1650. hommes & 1500. Travailleurs. On tira à la droite de la grande batterie, une parallele de 150 toises, en avançant vers la Place, une seconde communication de cette même batterie

tie à celle qui est destinée à battre le vieux Mole.

La nuit du 11. au 12. par le Comte de Glimez, &c. 1250. Soldats pour la garde de la tranchée, 300. pour celle des batteries, par une garde de 100. Grenadiers & de 100. Cavaliers & par 700. Travailleurs. On fut occupé pendant la nuit à réparer les communications & à préparer le terrain destiné pour la grande batterie, à laquelle on n'a pû amener le Canon que pendant cette nuit, à cause de la difficulté des chemins qui y conduisent. Il y eut ce jour-là un Canonier tué & quelques Soldats blesez. La Mine que l'on fait sous le Fort de la Reine Anne, fut creusée de douze pieds de largeur, de 6. de profondeur & de 5. de hauteur.

La nuit du 12. au 13. par le Comte de Montemart, &c. 1650. Soldats, 737. Travailleurs & par une garde de 100. Fantassins & de 100. Cavaliers. On tira une parallele de la droite de la batterie, commandée par Dom François Balbazor, Lieutenant Provincial, jusqu'à la Mer, & on perfectionna celle qui communique de cette batterie à celle que commande le Comte de Mariani où il y a presentement 15. pieces de Canon. On fut aussi obligé de réparer plusieurs endroits de la tranchée, parce que le terrain étant sablonneux, le vent emporte tout le sable qu'on jette sur les facines des Revers.

Les Assiegez tirerent ce jour-là sans relâche sur les travaux qu'on a faits pour l'attaque de la Courtine de la Porte de Terre, & sur quelque Fort de la Montagne dont les Assiegeans sont maîtres. Ces derniers eurent un Lieutenant de Grenadiers dangereusement blessé, ainsi qu'un Grenadier & quelques au-

832 MERCURE DE FRANCE:

tres Soldats. On continua ce jour-là de creuser la mine du Fort de la Reine Anne.

La nuit du 13. au 14. le Lieutenant General Dom François Ribadeo, &c. monterent la Tranchée à la tête de 2050. hommes, de 450. travailleurs, & de 100. Cavaliers. Le matin à la pointe du jour, 10. pieces de canon de la grande batterie, commencerent à tirer sur les embrasures de la Courtine de la Porte de terre, que cette batterie découvrit jusqu'au dessous du cordon, & sur celle du Boulevard de Saint Paul.

La nuit du 14. au 15. la tranchée, &c. par le Marquis d'Aloncher, &c. & par le même nombre de troupes que la nuit précédente, non comprise une Compagnie de Grenadiers, une de Carabiniers, & 50. Dragons dont on avoit formé une garde avancée pour repousser les Assiegez en cas qu'ils eussent fait une sortie. On continua le travail de la sape avec 25. sapeurs, un Lieutenant, un Sergent & 250. travailleurs. On fortifia les paralleles avec des Gabions qu'on fit apporter du Parc de la Marine du Levant; on rétablit quelques boyaux de communication qui avoient été inondés, & l'on nettoya la communication de la batterie de la Tour du Moulin. Les troupes de la tranchée furent aussi employées à tous ces travaux, parce que la pluie continuelle des deux jours précédens avoit fait beaucoup de ravage. La mine fut avancée jusqu'à trois toises, 2. pieds de profondeur. Dom Marc Peliza, Commissaire Provincial, fut blessé ce jour-là d'un éclat de bombe, & il y eut plusieurs soldats de tuez & de blessés.

La nuit du 15. au 16. le Comte de Glimes & toujours le même nombre d'Officiers Generaux & Colonels, furent de tranchée, avec
autant

autant de troupes & la même garde que la nuit précédente. De 750. travailleurs, 500. furent employez à faire écouler les eaux & à perfectionner la ligne de communication qui va du petit Pont, près les fourches patibulaires, jusqu'à la batterie commandée par le Lieutenant D. Fr. Balbazor.

Vers les 4. heures du matin, 600. travailleurs furent employez à une nouvelle batterie que le Lieutenant Provincial, Dom Augustin Braus commandera & qui sera près des fourches dont on vient de parler. 150. autres travailleurs perfectionnerent la batterie qui doit battre le vieux Mole, & l'on acheva d'y placer l'artillerie. La grande batterie continua de tirer avec succès contre les embrasures de la porte de terre & du boulevard de S. Paul. Il y eut ce jour-là 2. hommes tuez & plusieurs bleffez dans cette batterie, & parmi les travailleurs de la tranchée un homme tué & deux bleffez.

La nuit du 16. au 17. la tranchée fut relevée par le Comte de Montemart, &c. & par le même nombre de troupes. On posta une Compagnie de Grenadiers à la batterie du Moulin avec 50. Dragons & 40. Carabiniers, pour empêcher que les canons ne fussent enclouez en cas de sortie : on mit 50. Cavaliers à la batterie de Tessé, pour soutenir les Carabiniers auxquels on en avoit confié la deffense, & l'on employa 525. travailleurs à reparer les revers entraînez par la pluye.

La nuit du 17. au 18. Dom François Ribadeo, &c. monterent la tranchée avec 1250. hommes, y compris 7. Compagnies de Grenadiers, & une garde de 50. Dragons & de 100. Cavaliers. On continua les travaux de la sappe; on employa 300. travailleurs à perfection-

I vj. nex

834 MERCURE DE FRANCE:

ner la batterie destinée à tirer contre le vieux Mole, & 500. à celle qui est voisine des fourches paubulaires. Dom Jean d'Heredia, Aide de Camp du Comte de Montemart fut dangereusement blessé à la premiere de ces deux batteries, où il y eut 3. Soldats & 9. travailleurs de tuez.

La nuit du 18. au 19. la tranchée fut montée par le Marquis d'Aloncher, &c. à la tête de 1662. hommes, de 800. travailleurs & d'une garde de Cavalerie: on continua de travailler aux mêmes batteries, & celle qui bat le vieux Mole, commença à tirer à la pointe du jour, il y eut ce jour-là 5. hommes de tuez & 8. bleffez.

La nuit du 19. au 20. par le Comte de Glimes avec le même nombre de troupes que la nuit précédente & 700. travailleurs, dont 300. furent employez à la batterie des fourches, 150. à élever des Merlons devant celle que commande le Colonel Balbazor, pour la couvrir du feu de la batterie Angloise de la Reine Anne qui y tuoit beaucoup de monde; 50. autres furent employez par le Comte Mariani à achever la batterie de 6 Mortiers qui est devant la batterie de canon du Colonel Balbazor, & les 200. autres, à revêtir les lignes de communication de cette batterie, le second Parapet qui la couvrie. & la ligne qu'on a commencé pour défendre la nouvelle batterie de Don Augustin Braus. On ne peut avancer davantage les attaques, parce que celles qui sont le plus près de la place ont été inondées par les pluies continuelles qui tombent depuis 15. jours.

La nuit du 20. au 21. le Comte de Montemart & les autres Officiers Generaux & Colonels furent de tranchée avec le même nombre de troupes

troupes & 900. travailleurs : On avança beaucoup la batterie des fourches qu'on fera en sorte de perfectionner au plutôt, parce que les troupes y souffrent beaucoup du feu de la place. On travailla à réparer la batterie destinée à battre le vieux Mole, qui avoit été entièrement ruinée le jour précédent, & l'on fit des abris de Madriers, pour mettre les travailleurs à couvert de la mousqueterie des assiégez. Ce jour là la grande batterie détruisit quelques merlons de la courtine de la porte de terre; on ajouta 3. mortiers à une batterie où il n'y en avoit que quatre, & l'on eut deux soldats de tuez & dix de blessez.

La nuit du 21. au 22. Dom François Ribadeo, &c. à la tête de 1650. soldats, de 220. Cavaliers, & de 880. travailleurs, monta la tranchée. On ne fit autre chose que nettoyer les tranchées & perfectionner les communications : il y eut plusieurs soldats tuez : Dom Jean Vela Carasco, Capitaine de Grenadiers, fut blesé.

La nuit du 22. au 23. le Comte de Glimes, &c. monterent la tranchée avec 1250. hommes, y compris 7. Compagnies de Grenadiers & une garde de 10. Dragons, de 40. Carabiniers & de 50. Cavaliers. On travailla à perfectionner la batterie des fourches. à réparer celle qui doit battre le vieux Mole, & à approfondir la ligne de communication qui est devant la grande batterie. On marqua le terrain sur lequel on a résolu d'élever encore trois autres batteries. Les deux premières seront à la droite & à la gauche de la grande batterie, & l'autre attenant celle des fourches. Les deux premières batteront le vieux Mole, & les autres la courtine de la porte de terre. Il y eut ce jour-là 5. Grenadiers tuez & 5. soldats blessez.

136 MERCURE DE FRANCE.

La nuit du 23. au 24. la tranchée fut relevée par le Comte de Montemart, &c. à la tête de 1675. hommes & 1100. travailleurs. On perfectionna les lignes de communication de la batterie des fourches & de celle de Dom François Balbazor. Dom Manuel Tonnon, sous-Lieutenant de Grenadiers y fut tué avec 4. soldats, & il y en eut 12. de blesez.

La nuit du 24. au 25. par Dom François de Ribadeo avec le même nombre de troupes que la nuit précédente & 1300. travailleurs. On commença à préparer le terrain pour les nouvelles batteries, & il y eut 7. hommes blesez.

La nuit du 25. au 26. les Officiers Generaux à la tête de 175. hommes & de 1100. travailleurs monterent la tranchée. On commença à revêtir de fascines la nouvelle communication de la mer du Levant à celle du Ponant, qui conduit à la batterie des fourches. On travailla aux trois nouvelles batteries dont on a déjà parlé, & à réparer les anciennes ausquelles le feu de la Place avoit causé beaucoup de dommage; on employa à ces dernieres 850. travailleurs dont il y en eut 14. de tuez & 15. de blesez.

La nuit du 26. au 27. on monta la tranchée avec un pareil nombre de troupes & de travailleurs que la nuit précédente. On continua de travailler à la construction de trois nouvelles batteries, à mettre celle de Dom Balbazor en état de tirer contre le vieux Mole, & à réparer quelques revers. Il y eut ce jour-là 4. hommes de tuez & 5. de blesez: vers le soir l'Escadre Angloise qui est composée de 26. Vaisseaux, tant grands que petits, se plaça à l'entrée du détroit de la Baye du côté du Ponant.

La nuit du 27. au 28. La tranchée fut relevée par

par un pareil nombre de troupes & de travailleurs. Ce jour-là le Comte de Las-Torres fit publier dans le Camp une défense Generale de rien écrire dans les Pais Etrangers du succès du Siege.

Les contestations que ce Capitaine General avoit eû avec le Comte de Montemart & le Comte de Verboom, Ingenieur General, avoit fait croire que ce dernier seroit mandé à Madrid pour y rendre compte de sa conduite ; mais le bruit se répandit le même jour qu'il avoit reçu ordre de demeurer au siege, & d'y commander les Ingenieurs, comme il a fait jusqu'à present. On avança ce jour-là les deux batteries voisines des fourches, & l'on répara presque entierement celle de Balbazor.

La nuit du 28. au 29. la tranchée ayant été montée avec le même nombre de troupes & de travailleurs, on continua les travaux de la nuit precedente. On rétablit la ligne de communication, qui s'étend de la droite de la batterie du Comte Mariani, à la batterie du Moulin ; on fortifia le poste des Grenadiers qui est près de la batterie des mortiers ; on en rétablit la communication avec la batterie des fourches ; on ouvrit un fossé devant le revers de cette ligne, pour en rendre l'attaque plus difficile ; on éleva ce revers, & l'on en affermit les terres avec des piquets, des fascines & quelques gabions. Le feu de la place fut très vif, & les assiegeans eurent 4. hommes de tuez & plusieurs blessez.

En relevant la tranchée la nuit du 29. au 30. on employa 1200. travailleurs à la construction des nouvelles batteries, à réparer la ligne de communication de la batterie des fourches ; on acheva de fortifier le poste des Grenadiers,

&c

838 MERCURE DE FRANCE:

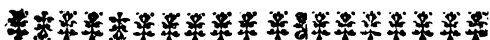
& on répara quelques Revers abbatu. Il y eut ce jour-là 9. hommes de tuez & 18. de bleffez, y compris un Capitaine du Regiment de la Comerie.

La nuit du 30. au 31. Dom Thomas Ydiafquez Lieutenant General & les autres Officiers Generaux & Colonels, furent de tranchée. 600. travailleurs furent employez aux nouvelles batteries & 400. commandez par l'Ingenieur Dom André George de Sohr, perfectionnerent la Communication de la batterie des fourches, le poste des Grenadiers & la communication de la batterie de Mariani. Il y eut ce jour-là 17. hommes tuez & 6. bleffez.

La desertion devient confiderable, & le nombre des troupes employées au siege diminuant par les maladies, on en fait venir de Malaga pour soulager celles du camp qui sont extrêmement fatiguées.

Les Assiegez n'ont fait jusqu'à present aucune sortie, parce que les ouvrages n'ayant pu être avancez à cause des pluyes continuelles, leur artillerie leur a paru suffisante pour ralentir les premiers progrès des assiegeans. On ne leur a démonté que trois pieces de canon depuis que les batteries des assiegeans tirent contre la Courtine; quelques deserteurs de la place ont rapporté qu'ils n'avoient encore eu que 12. ou 15. hommes de tuez.





F R A N C E.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 30. du mois dernier, Dimanche de la Passion, le Roy, & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château de Versailles, la Messe chantée par la Musique, & l'après midi L. M. assisterent à la Prédication du Pere Surian, Prêtre de l'Oratoire.

Le 6. de ce mois, Dimanche des Rameaux, le Roy accompagné du Duc d'Orleans, du Comte de Clermont, & du Prince de Conty, se rendit dans la même Chapelle où S. M. assista à la Benediction des Palmes faites par l'Abbé Tenieres, Chapelain de la Chapelle de Musique, qui en presenta une au Roy. S. M. assista à la Procession, & après l'Evangile elle adora la Croix. Le Roy entendit ensuite la grande Messe celebrée par le même Chapelain & chantée par la Musique. L'après midi, le Roy entendit le Sermon du P. Surian.

Le 9. Mercredy Saint, le Roy entendit l'Office des Tenebres qui fut chanté par la Musique. Le lendemain, Jeudy Saint S. M. entendit le Sermon de la Cène de l'Abbé Monrang, après quoi le Cardinal de Rohan, Grand-Aumônier de France, fit l'Absoute. Ensuite le Roy lava les pieds à 12. pauvres & S. M. les servit à table. Le Marquis de Livry, Premier Maître d'Hôtel de S. M. à la tête des Maîtres d'Hôtel, precedoit le service, dont les plats étoient portez par le Duc d'Orleans, le Comte de Clermont, le Prince de Conty, le Comte de

240 MERCURE DE FRANCE.

de Toulouse, & par les Principaux Officiers de S. M. Après la Cereemonie, le Roi se rendit à la Chapelle où S. M. entendit la grande Messe & assista à la Procession.

Le même jour après midy, la Reine entendit le Sermon de la Cène de l'Abbé Cicery; après quoi l'Evêque de Grasse fit l'Absoute. S. M. lava ensuite les pieds à 12. pauvres filles & les servit à table. Le Marquis de Villacerf, Premier Maître d'Hôtel de la Reine, précédait le service, dont les plats étoient portez par Mademoiselle de Charolois, Mademoiselle de Clermont, Mademoiselle de la Roche-Sur-Yon, & par les Dames du Palais. Après cette ceremonie, le Roy & la Reine se rendirent à la Chapelle où L. M. entendirent l'Office des Tenebres qui fut chanté par la Musique.

Le Vendredy Saint le Roy & la Reine entendirent le Sermon de la Passion du P. Surian. Le Roi assista ensuite à l'Office & alla à l'Adoration de la Croix. Le soir, L. M. assisterent aux Tenebres.

Le Samedy Saint, le Roy revêtu du Grand Collier de l'Ordre du S. Esprit, se rendit en ceremonie à l'Eglise de la Paroisse de Versailles, où S. M. entendit la Messe, & communia par les mains du Cardinal de Rohan, Grand-Aumônier de France. Ensuite le Roy toucha un grand nombre de malades. Le soir, le Roy & la Reine assisterent dans la Chapelle du Château, à Complies & au Salut.

Le jour de Pâques, L. M. entendirent dans la Chapelle du Château, la grande Messe célébrée pontificalement par l'Evêque de Grasse, & chantée par la Musique. L'après midi L. M. assisterent au Sermon du P. Surian, & ensuite aux Vêpres, auxquelles le même Prélat Officia.

Le

Le 14, la Reine entendit la Messe dans la Chapelle du Château, & communia par les mains du Cardinal de Fleury, son Grand-Aumonier.

Le 16. le Roy partit de Versailles à 9. heures du matin pour aller au Château de Rambouillet, où S. M. a passé deux jours, & où elle a retourné plusieurs fois depuis.

Le 21. le Roy entendit la Messe de *Requiem* pendant laquelle le *De profundis* fut chanté par la Musique pour l'Anniversaire de feu Monseigneur, Ayeul de S. M.

Le 26. de ce mois, les Deputez des Etats d'Artois eurent audience du Roy, étant conduits, en la maniere accoutumée, par le Marquis de Dreux, Grand-Maître des Ceremonies, & par M. Desgranges, Maître des Ceremonies. Ils furent presentez à S. M. par le Duc d'Elbeuf, Gouverneur de la Province, & par M. le Blanc, Secrétaire d'Etat. La députation étoit composée de l'Abbé Clairmariez pour le Clergé qui porta la parole, du Comte de Guines pour la Noblesse, & de M. Macau, Pensionnaire de S. Omer, pour le Tiers Etat.

Le Roy a fait un nouveau Reglement le 16 du mois dernier pour les entrées de son Cabinet. Après le lever de S. M. quand elle aura donné l'ordre tout le monde sortira, & il ne restera que ceux qui ont les grandes entrées; l'Huissier se tiendra à la porte du Cabinet en dehors, comme cela se pratiquoit du tems du feu Roy. Il en sera de même toutes les fois que S. M. restera dans son Cabinet, soit après la Messe, après le dîné & le souper, &c.

Quand le Roy voudra voir du monde, on fera entrer l'Huissier dans le Cabinet, lequel demandera au Premier Gentilhomme de la Chambre pour ceux qui voudront faire leur
Cour.

§ 42. MERCURE DE FRANCE.

Cour. Les Princes, les Grands Officiers, les Ministres & Secretaires d'Etat, & autres qui ont les grandes entrées, entreront sans faire demander.

Le 8. de ce mois, M. Horace Walpool, Ambassadeur Extraordinaire du Roy d'Angleterre, eut une Audiance particulière du Roy, dans laquelle il presenta à S. M. M. Stanhope, cy-devant Ambassadeur Plenipotentiaire d'Angleterre auprès du Roy Cat. Après l'Audiance du Roy, il fut conduit à celle de la Reine avec les ceremonies accoutumées, par le Comte de Monconseil, Introduceur des Ambassadeurs.

On continue les travaux au Château & dans la Forêt de Compiègne; & comme le chemin par la montagne de Verbrie est trop rude, on en pratique un autre à côté plus doux & plus large.

Le 7. de ce mois, le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, étant tombé malade quelques jours auparavant reçut ses Sacremens, & le même jour on ordonna dans tout son Diocèse les Prières publiques des 40. heures pour le rétablissement de sa santé. S. E. est à present en parfaite convalescence.

Le Roy a accordé par une Ordonnance à tous les Lieutenans des Gardes Françaises, des Brevets de Lieutenant Colonel.

La Reine a été encore saignée depuis peu par précaution.

On travaille à Versailles à reparer, dans la rue des Bons Enfans, la maison de la Nourrice des Enfans de France.

La place de Dame d'Atour auprès de Son A. R. Madame la Duchesse d'Orleans, vacante par la mort de la Marquise d'Espinay, a été remplie par la Marquise de Clermont.

sa sœur , qui étoit Dame de Compagnie , la Marquise d'Armentieres a été choisie pour remplir cette dernière place.

Le Chevalier de Caylus . Mestre de Camp d'Infanterie qui a fini depuis peu ses caravanes à Malte , a été nommé par le Roy Capitaine de Vaisseau.

Le Marquis de Bauffremont , âgé de 15. à 16. ans & le Chevalier de Listenois son frere , l'un & l'autre fils du Marquis de Bauffremont , Chevalier de la Toison d'Or , Brigadier des Armées du Roy , sont entrez dans la Compagnie des Cadets de Strasbourg , dont M. de Marnesia , Brigadier des armées du Roy , est Capitaine.

Le 20. de ce mois Dimanche de Quasimodo , les Confreres & Palmiers de l'Archiconfrairie Royale du S. Sepulcre de Jerusalem , établie dans l'Eglise des RR. PP. Cordeliers du Grand Convent de Paris , délivrèrent processionnellement des Prisons de cette Ville six Prisonniers pour dettes , qui se trouverent entre les deux Guichets du Grand Châtelet , & assisterent à la Procession depuis ce lieu jusqu'à l'Eglise du S. Sepulcre , rue saint Denis , & de là aux Cordeliers où ils entendirent la Messe & le Sermon.

Ce pieux établissement a été fait cette année par les soins de M. Louis-Polycarpe Jarry , Marchand Epicier , Juré Controlleur de la Marchandise de Foin , ancien Guidon de ladite Confrairie des Aumônes & Quêtes faites chez les Confreres & Sœurs , étant soutenu par les Magistrats , & par une Deliberation generale de la compagnie. Le nombre des Prisonniers augmentera selon que les charitez seront abondantes.

I es Religieux Carmes Déchauffez , ont célébré dans leur Eglise avec beaucoup de pom-

pe & de solemnité, pendant la Semaine d'après la quinzaine de Pâques, la Fête de la Canonisation de S. Jean de la Croix, Religieux Reformateur du même ordre.

Le 16. Avril 1727. le Roi accorda aux enfans de M. le Duc du Maine & de M. le Comte de Toulouze des Brevêts pour jouir des mêmes honneurs dont jouissent Messieurs leurs peres.

BENEFICES DONNEZ.

L'Abbaye du Loc Dieu, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Rhodés, vacante par le décès de M. de Pommerol, a été donnée à M. l'Abbé de Sorbs, Prêtre du Diocèse de Lodève.

L'Abbaye d'Almeneches, Ordre de saint Benoît, Diocèse de Sées, vacante par le décès de la Dame de Grancey, en faveur de Dame Heleine-Marthe de Chambray, Religieuse de la Trinité à Caën.

L'Abbaye de Ste. Austreberte de Montreüil, Ordre de S. Augustin, Diocèse d'Amiens, vacante par le décès de la Dame d'Orsay, dernière Abbessé, en faveur de Dame Marie-Anne Boucher d'Orsay, Religieuse dans la même Abbaye.

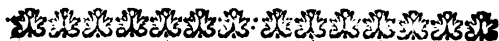
Le Prieuré de S. Pierre de Troupiac, au Diocèse de Narbonne, vacant par le décès de M. de Caylus, en faveur de M. l'Abbé de Madieres, Prêtre du Diocèse de Lodève.

Le Prieuré de S. Etienne d'Ars de l'Isle de Rhé, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Sainzès, à l'Abbé de S. Hermines, Aumônier ordinaire de la Reine.

L'Abbaye de Caunes, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Narbonne, à l'Abbé Fouquet.

L'Abbaye Reguliere du Mont S. Eloy, Diocèse

cèse d'Arras , Ordre de S. Augustin , à Dom
Dominique Tournel , cy-devant Grand-Prieur
de cette Abbaye , sur la demission du Pere de la
Conellerie , dernier Titulaire , à la charge de
payer , sçavoir , 300. liv. de pension à l'Uni-
versité de Douay , 2000 liv. à l'Abbé Colin ,
400. liv. à l'Abbé Lion , 800. liv. à l'Abbé Ques-
nel , 2500. liv. à l'Abbé Bandlau & 1500. liv.
à l'Abbé de Genetine.



MORTS , NAISSANCES , & Mariages.

Dame Madelaine Grassereau , veuve de
M. Jean de la Michaudiere , Maître des
Comptes , mourut à Paris le 24. du mois der-
nier , âgée de 82. ans.

Le 31. Jean de Turmenyes , Chevalier , Sei-
gneur de Nointel , Prêles , Courcelles , &c.
Conseiller d'Etat , Garde du Trésor Royal ,
Maître des Requêtes Honoraire , mourut à
Paris , âgé de 59. ans.

Le 4. Avril , Dame Marie Anne d'O , Da-
me d'Atour de son A. R. Madame la Duches-
se d'Orleans , épouse de M. François Rodrigue ,
Marquis d'Epinay , Seigneur de Goisbron ,
Ranzante , &c. Brigadier des armées du Roi ,
Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis ,
Mestre de Camp d'un Regiment de Dragons ,
mourut à Paris âgée de 39. ans.

Le 6. Dame Louise Beurier , veuve de M. Ni-
colas-François Lotin de Charni , President en
la Cour des Aydes , mourut à Paris , âgée de
66. ans.

Le 9. Pierre Gaudissart , Bourgeois de Mon-
didier ,

846 MERCURE DE FRANCE.

didier, y mourut dans la 103^e année de son âge.

Le 13. Avril, Dame Magdeleine Petit de Passi, épouse de M. le Blanc, Secrétaire d'Etat au département de la Guerre, mourut à Versailles à 8. heures du soir. On transporta son corps en l'Eglise de Paris la nuit du 15. au 16. elle y fut inhumée dans la Chapelle des Ursins, où M. de Traisnel, son Gendre, a été inhumé. Le 22. Avril on fit dans la même Eglise un Service pour le repos de son ame. Le 24. à dix heures du matin, on a fait un Service pour Madame le Blanc à l'Hôtel Royal des Invalides.

Marie de Murat, veuve de M. Etienne Daurat, Doyen du Parlement de Paris, décédée le 14. Avril, âgée de 87. ans.

Le 18. Nicolas François Hennequin, Capitaine des Vaisseaux du Roy, Inspecteur General des Troupes de la Marine, Chevalier de S. Louis, cy devant Gouverneur des Ville & Château de Bar-sur-Seine mourut à Paris, âgé de 65. ans ou environ. Cet Officier, qui a donné des marques d'une grande valeur en plusieurs occasions, étoit fils de feu M. Hennequin, Procureur General du Grand-Conseil, & frere de M. Hennequin, Seigneur de Charment, cy-devant Ambassadeur de France à Venise.

Dame Marie-Magdelaine Frison de Blamont, épouse de M. Jean Joseph de Fortia, Chevalier, Capitaine de Cavalerie, accoucha le 26. Mars d'une fille qui fut tenue sur les fonts, & nommée Charlotte Louise par M. Charles Joseph de Fortia, Chevalier, Conseiller d'Etat & d'Honneur au Parlement, & par De. Louise Nicole de la Salle, épouse de M. Nicolas Henry Frison, Seigneur de Blamont, Président.

Président Honoraire au Parlement.

Le 29. du même mois, D^e Elisabeth de Matignon, épouse de M. Jacques de la Cour, Marquis de la Cour, & de Malleroy, Colonel de Dragons, accoucha d'un fils qui fut tenu & nommé François Auguste, par M. Marie Thomas Auguste, Marquis de Matignon, Chevalier des Ordres du Roy, & Brigadier de ses Armées; & par D^e Marie Magdelaine Françoisse Meliand, épouse de M. René Louïs de Voyer de Paulmy, Chevalier Marquis d'Argenson, Vicomte de Mouzé, Baron de Reveillon, Seigneur de Villeneuve &c. Grand-Croix de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louïs.

Le 5. d'Avril, D^e Anne Louïse Dupin, épouse de M. Jean Jacques le Vayer, Chevalier Seigneur de Marfilly la Gaudriere, Maître des Requêtes Honoraire, & President au Grand-Conseil, accoucha d'une fille qui fut nommée Anne-Marthe par M. François Alexandre le Vayer, Chevalier, Conseiller en la Cour des Aides, & par Dlle Marthe Bigot de Gatines.

Le 7. les cérémonies du Baptême furent suppléées à une fille de M. Gaspard Hubert Magdelon de Vintiville, des Comtés de Marseille, Marquis du Lac, Brigadier des Armées du Roi, & Colonel d'un Regiment de Cavalerie de son nom; Gouverneur des Isles de Pourqueirolles, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louïs, & de D^e Marie Charlotte de Refuge, son épouse, qui fut nommée Magdelaine-Charlotte-Guillemine-Leoline par Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille des Comtés de Marseille, du Luc, Archevêque d'Aix, Commandeur de l'Ordre du S. Esprit &c. & par D^e Magdelaine de Caderousse

K rousse

248. MERCURE DE FRANCE.

rouffe d'Ancezune , épouse de M. Yves , Marquis d'Alegre , Maréchal de France , Gouverneur des Ville & Citadelle de Metz , Gouverneur & Lieutenant General pour S. M. des Pays-Messin & Verdunois , cette fille avoit 12. ans , & étoit née en Soleure en Suisse.

Dame N. de Biron , fille de M. le Duc de Biron , & épouse du Marquis de Bonac , ci-devant Ambassadeur à la Porte , & nommé par le Roi son Ambassadeur en Suisse , accoucha le 16. de ce mois d'un fils qui fut nommé François-Felicité , par le Marquis d'Alincourt , représentant le Maréchal Duc de Villeroy , son Ayeul , & par la Maréchalle , Duchesse d'Etrées , Grande d'Espagne.

Le 26. de Mars , Jacques Louïs de S. Simon , Duc de Ruffec , Pair de France , Chevalier de la Toison d'or , Vidame de Chartres , Mestre de Camp d'un Regiment de Cavalerie , fils de Louïs , Duc de S. Simon , Pair de France , Comte de Rasse , Grand d'Espagne de la premiere Classe , Gouverneur des Ville , Citadelle & Comté de Blaye , Grand-Bailly & Gouverneur de Senlis , & de Dame Marie-Gabrielle de Durfort-de Lorge , Duchesse de S. Simon , épousa Dame Marie-Catherine Charlotte Therese de Grammont , veuve de M. Alexandre , Prince de Bournonville , & fille de feu Antoine , Duc de Grammont , Pair & Maréchal de France , & de Dame Marie-Christine de Noailles. Le Mariage fut célébré par S. E. Monseigneur le Cardinal de Noailles , dans sa Chapelle Archiepiscopale.

Le Duc d'Aumont , Premier Gentilhomme de la Chambre du Roi , épousa le 23. de ce mois la Duchesse de Fitz-James , Brû du Maréchal de Berwwick , & fille de la Duchesse de Duras.

Ouverture

Ouverture des Académies.

LE 22. de ce mois, l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, tint son Assemblée publique, à laquelle M. le Cardinal de Rohan présida.

M. de Boze, Secrétaire perpétuel de cette Académie, lut l'Eloge de feu M. Boivin le cadet.

M. l'Abbé Banier lut ensuite la Préface qu'il doit mettre à la tête de la Traduction qu'il a faite des *Métamorphoses* d'Ovide, & qui paroîtra incessamment en deux volumes *in folio*, enrichie de figures & d'un Commentaire Historique. Cela fut suivi d'une Dissertation Historique de M. de Fonce-magne, dans laquelle après avoir établi que dans la première race de nos Rois, les femmes ont été exclues de la succession au Royaume, en vertu d'une Coutume immémoriale qui n'est fondée sur aucune disposition de Loy écrite, il entra dans le détail des biens que l'on assignoit aux Princesses filles, pour leur subsistance, & des choses qui se pratiquoient à leur Mariage.

Le quatrième Discours qui étoit de M. Lancelot, contenoit la justification de la conduite de Philippe de Valois dans l'affaire de Robert d'Artois. La plus grande partie de nos Historiens font entendre que Robert d'Artois fut persécuté injustement, & rejettent sur la dureté de Philippe de Valois, à son égard, le parti extrême qu'il prit de se réfugier auprès du Roy d'Angleterre, qu'il fuscita à entrer en Armes en France. M. Lancelot fit voir au contraire que Philippe de Valois observa dans cette occasion toute l'équité & toute la moderation imagi-

K ij nable.

nable & que Robert, par ses faussetez, ses intrigues & ses pratiques criminelles, auroit mérité moins de ménagement.

Le Samedi 16. de ce mois, l'Académie Royale des Sciences, à laquelle le Cardinal de Fleury présida, tint aussi son Assemblée publique. M. de Fontenelle, Secrétaire perpétuel, ouvrit la séance, & annonça que le Prix, dont le sujet est la meilleure manière de mâter les Vaisseaux, a été adjugé au Mémoire dont M. Bouguier, Professeur d'Hydrographie au Port du Croisic est Auteur.

M. de Jussieu, Pensionnaire Botaniste, lut un Mémoire ou Narration Historique, sur l'ample Recueil conservé dans la Bibliothèque du Roy, au sujet de la Botanique & de l'Histoire Naturelle.

M. Geoffroy le cadet, Pensionnaire Chymiste, lut une Dissertation sur le mélange des Huilles Essentielles avec l'Esprit de vin.

M. de Mayran, Pensionnaire Geomètre & Sous-Directeur, lut une Dissertation Astronomique, dans laquelle il réfuta le Système nouveau du Pere Jacques-Alexandre, Benedictin, dans lequel il établit, pour expliquer les causes du flux & reflux de la Mer, que la terre tourne autour de la Lune.

M. de Reaumur, Pensionnaire Mécanicien & Directeur, termina la séance par un Mémoire extrêmement exact & curieux, sur la manière de composer la plus belle Porcelaine.

On donnera des Extraits de ces Dissertations, dans le prochain Mercure.



AR.



A R R E S T S , & c.

ORDONNANCE DU ROY, du 30. Janvier 1727. par laquelle S. M. faisant attention à l'ancienneté de l'établissement de la Compagnie des Gendarmes de sa Garde, & aux services distinguez qu'elle a rendus dans toutes les occasions, a jugé à propos de rétablir dès à present la paye des 40. Gendarmes, retranchée par son Ordonnance du 10. Octobre 1725. en conservant les deux cens Privileges accordez par les Rois ses predecesseurs, & enregistrez à sa Cour des Aydes, afin de maintenir cette Compagnie sur le même pied où elle a toujours subsisté sans variation.

Il y a une semblable Ordonnance pour la Compagnie des Chevaux-Legers.

ARREST du 18. Mars, qui fixe le délai pendant lequel doivent être faites les representations au sujet des retranchemens ordonnez sur les Rentes Viageres, par lequel S. M. ordonne que tous les Proprietaires des Contrats de Rentes viageres, qui après avoir préalablement fait faire sur lesdits Contrats les réductions ordonnées par l'Edit du mois de Novembre dernier, & les Arrêts du 10. Décembre suivant, & avoir retiré les Certificats qui leur en auront été délivrez par les Notaires, se croiront fondez à faire des representations sur lesdites réductions, seront tenus de remettre au S^r de Machault, Conseiller d'Etat, commis par l'Arrêt du 28. Janvier dernier, leurs

leurs memoires & pieces justificatives des faits qui y seront énoncez , pendant le cours du present mois de Mars & les suivans , jusqu'au dernier jour du mois de Juin prochain pour toute préfixion & délai , &c.

A P P R O B A T I O N.

J'ay lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le *Mercur* de France du mois d'*Auril* , & j'ay crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris , le 2. May 1727.

HARDION.



T A B L E.

Pieces Fugitives. Imitation de la quatrième Eglogue de Virgile.	633
Système nouveau concernant les Rames des Galeres , &c.	637
Les présages du Regne de Louïs XV. Ode,	648
Description du Marché de Bissy , &c.	658
Maximes du Quadrille ,	659
Explication d'une Pendule d'Equation à sonnerie , &c.	663
La Rose , Poëme ,	668
Effets du Tonnerre ,	672
Bouts-Rimez ,	674
Projet pour l'établissement d'un Cabinet curieux , &c.	675
Rondeau , Bouquet ,	680
Lettre sur un Enfant prodigieux ,	681
	Ode

Ode du premier Livre d'Hôrace, <i>Traduction</i> ,	853
Lettre sur la Mort de l'Abbé de Maroulle,	685
Conte Galant,	686
Memoire pour empêcher la perte des Navires,	689
Le Voleur dupé, <i>Conte</i> ,	691
Plainte de l'Y, &c.	694
Vers pour la D ^{lle} Pellissier,	699
Observation sur la lumière Boreale qui a paru le mois dernier, &c.	707
Enigmes,	708
NOUVELLES LITTERAIRES, des beaux Arts,	711
&c.	713
Monumens de la Monarchie Françoisse, &c.	715
Nouvelle Edition de S. Cyprien,	734
Nouveau Plan d'une Mathématique abrégée,	735
&c.	741
Description d'un Pont portatif,	741
Concerts,	746
Traduction du Pseaume 96.	748
Affaires du Palais, &c.	751
Chanson notée, & Vaudeville,	760
Spectacles, &c.	762
Contraste de l'Hymen & de l'Amour, <i>Extrait</i> ,	764
Nouvelles du Temps, de Turquie, &c.	779
Memoire présenté au Roy de Suede,	783
Decret Imperial à la Diete de Ratisbonne.	791
Memoire présenté à la Diete de Ratisbonne par M. le Heup, &c.	799
Lettre du Milord Townsend, &c.	807
Memoire présenté au Roy d'Angleterre, par M. Palm, &c.	810
Lettre du Comte Sinzendorff, à M. de Palm, &c.	814
Adresse de l'Université de Cambridge, au Roy d'Angleterre,	817
Adresse	

Adresse des deux Chambres du Parlement
au Roy d'Angleterre. 821

Mariages , Naissances , Morts des Païs Etran-
gers , 826

Siege de Gibraltar. Lettre du Gouverneur
de Gibraltar au General des Troupes Espa-
gnoles , 827

Réponse du Comte de Las-Torres , *ibid.*

Nouvelle de la Cour , de Paris , &c. 839

Benefices donnez , 844

Morts , Naissances & Mariages , 845

Ouverture des Académies , 849

Arrêts , 851

Errata de Mars.

PAge 422. l. 8. Mantador , *lisez* Montador.
P. 487. ligne dern. , & se précautionnant ,
lisez en se précautionnant. P. 492. l. 11. n'au-
roient pas trop , *l.* n'auroient pas eu trop. P.
497. l. 15. & le jeu du ballon , *l.* est le jeu
du balon. P. 589. l. 12. se camperent , *l.* cam-
perent. P. 623. l. 1. Pignot , *l.* Piquot.

Fautes à corriger dans ce Livre.

PAge 649. ligne 12. n'abandonnez pas un
moment , ôtez ces mots. P. 682. l. 8. 1728.
lisez 1723. P. 746. l. 25. la Piece , *l.* les Pieces.

L'Air noté regarde la page

760